



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED IG.24/7



UNEP



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

2 octobre 2019
Français
Original : anglais

21^{ème} réunion des Parties contractantes
à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral
de la Méditerranée et à ses Protocoles

Naples (Italie), 2 – 5 décembre 2019

Point 3 de l'ordre du jour : Décisions thématiques

Projet de Décision IG.24/4 : Etudes d'évaluation

Pour des raisons environnementales et de réduction des coûts, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies aux réunions et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2019

Note du Secrétariat

La Stratégie à moyen terme (SMT) du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) 2016-2021 (Décision IG.22/1) rappelle l'objectif de « *livrer des estimations basées sur les connaissances sur l'environnement méditerranéen, et des scénarios de développement, pour soutenir le travail des décideurs et des parties prenantes* » par le biais de la Prestation indicative clé 1.4.1 « *Des évaluations périodiques basées sur l'approche DPSIR et publiées, abordant entre autre le statut de la qualité du milieu marin et côtier, l'interaction entre l'environnement et le développement ainsi que des scénarios et une analyse prospective du développement sur le long terme* ».

La Prestation indicative clé 1.4.1 de la SMT donne lieu à la préparation par le PAM de trois études d'évaluation prévues entre 2016 et 2021 : le Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée (QSR 2017) évaluant l'état de la qualité des milieux marins et côtiers ; le Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée 2019 (RED 2019) évaluant les interactions entre environnement et développement ; et l'étude prospective MED 2050 proposant des scénarios et des analyses prospectives sur le long terme. Ces trois études d'évaluation ont pour objectif d'aider les décideurs régionaux et nationaux à identifier les domaines clés nécessitant une action commune ou coordonnée plus poussée, en dégagant des éléments utiles pour la Stratégie à moyen terme (SMT) 2022-2027 du PAM et le prochain Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (QSR 2023).

La préparation des études d'évaluation RED 2019 et MED 2050 est soutenue par des activités mises en œuvre dans le cadre de la Prestation indicative clé 1.4.4 de la SMT « *L'interface entre science et prise de décision est renforcée par une meilleure coopération avec les institutions scientifiques régionales et mondiales, des plateformes de partage des connaissances, des dialogues, des échanges des bonnes pratiques et des publications* », et bénéficie de la préparation du premier Rapport d'évaluation sur l'état des changements climatiques et environnementaux en Méditerranée et les risques associés (MAR1) rédigé par le réseau d'experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC).

L'Annexe I à la présente décision contient le projet de messages clés du RED 2019. L'Annexe II inclut le projet de Résumé du RED 2019 à l'attention des décideurs. L'Annexe III introduit le projet de feuille de route révisée de MED 2050. L'Annexe IV décrit le programme prévisionnel pour la finalisation de MAR1, y compris une proposition de procédure de consultation des décideurs et des parties prenantes.

Les commentaires des Points focaux du Plan Bleu et des membres de la CMDD, tels qu'ils ont été recueillis lors de leur réunion à Marseille (France) les 28 et 29 mai 2019 et à Budva (Monténégro) du 11 au 13 juin 2019, sont pris en compte dans les annexes de la présente décision.

Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée 2019 (RED 2019)

Conformément au Résultat stratégique 1.4 et à la Prestation indicative clé 1.4.1 de la SMT, le RED 2019 vise à présenter une évaluation complète et à jour des interactions entre environnement et développement en Méditerranée. En appliquant une approche intégrée et systémique, le RED 2019 devrait favoriser la sensibilisation et la compréhension de l'état et des tendances de l'environnement et du développement en Méditerranée, des forces motrices et de leurs impacts. Cela facilitera l'évaluation des progrès accomplis en matière de développement durable et fournira une base actualisée pour améliorer la prise de décision à tous les niveaux et optimiser la mise en œuvre de l'Agenda 2030, des Objectifs de développement durable (ODD) et de la SMDD.

Le Secrétariat (Plan Bleu) est responsable de la préparation du RED 2019, avec le soutien de toutes les composantes du PAM. Des groupes de travail par chapitre ont rassemblé plus de 60 auteurs et contributeurs. Le RED 2019 a été préparé sur la base d'une consultation transparente, inclusive et échelonnée, avec le soutien des Points focaux du Plan Bleu et des membres de la CMDD qui ont proposé des contributeurs et des relecteurs lors de la préparation des chapitres thématiques.

La préparation du RED 2019 a aussi bénéficié de l'appui d'un Comité de pilotage qui a réuni cinq Parties contractantes (Algérie, France, Italie, Monténégro et Maroc), le représentant du Président de la

CMDD, le Secrétariat (Unité de coordination et composantes du PAM) et quatre partenaires : l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), le Centre pour l'intégration en Méditerranée (CMI) et le Réseau méditerranéen d'experts sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC). Le Comité de pilotage du RED 2019 s'est réuni à trois reprises (téléconférence le 17 octobre 2018 ; Genève (Suisse), le 11 janvier 2019 ; Marseille (France), le 29 mars 2019) pour préparer, discuter et examiner les messages clés et le projet de résumé à l'intention des décideurs.

La réunion des Points focaux du Plan Bleu et la 18^{ème} réunion de la CMDD (Budva, Monténégro, du 11 au 13 juin 2019) ont permis d'examiner les études d'évaluation en cours de préparation par le Secrétariat (Plan Bleu) et de formuler des commentaires et conclusions pris en compte lors de la préparation de ce projet de décision et de ses annexes. Les Points focaux du Plan Bleu et les membres de la CMDD ont souligné l'importance d'une large diffusion et d'une utilisation soutenue des résultats du RED 2019. Ils ont recommandé au Secrétariat (Plan Bleu) de préparer des éléments de communication adaptés à un large public et à des groupes cibles, notamment les jeunes, les décideurs et les bailleurs de fonds.

Si le projet de RED 2019 (document ONU Environnement/MED WG.468/Inf.16) vise à identifier de façon détaillée l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée, les messages clés contenus dans l'Annexe I se concentrent sur un ensemble de conclusions pertinentes ou étroitement liées aux enjeux des milieux marins et côtiers. Les messages clés rassemblent les principaux résultats des chapitres du RED 2019, par le biais d'une approche intégrée qui établit des liens entre les enjeux, tout au long de la chaîne DPSIR, et qui prend en compte les phénomènes cumulatifs et combinés. Les messages clés donnent au lecteur les « points clés » qui conduisent à identifier des recommandations pour les décideurs. Les principes suivants ont été pris en compte lors de la rédaction des messages clés du RED 2019 : Chaque résultat clé est précédé par une phrase en gras résumant le « point clé » ; d'autres informations justifiant le point clé énoncé figurent ensuite en caractères normaux ; les sources explicites des données et informations sont indiquées dans les notes de fin. L'utilisation de ces sources est conforme aux bonnes pratiques internationales, telle que la 6^{ème} édition de l'Avenir de l'environnement mondial (GEO6) récemment publiée par ONU Environnement.

À la suite de la réunion des Points focaux du PAM (Athènes, Grèce, 10-13 septembre 2019), le projet de messages clés du RED 2019 (Annexe I) et le projet de résumé à l'intention des décideurs (Annexe II) ont été révisés pour prendre en compte les commentaires et interrogations formulés lors de la réunion. Les révisions comprenaient une restructuration mineure de l'Annexe I pour souligner les constats et messages clés les plus importants, ainsi qu'un tableau récapitulatif. Des données pertinentes ont été mises à jour sur la base des données disponibles les plus récentes. Les références ont été complétées.

Étude prospective MED 2050 de l'environnement et du développement en Méditerranée

Lors de leur 20^{ème} réunion (COP 20) (Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017), les Parties contractantes ont accepté la feuille de route de l'étude prospective MED 2050 (Annexe 2, décision IG.23/4), demandé sa mise en œuvre sur la base d'une approche participative, approuvé sa phase I et demandé la préparation d'une feuille de route mise à jour à soumettre pour approbation lors de la COP 21.

MED 2050 est conçue sous la forme d'une interface science-politique participative tenant compte de visions contrastées de la Méditerranée, s'appuyant sur des travaux antérieurs et en cours, y compris le RED 2019, tout en consolidant les efforts de diffusion, de communication et de renforcement des capacités.

La phase I de MED 2050 (2018-2019) était axée sur (i) la mobilisation des ressources existantes et la création d'un réseau de partenaires ; et, (ii) l'évaluation des tendances régionales. Le Secrétariat (Plan Bleu) cherchait également activement des financements pour renforcer les ressources disponibles.

Comme demandé par la décision IG.23/4 adoptée à la COP 20, une version mise à jour de la feuille de route de MED 2050 est incluse à l'Annexe III. Elle présente les actions menées en 2018 et 2019 et

approfondit la proposition méthodologique en mettant particulièrement l'accent sur les approches participatives. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la phase I de MED 2050 et la feuille de route révisée ont été examinés lors de la réunion des Points focaux du Plan Bleu et de la 18^{ème} réunion de la CMDD. Dans le cadre de ces deux réunions, la feuille de route révisée de l'Étude prospective MED 2050 a été acceptée et des observations ont été formulées en vue de sa soumission à la réunion des Points focaux du PAM 2019 (Athènes, Grèce, 10-13 septembre 2019) et à la 21^{ème} réunion des Parties contractantes (COP 21) (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019). Les Points focaux du Plan Bleu ont souligné la pertinence cruciale de MED 2050 pour le développement futur des stratégies et activités, ainsi que pour la visibilité du système PAM - Convention de Barcelone. Ils ont soutenu l'approche participative et les efforts déployés pour examiner les initiatives existantes et créer des synergies avec les travaux et projets récents et en cours.

Premier rapport d'évaluation sur l'état actuel des changements climatiques et environnementaux en Méditerranée et les risques associés (MAR1)

MedECC est un acronyme qui signifie *Mediterranean Experts on Climate and environmental Change* (réseau méditerranéen d'experts sur les changements climatiques et environnementaux, www.medecc.org). Le MedECC est une initiative régionale importante qui appuie divers travaux du PAM sur l'évaluation des pressions et des impacts anthropiques et naturels sur les milieux marins et côtiers méditerranéens. Ce réseau d'experts scientifiques vise à rassembler, mettre à jour et consolider les meilleures connaissances scientifiques sur le changement climatique dans le bassin méditerranéen et à les rendre accessibles aux décideurs, aux parties prenantes et aux citoyens.

La création du MedECC répond aux besoins et aux intentions exprimés par l'ONU Environnement/PAM dans le cadre de la SMDD, du Cadre régional pour l'adaptation au changement climatique en Méditerranée et du Groupe d'experts sur le changement climatique de l'Union pour la Méditerranée (UfM CCEG).

Le MedECC compte plus de 600 membres scientifiques venant de 35 pays, dont 19 Parties contractantes à la Convention de Barcelone, qui travaillent bénévolement sur les changements climatiques et environnementaux du point de vue des sciences naturelles, des sciences sociales et des sciences humaines.

Le MedECC a un rôle important à jouer dans les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans la mesure où il contribue au 6^{ème} rapport d'évaluation (AR6) avec un chapitre transversal consacré pour la première fois à la Méditerranée.

Le MedECC a contribué à la préparation du RED 2019 en co-pilotant le chapitre sur le changement climatique. L'étude des tendances du changement climatique ainsi que des risques et impacts associés qu'il a mené viendra également appuyer la rédaction de l'Étude prospective MED 2050.

En rendant accessibles à toutes les parties prenantes les meilleures connaissances scientifiques sur les changements climatiques et environnementaux dans le bassin méditerranéen, le MedECC cherche à combler le fossé entre la recherche et la prise de décision, en contribuant à l'amélioration des politiques à tous les niveaux, comme par exemple avec les futures évaluations méditerranéennes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Le MedECC travaille dans deux directions complémentaires pour la mise en œuvre de la SMDD, à savoir : (i) la publication des évaluations améliorées et d'une synthèse complète des connaissances sur le changement global dans la région méditerranéenne ; et (ii) la mise en place d'une interface science-politique régionale pertinente sur les changements climatiques et environnementaux en Méditerranée.

Le MedECC est soutenu par des organisations régionales, nationales et locales ainsi que par des experts, notamment : l'Union pour la Méditerranée (UfM) ; le Plan Bleu/CAR (ONU Environnement/PAM) ; l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), France ; les Études intégrées méditerranéennes aux échelles régionale et locale (MISTRALS) ; la Principauté de Monaco ; la Métropole d'Aix-Marseille Provence, France ; l'Université d'Aix-Marseille, France ; le Conseil consultatif pour le développement durable de la Catalogne (CADS),

Espagne ; l'Institut de recherche pour le développement (IRD), France ; le Laboratoire d'Excellence OT-Med, France ; la Région Sud, France.

Depuis mai 2018, Plan Bleu héberge le secrétariat scientifique du MedECC dans le cadre d'un partenariat avec le secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM) et du soutien financier de la coopération suédoise (SIDA).

La réunion des Points focaux du Plan Bleu a validé les activités mises en œuvre par le MedECC avec le soutien du Plan Bleu et de l'UpM et a recommandé au Secrétariat (Plan Bleu) de proposer un processus permettant de discuter des conclusions du rapport de synthèse (résumé pour les décideurs) avec les Points focaux du PAM, les Points focaux des composantes du PAM et les membres de la CMDD.

À la suite de la réunion des Points focaux du PAM (Athènes, Grèce, 10 - 13 septembre 2019), le calendrier de la préparation du rapport MAR1 de MedECC a été mis à jour pour tenir compte d'évolutions récentes.

Feuille de route et évaluation des besoins pour le Rapport 2023 sur l'état de la qualité de la Méditerranée

Comme demandé par la Réunion des Points focaux du PAM (Athènes, Grèce, 10-13 septembre 2019), la Feuille de route et l'évaluation des besoins pour le rapport 2023 sur l'état de la qualité de la Méditerranée ont été incluses dans les paragraphes opératoires et en annexe V du présent projet de décision.

La mise en œuvre de cette décision est liée aux Prestations indicatives clés 1.1.4, 1.4.2 et 1.4.4 de la SMT. Elle a des implications budgétaires sur le Fonds fiduciaire méditerranéen (FFM) et les ressources extérieures, ce qui est reflété dans le budget proposé.

Le projet de décision proposé et ses annexes ont été revus par la réunion des Points focaux du PAM (Athènes, Grèce, 10-13 septembre 2019) et ont été révisés en conséquence et approuvés en vue de leurs soumission pour examen par la CdP 21 tels que contenus dans le présent document.

Projet de Décision IG.24/4

Études d'évaluation

La 21^{ème} Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles,

Rappelant le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/288 du 27 juillet 2012,

Rappelant également la résolution 70/1 de l'Assemblée générale du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »,

Rappelant en outre la résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du 15 mars 2019, UNEP/EA.4/res.23, intitulée « Suivi de l'environnement mondial : renforcement de l'interface science-politique du Programme des Nations Unies pour l'environnement et approbation du rapport sur l'avenir de l'environnement mondial »,

En égard à la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, en particulier son article 4 sur les obligations générales,

Rappelant la Décision IG.23/4 sur la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée, demandant au Secrétariat de présenter les progrès de la Phase I de MED 2050 lors de la 21^{ème} réunion des Parties contractantes (COP 21),

Vivement préoccupées par les pressions croissantes exercées sur l'environnement marin et le littoral de la Méditerranée, comme souligné dans le Rapport 2012 sur l'état de l'environnement marin et côtier de la Méditerranée et le Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée, et le maintien de modèles de consommation et de production non durables dans la région,

Reconnaissant qu'il existe des lacunes dans les connaissances sur l'état de l'environnement et qu'il y a un besoin urgent de continuer à renforcer les efforts visant à combler ces lacunes en construisant et en renforçant les mécanismes existants,

Exprimant leur satisfaction quant aux travaux entrepris par les Parties contractantes, les Membres de la Commission méditerranéenne du développement durable, les Partenaires du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), les Membres du Comité de pilotage et du Comité scientifique, le Secrétariat et les composantes du PAM pour préparer le Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée,

Exprimant également leur satisfaction quant aux progrès réalisés par le réseau d'experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC) pour le premier rapport d'évaluation de l'état et des risques actuels des changements climatiques et environnementaux en Méditerranée (MAR 1),

Ayant pris en considération les conclusions de la réunion des Points focaux nationaux du Centre d'activités régionales Plan Bleu, qui s'est tenue à Marseille, en France, les 28 et 29 mai 2019, et de la 18^{ème} Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable qui s'est tenue à Budva, au Monténégro, du 11 au 13 juin 2019,

1. *[Approuve* les principaux messages du Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée, tels que présentés en Annexe I à la présente décision, ainsi que le Résumé à l'intention des décideurs présenté en Annexe II à la présente décision ;

2. *Exhorte* les Parties contractantes et le Secrétariat à prendre les mesures nécessaires pour mettre œuvre les recommandations revêtant un intérêt pour le mandat du système PAM – Convention de Barcelone, inclus en Annexes I et II à la présente décision ;

3. *Reconnaît* l'importance de considérer que les observations du Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée constituent un apport crucial à la définition de la Stratégie à moyen-terme 2022-2027 du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE/PAM) et des autres processus pertinents – en termes de politique et de stratégie – du système PAM – Convention de Barcelone [y compris la préparation du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée];

4. *Demande* aux Parties contractantes et au Secrétariat de déployer tous les efforts possibles pour combler les lacunes de connaissance qui sont identifiées dans le Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée ;]

5. *[Approuve* la feuille de route et l'évaluation des besoins concernant le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, telles qu'elles figurent à l'Annexe V de la présente décision, et *demande* au Secrétariat et aux composantes du PAM de continuer à définir en 2020, avec les Parties contractantes et les CORMON, les exigences et les délais concrets d'exécution, au niveau des indicateurs communs et pour chaque Partie contractante, afin de garantir une collecte de données efficace et de combler les lacunes en matière de connaissance et ainsi permettre à l'ensemble du système PAM de réaliser avec succès le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée ;]

6. *Approuve* la proposition de feuille de route révisée pour l'étude prospective MED 2050, telle que présentée en Annexe III à la présente Décision, et *demande* au Secrétariat, par l'intermédiaire du Centre d'activités régionales Plan Bleu, de mettre en œuvre ladite feuille de route proposée, en coopération avec les autres composantes du Plan d'action pour la Méditerranée ;

7. *Encourage* les Parties contractantes à participer à la phase II de l'étude prospective MED 2050, à organiser sur une base volontaire des ateliers infrarégionaux et nationaux, et à nommer des experts compétents ou des parties prenantes nationales intéressées, y compris des représentants de la jeunesse, afin qu'ils contribuent à l'étude ;

8. *[Demande* au Secrétariat d'organiser une large consultation sur le projet de résumé à l'intention des décideurs du premier rapport d'évaluation de l'état et des risques actuels des changements climatiques et environnementaux en Méditerranée (MAR 1) du MedECC, conformément aux éléments de la feuille de route présentée en Annexe IV à la présente Décision, en impliquant les Points focaux du Plan d'action pour la Méditerranée, les Points focaux des composantes du Plan d'action pour la Méditerranée et la Commission méditerranéenne du développement durable ;

9. *Encourage* les Parties contractantes et les partenaires à soutenir la prise en compte des constatations et recommandations du rapport à tous les niveaux d'élaboration des politiques et des décisions ;

10. *Demande également* au Secrétariat (Centre d'activités régionales Plan Bleu, avec le soutien du Centre d'activités régionales pour l'information et la communication), d'entreprendre une vaste campagne de communication et de diffusion pour les trois rapports d'évaluation mentionnés dans cette Décision, avec l'implication des Parties contractantes.]

Annexe I

**Rapport sur l'Etat de l'environnement et du développement en Méditerranée 2019 (RED 2019).
Version préliminaire des messages clés**

Table des matières

- I. Introduction : Faire le lien entre Med QSR 2017, RED 2019 et MED 2050**
- II. Principales forces motrices et pressions, et tendances associées**
- III. Etat et impact**
- IV. Réponses – Les progrès majeurs pour faire face aux problématiques régionales**
- V. Réponses : Défis persistants et émergents**
- VI. Des connaissances pour agir**

Avertissement :

Les désignations utilisées et la présentation des informations figurant dans le présent document n'impliquent l'expression d'aucun avis de la part du secrétariat PNUE/PAM – Convention de Barcelone concernant le statut juridique d'un pays, territoire, zone, ville ou région ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La description et l'utilisation des limites, des noms géographiques et des données connexes figurant sur les cartes et incluses dans des listes, des tableaux, des documents et des bases de données dans le présent document ne sont pas garanties sans erreur ni impliquent nécessairement l'approbation officielle du Secrétariat de la Convention de Barcelone – PNUE/PAM. Le secrétariat de la Convention de Barcelone – PNUE/PAM n'est pas responsable des données et ne peut garantir qu'elles sont correctes, précises et complètes. Le Secrétariat de la Convention de Barcelone – PNUE/PAM accepte uniquement les frontières internationales et administratives approuvées par les Nations Unies.

I. Introduction : Faire le lien entre MED QSR 2017, RED 2019 et MED 2050

1. Depuis la fin des années 1970, les pays méditerranéens ont décidé de coopérer afin de mettre à « *la disposition des autorités responsables et des planificateurs des renseignements qui leur permettent d'élaborer des plans propres à assurer un développement socio-économique optimal soutenu sans entraîner une dégradation de l'environnement* »¹. Pour atteindre cet objectif, les pays méditerranéens ont demandé au Secrétariat de la Convention de Barcelone de réaliser trois rapports majeurs entre 2016 et 2021.
2. Publié en 2018, le *Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée* (2017 MED QSR) est la première évaluation basée sur les Objectifs écologiques du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et les indicateurs du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) adoptés en 2016 par les pays riverains de la mer Méditerranée, Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Malgré le manque de données disponibles et bien que l'IMAP était encore dans sa phase initiale, le 2017 MED QSR a fourni des informations pertinentes sur l'état des écosystèmes marins et côtiers en Méditerranée et l'atteinte du Bon état écologique (BEE) en s'appuyant sur les données disponibles pour documenter les indicateurs communs de l'IMAP².
3. Le Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED 2019) a une portée plus large et plus systémique. Le RED 2019 couvre plusieurs enjeux de durabilité liés à l'environnement et au développement de la région méditerranéenne et présente leurs interactions. Concernant les écosystèmes marins par exemple, le RED 2019 permet d'évaluer l'ODD 14 : « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ». Le RED 2019 permet ainsi de contextualiser, entre autres, les indicateurs IMAP dans le cadre d'un réseau de liens de causalité et d'interactions. La liste des pressions et des impacts recensés dans le RED 2019 coïncide parfaitement avec les principales pressions et impacts sur le milieu marin identifiés dans le 2017 MED QSR. Le RED 2019 s'appuie en outre sur les principaux messages du 2017 MED QSR portant sur les aspects socio-économiques des principales forces motrices et pressions présentes dans l'environnement marin méditerranéen.
4. Une prospective régionale à l'horizon 2050 (MED 2050), à développer d'ici 2021, s'appuiera à la fois sur le QSR 2017 et sur le RED 2019 pour explorer les scénarios et transitions possibles pour un futur durable et inclusif en région méditerranéenne.
5. Les trois évaluations aideront les décideurs méditerranéens à identifier les domaines clés nécessitant une action commune ou coordonnée supplémentaire, et à fournir ainsi des éléments pour la future Stratégie à moyen terme du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) à l'horizon 2022-2027.

II. Principales forces motrices et pressions, et tendances associées

6. **Malgré leurs différences, les pays méditerranéens restent fortement connectés.** Les pays riverains de la mer Méditerranée partagent un patrimoine, des styles de vie et des valeurs similaires. Ils sont tous exposés aux risques et impacts des changements climatiques et environnementaux, à l'urbanisation et l'érosion côtière, et à des pressions touristiques croissantes. Les différences sont également importantes, notamment dans les dynamiques démographiques, l'accès aux ressources naturelles, les revenus, les investissements dans la protection de l'environnement, les politiques de décentralisation, les systèmes de gouvernement et de gouvernance, les mesures en place pour prévenir la corruption, garantir la participation effective du public et la responsabilité publique, et à garantir la stabilité politique et l'application des cadres juridiques, etc. Ces différences entraînent de grands écarts dans la capacité de ces pays à éviter des crises potentielles et à s'y adapter. Les PSEM y sont particulièrement exposés. Dans le même temps, la région est connectée par d'importants flux de populations (migration et tourisme), de biens et de produits énergétiques (notamment via le transport maritime), de ressources financières (investissements étrangers et coopération), d'informations et d'interactions sociales, ainsi que par des flux environnementaux (courants fluviaux et marins) et des

¹ Réunion intergouvernementale, UNEP/IG.5/7, 1977

² Les résultats sont disponibles sur : <https://www.medqsr.org/fr>

cadres de concertation sur les politiques. La région méditerranéenne reste donc une échelle très pertinente pour l'évaluation des interactions entre environnement et développement. Une telle évaluation nécessite toutefois de prendre en compte les hétérogénéités infrarégionales ainsi que les connexions au-delà des frontières régionales avec l'Afrique, l'Extrême-Orient et l'Europe du Nord.

Constat principal 1 - Tendances démographiques : La population continue de croître dans le Sud et dans les zones urbaines de la région Méditerranée ; la population est plus jeune dans les PSEM

7. **Les Etats riverains méditerranéens³ comptaient environ 514 millions d'habitants en 2018⁴, soit 6,8 % de la population mondiale. Alors que la population se stabilise dans le Nord depuis 1980, celle du Sud et de l'Est du bassin a plus que doublé (passant de 153 millions en 1980 à 314 millions en 2018) et devrait encore augmenter de 122 millions d'ici 2050.** En 2018, 39 % de la population des pays méditerranéens vivaient au Nord du bassin et 61 % au Sud et à l'Est. Au cours des dernières décennies, la croissance démographique a été la plus forte en Palestine, au Liban, en Israël, en Égypte, en Algérie et en Syrie (par ordre décroissant). Le pays le plus peuplé est l'Égypte avec 98 millions d'habitants en 2018, suivi de la Turquie (82 millions) et de la France (67 millions). En 2018, les plus fortes densités de population sont constatées à Monaco, à Malte et en Palestine, et la plus faible en Libye (allant de 4 à près de 26 000 personnes/km²)⁵.

8. **La transition démographique est achevée dans près des deux tiers des pays méditerranéens et est en cours dans le dernier tiers.** La convergence démographique avec les pays du Nord de la Méditerranée (PNM) est claire au Liban, en Tunisie et en Turquie. Dans le cas du Maroc ou de la Libye, où le taux de fertilité continue de baisser, cette convergence devrait survenir dans quelques années tout au plus. Cette tendance est cohérente avec une urbanisation croissante, car en situation de transition démographique, le taux de fertilité recule généralement davantage dans les zones urbaines que dans les zones rurales et isolées. Contrairement à des projections antérieures, la transition démographique semble s'être arrêtée ou avoir connu une inversion en Algérie et en Égypte. Tous les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) montrent un taux de fertilité autour ou au-delà du taux de remplacement de 2,1, ce qui implique une augmentation de la population, à l'exception du Liban (1,7). En Égypte, Israël et Palestine, le taux de fertilité dépasse le seuil symbolique de trois enfants par femme. La fertilité se situe en-dessous du taux de remplacement dans tous les PNM, impliquant une diminution et un vieillissement de la population.

9. **Les habitants des PSEM sont 14 ans plus jeunes que ceux du Nord.** Alors que l'âge médian dans les PSEM se situe entre 20 et 31 ans, il est entre 34 et 45 ans dans les PNM.

10. **Environ 70 % de la population méditerranéenne vit dans des zones urbaines.** La population urbaine a continué de croître dans toute la région pendant les dix dernières années. Plus de la moitié de la population est urbaine en 2017 dans tous les pays méditerranéens sauf l'Égypte (57 % de la population vivant en zone rurale) et la Bosnie-Herzégovine (52 %). Un phénomène nouveau est le déclin en valeur absolue de la population rurale en Albanie (-2,4 %), en Croatie (-1 %), au Monténégro (-1 %), en Algérie (-0,4 %), en Slovénie (-0,5 %) et en Turquie (-0,5 %), tandis que l'Égypte enregistre toujours une croissance annuelle de 2 % de sa population rurale. L'urbanisation continue et s'accompagne d'une augmentation du nombre d'habitants dans les métropoles méditerranéennes, ce qui constitue un défi pour la planification urbaine, y compris la planification et l'aménagement des infrastructures de transport et environnementales.

³ Y compris la Palestine

⁴ United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2019), World Population Prospects 2019, online edition

⁵ United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2019), World Population Prospects 2019, online edition

11. **Dans les pays méditerranéens, une personne sur trois vit dans une région côtière méditerranéenne⁶.** La part de la population côtière varie entre 5 % en Slovaquie et 100 % dans les pays insulaires (Malte, Chypre) et à Monaco. Le tourisme figure aussi parmi les forces motrices de l'urbanisation côtière, les pays méditerranéens accueillant plus de 337 millions d'arrivées de touristes internationaux (ATI) par an, soit environ 27 % du tourisme mondial en 2016⁷, concentré largement dans les zones côtières et sur les mois d'été.

Constat principal 2 - Développement humain : Alors que l'éducation et la santé se sont considérablement améliorées dans le Sud et l'Est du bassin, des écarts Nord/Est/Sud persistent, sous l'effet des écarts de PIB, et sont aggravés par des conflits

12. **Les économies des pays méditerranéens ont connu d'importantes variations entre 2007 et 2017, marquées par la crise financière mondiale de 2008 et la crise de la dette européenne à partir de la fin 2009.** Tous les pays méditerranéens d'Europe ont connu une baisse du PIB par habitant entre 2008 et 2009. Dix ans plus tard, Chypre et la Grèce, qui ont particulièrement souffert de la crise de la dette européenne, n'ont toujours pas retrouvé le niveau de PIB par habitant d'avant la crise. Les pays du Sud de la Méditerranée ont fait preuve d'une résilience surprenante face à la crise de 2008 mais l'instabilité politique et les conflits à la suite des Printemps arabes ont contribué au taux de croissance relativement bas dans la région.

13. **Malgré la croissance démographique et les troubles géopolitiques, le développement humain, tel que mesuré par l'Indice de développement humain (IDH), a connu une tendance à la hausse ces dix dernières années, avec notamment une forte hausse dans presque tous les pays méditerranéens. Les écarts entre les littoraux du Nord et du Sud/Est de la Méditerranée persistent même s'ils se sont réduits⁸.** En 2017, l'IDH était le plus élevé en Israël, France, Slovaquie, Espagne et Italie (en ordre décroissant, tous occupant un rang mondial entre 22 et 28) et le plus bas en Syrie (rang 155). Les progrès les plus importants ont été enregistrés en Albanie, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine et en Turquie, avec une forte hausse de l'espérance de vie en Algérie et en Turquie et une augmentation élevée du revenu national brut en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et en Turquie. En Libye, l'IDH a baissé en raison de l'effondrement de l'économie alors que celui de la Syrie a chuté à cause de la forte dégradation des trois composants de l'IDH : l'espérance de vie, la durée de scolarisation et le revenu national par habitant.

14. **L'éducation de base s'est considérablement améliorée au cours des dix dernières années, en particulier dans les PSEM,** où le taux d'alphabétisation a fortement progressé, notamment au Maroc, en Tunisie et en Turquie. D'importants progrès dans le domaine de l'enseignement primaire ont été constatés entre 2000 et 2016 dans les PSEM. Toutefois, le taux d'accès à l'enseignement tertiaire reste inégal.

15. **La scolarisation des filles s'est améliorée mais la part des femmes dans la population active reste faible.** L'indice de parité hommes-femmes du taux de scolarisation dans les écoles primaires et secondaires a augmenté dans la plupart des pays méditerranéens. Néanmoins, la part des femmes dans la population active était au-delà de 33% dans les PNM et Israël et en dessous de 33% dans les PSEM en 2017, n'ayant diminué que légèrement dans presque tous les pays ces dix dernières années⁹.

16. **La région méditerranéenne orientale est un hotspot mondial de migrations. Ce problème est, entre autres, lié aux pressions environnementales et influence le développement humain de manière significative.** La Turquie est le pays qui accueille le plus grand nombre de réfugiés dans le

⁶ Calculs du Plan Bleu, sources nationales (en référence à un niveau NUTS 3 ou équivalent)

⁷ World Tourism Organization (2018), UNWTO Tourism Highlights, 2018 Edition

⁸ PNUD (2018), Human Development databank

⁹ ILO (2019), ILOSTAT

monde, estimé à 3,54 millions de réfugiés et plus de 300 000 demandeurs d'asile. Le Liban, accueille le pourcentage de réfugiés le plus élevé au monde (16,4 % de la population totale)¹⁰. Ce pourcentage est de 4,3% en Turquie et de 1,7 % à Malte. Répondre aux besoins humains fondamentaux des migrants entrants, nécessite une réponse flexible et efficace dans les pays d'accueil. L'accès à l'eau, à la nourriture et à des services sanitaires, et le traitement des déchets sont des préoccupations majeures pour le fonctionnement des camps de réfugiés. La Syrie est le pays d'origine du plus grand nombre de réfugiés dans le monde, avec environ 34,5 % de la population syrienne ayant fui le pays. Le nombre de réfugiés et de migrants entrant en Europe par des routes méditerranéennes occidentales (Espagne), centrales (Italie) et orientales (Grèce) a battu un record en 2015, avec plus de 1 million d'arrivées sur l'année, comparé à environ 370 000 en 2016, 185 000 en 2017 et 140 000 en 2018¹¹. Les principaux endroits d'origine sont la Syrie, la Palestine, les pays du Maghreb et les pays d'Afrique subsaharienne. Dans les pays méditerranéens européens, les flux d'immigration varient entre 8 400 nouveaux migrants internationaux par an à Malte et 332 600 en France¹². Cet afflux de migrants a généré un dialogue entre les pays et représente un vrai défi en termes de capacité institutionnelle¹³. Entre autres, les changements environnementaux et climatiques peuvent être d'importants facteurs migratoires, notamment dans les pays où l'eau est rare et dans les zones vulnérables comme les terres agricoles pluviales, les sites où l'eau est contaminée et les bidonvilles urbains.

17. Les pays méditerranéens à revenu élevé génèrent des effets indirects socio-économiques et environnementaux importants, exportant une quantité significative de pollutions, de déchets et d'autres externalités négatives, limitant ainsi la capacité des autres pays à parvenir à un développement durable¹⁴. Les problèmes critiques qui touchent en particulier les pays à faible revenu sont notamment : la demande internationale d'huile de palme et d'autres produits qui alimentent la déforestation tropicale, les paradis fiscaux rendant difficile l'augmentation des recettes publiques pour financer les ODD, la tolérance aux normes de travail médiocres dans les chaînes d'approvisionnement internationales, etc.

Constat principal 3 - La situation macro-économique : Les pays méditerranéens sont de plus en plus vulnérables aux conditions et chocs externes, y compris les chocs environnementaux

18. **Les pays méditerranéens sont vulnérables aux conditions et aux chocs externes.** En particulier dans les PSEM, les structures économiques non diversifiées, associées à un déficit commercial global (solde extérieur) et à un déficit budgétaire, reflètent et renforcent la difficulté des économies nationales à développer des produits plus compétitifs susceptibles d'améliorer la résilience de leur économie¹⁵.

19. **Les cadres de coopération et les programmes d'intégration dans les relations euro-méditerranéennes n'ont pas permis d'atteindre une prospérité partagée.** L'intégration politique dans la région méditerranéenne a été limitée au cours des dix dernières années et a principalement pris la forme de conférences ministérielles thématiques et de réunions parlementaires dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée et de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, ainsi que d'un certain degré de coopération en matière de sécurité. L'intégration économique a été plus prononcée avec le démantèlement tarifaire dans le cadre des accords de libre-échange déjà en vigueur et la signature de plusieurs autres accords commerciaux, principalement entre l'UE et les candidats à l'accession, même si elle reste toutefois relativement limitée par rapport à d'autres régions du monde.

¹⁰ UNHCR (2017), Portail des données migratoires

¹¹ UNHCR (2019), Operational Portal Refugee Situations

¹² UN DESA (2013), Portail des données migratoires

¹³ Werz et Hoffman (2017), Changement climatique et migration en Méditerranée, IEMED

¹⁴ Sachs, et al. (2019), Sustainable Development Report 2019. New York: Bertelsmann Stiftung and Sustainable Development Solutions Network (SDSN)

¹⁵ Salman et al. (2018), External and internal imbalances in South Mediterranean countries, FEMISE Research Paper 42-13

Le démantèlement des obstacles non tarifaires au commerce, en particulier les subventions qui sont encore courantes dans la région, y compris les subventions considérées comme préjudiciables à l'environnement, n'a guère progressé¹⁶. Les échanges entre les pays de l'UE et les pays méditerranéens n'ont pas augmenté beaucoup plus vite que ceux des pays de l'UE avec le reste du monde. La part des importations intra-méditerranéennes est restée stable et les exportations de l'UE vers les autres pays méditerranéens ont légèrement augmenté entre 2005 et 2015, ce qui signifie que la régionalisation du commerce reste faible dans la région méditerranéenne¹⁷.

20. Le chômage des jeunes est un enjeu majeur dans la plupart du bassin méditerranéen. Le taux de chômage total est compris entre 4 % de la population active totale (Israël et Malte) et 21 % (Bosnie-Herzégovine)¹⁸. Le taux de chômage des jeunes (âgés entre 15 et 24 ans) est jusqu'à trois fois plus élevé que le taux total au niveau national¹⁹ avec des taux élevés de jeunes qui ne sont pas scolarisés, n'exercent aucun emploi et ne suivent aucune formation - un indicateur qui exclut les étudiants du taux de chômage des jeunes - en Albanie, Algérie, Bosnie Herzégovine, Égypte, au Liban, en Palestine, Tunisie et Turquie (>20 %) et excède 15% en Italie (19%) et au Monténégro (16%)²⁰. La création de nouveaux emplois, en particulier pour les jeunes, est devenue un enjeu prioritaire transversal pour les décideurs méditerranéens. L'émergence de secteurs innovants au sein de l'économie verte, bleue et circulaire pourrait contribuer à la création de ces emplois nécessaires²¹, et les propositions de transition environnementale dans les secteurs de l'économie ou du logement sont examinées à la lumière des préoccupations liées à l'emploi.

21. Ces vingt dernières années, l'agriculture et l'industrie ont perdu du terrain alors que les services se sont développés²². Dans les pays méditerranéens, les services représentent généralement près de la moitié du PIB national, ou plus, l'Albanie (47 %) et l'Algérie (46 %) ayant la part de services la plus faible, Malte (75 %), Chypre (74 %) et le Liban (74 %) la plus élevée. Dans seulement trois pays méditerranéens, l'industrie représente près de 30 % ou plus de la valeur ajoutée nationale : l'Algérie (avec une économie très dépendante du pétrole et du gaz), l'Égypte (le seul pays méditerranéen à avoir connu une augmentation récente significative de la contribution de l'industrie au PIB) et la Turquie. Israël (19 %) et le Liban (12 %) proposent la contribution industrielle la plus faible à leurs économies nationales. La part de l'agriculture dans le PIB national est généralement inférieur à 10 %, sauf pour cinq pays : l'Albanie (19 %), l'Algérie (12 %), le Maroc (12 %), l'Égypte (11 %) et la Tunisie (10 %). L'Algérie est le seul pays méditerranéen dont la part du secteur agricole a augmenté au cours des vingt dernières années (de 8 % en 1990 à 12 % en 2017).

22. Les économies méditerranéennes s'appuient de plus en plus sur la dette. Au cours des 10 dernières années, la dette publique en pourcentage du PIB a augmenté dans la plupart des pays méditerranéens, à l'exception d'Israël, du Liban, de Malte et de la Turquie. Le pourcentage de la dette publique par rapport au PIB est supérieur ou égal à 60 % dans tous les pays méditerranéens, sauf en Algérie, Bosnie-Herzégovine et en Turquie. A Chypre, en Égypte, en Espagne, en France, en Grèce, en Italie et au Liban, il peut atteindre et même dépasser 100 %, voire 180 % pour la Grèce²³. Des pourcentages de dette élevés et croissants peuvent représenter un risque pour la durabilité financière des gouvernements méditerranéens et limiter les investissements publics dans l'environnement.

¹⁶ OECD/IEA (2019), "Update on recent progress in reform of inefficient fossil-fuel subsidies that encourage wasteful consumption"

¹⁷ Ayadi et al. (2017), Regional Integration in the Euro-Mediterranean, EMNES Working Paper N°1 2017

¹⁸ Banque mondiale (2019), extraction de base de données des Indicateurs du développement dans le monde (WDI).

¹⁹ ILO (2019), ILOSTAT

²⁰ ILO (2018), ILOSTAT ; données manquantes pour la Lybie, le Maroc et la Syrie

²¹ Selon la dernière étude publiée par l'Organisation internationale du travail (OIT), l'économie verte pourrait créer 24 millions d'emplois dans le monde d'ici 2030.

²² Banque mondiale (2019), extraction de la base de données des Indicateurs du développement dans le monde (WDI).

²³ FMI (2016), extraction de base de données

23. **Le bassin méditerranéen est incapable de produire suffisamment de produits agricoles et alimentaires pour sa propre consommation et est donc fortement dépendant du commerce international et des importations de produits agricoles, et sensible à la volatilité des prix internationaux.** Le déficit de production agricole est dû, d'une part, aux conditions agro-climatiques, et d'autre part à la rareté des terres arables et des ressources en eau. Il est également lié à la faible efficacité de l'eau et la faible productivité des terres dans certaines régions méditerranéennes ainsi qu'au gaspillage alimentaire. Face à une demande croissante de produits alimentaires, en particulier de céréales, la sécurité alimentaire des pays du Sud de la Méditerranée est de plus en plus menacée dans les pays où la croissance démographique, les changements des styles de vie et des habitudes alimentaires - et donc la demande - sont soutenus. Les pays méditerranéens représentent un tiers des importations mondiales de céréales, en particulier de blé, pour seulement 7 % de la population mondiale. L'Égypte et l'Algérie comptent parmi les plus gros importateurs de céréales au monde et le taux de dépendance aux importations de céréales (ratio importations / consommation) est très élevé en Méditerranée (42 % en Égypte, 60 % en Tunisie, 72 % en Algérie, 86 % au Liban...). Les seuls pays dont le solde agricole est excédentaire sont la France et l'Espagne. La contribution de la petite agriculture familiale à la sécurité alimentaire ne doit pas être sous-estimée. La production agricole et animale à petite échelle dans les exploitations familiales contribue de manière significative à la consommation alimentaire des agriculteurs et de leurs familles et à la fourniture d'aliments adaptés aux goûts locaux, y compris des citadins.

Constat principal 4 - Bon état écologique : Les économies méditerranéennes dépendent de l'intégrité environnementale, en particulier dans les zones côtières

24. **Les pays, les communautés et les économies méditerranéens s'appuient sur les ressources naturelles côtières et maritimes pour créer de la richesse, créer des emplois et continuer à se développer localement.** Il est donc essentiel de reconnaître l'importance de la durabilité environnementale pour relever les principaux défis socio-économiques des pays méditerranéens.

25. **Les pays méditerranéens restent la première destination touristique mondiale** avec près de 30 % des arrivées touristiques internationales, et des chiffres absolus qui ont doublé en vingt ans. Cette croissance s'est récemment concentrée sur les pays du Nord, alors que les arrivées touristiques internationales ont diminué dans les PSEM depuis 2011. Le secteur du tourisme côtier et maritime est très développé dans les PNM et a connu une forte croissance dans les PSEM, avant un ralentissement depuis 2011. Le nombre d'arrivées de touristes internationaux dans la région méditerranéenne est passé de 58 millions en 1970 à plus de 337 millions en 2016 et devrait atteindre 500 millions d'ici 2030²⁴. Le tourisme fournit environ 11 % de l'emploi total des pays méditerranéens et 11 % de leur PIB total²⁵, lorsque l'on tient compte de ses impacts directs et indirects.

26. **La Méditerranée est également la deuxième région de croisière au monde** (16,7 % du déploiement mondial de la flotte de croisières en 2018), après les Caraïbes. En 2018, la Méditerranée a enregistré plus de 28 millions de mouvements de passagers de croisière, contre un peu plus de 8,5 millions en 2000. Les infrastructures portuaires ne cessent de grandir afin de répondre à cette croissance rapide.

27. **La pêche et l'aquaculture jouent un rôle majeur dans l'économie des pays méditerranéens**²⁶. La pêche représente 227 000 emplois et a un impact économique direct et indirect

²⁴ World Tourism Organization (2018), UNWTO Tourism Highlights, 2018 Edition, UNWTO, Madrid

²⁵ WTTC (2015). *Economic impact of Travel and Tourism in the Mediterranean*

²⁶ Pianta et al. (2015), Méditerranée : La croissance bleue face au défi du Bon État Écologique - Résumé. Projet MedTrends. WWF-France

s'élevant à 6,35 milliards de dollars par an²⁷. L'aquaculture représente plus de 50 % de la production totale de poisson et joue un rôle important pour les populations côtières puisqu'elle contribue au développement socioéconomique et à la création d'emplois (plus de 120 000 emplois directs et 750 000 emplois indirects²⁸).

28. Le rôle de l'agriculture méditerranéenne dans la création de richesses et l'emploi au niveau national varie selon les pays. L'agriculture fournit entre 1,5 % (France) et 19 % (Albanie) du PIB national des méditerranéens et entre 1 % (Israël) et 40 % (Albanie) de l'emploi national, avec une tendance générale à la baisse de la part du PIB et de l'emploi (à l'exception de la Grèce, de la Libye et de la Syrie, où la proportion d'emploi agricole a augmenté ces dernières années).

29. Les biotechnologies marines et la bio-prospection, avec des applications dans les domaines de la médecine, de l'alimentation, des matériaux, de l'énergie et des cosmétiques, constituent un secteur innovant et en pleine croissance en Méditerranée. Le taux élevé d'endémisme et le nombre d'espèces à fort potentiel d'application (par exemple les éponges et microorganismes extrêmes) font de la Méditerranée une région prometteuse pour ces activités, avec un potentiel important de génération de revenus et d'emplois (hautement qualifiés).

Constat principal 5 - Les pressions environnementales des secteurs économiques : Malgré l'émergence de solutions à faible impact, les secteurs économiques exercent des pressions croissantes sur l'environnement, entraînés par une croissance rapide de secteurs polluants et une diversification des activités économiques dans les zones marines

30. La région méditerranée connaît l'un des déficits écologiques les plus importants au monde. L'empreinte écologique par habitant en Méditerranée²⁹ (3,2 hag³⁰/hab.) est supérieure à la moyenne mondiale (2,8 hag/hab.), alors que la biocapacité par habitant - permettant de supporter cette empreinte - est inférieure à la moyenne mondiale dans la majorité des pays méditerranéens (sauf en France, Croatie, Monténégro et Slovaquie). L'empreinte écologique excède la biocapacité dans tous les pays méditerranéens, entraînant un déficit écologique. Entre 2010 et 2014, l'empreinte écologique par habitant a baissé dans la plupart des pays méditerranéens³¹. Ceci est principalement lié aux effets de la crise économique, qui a ralenti la consommation des ressources, à la réduction des émissions CO₂ dans les PNM et à la croissance démographique dans les PSEM qui étale l'empreinte totale sur une population plus large. Les variations de l'empreinte écologique continuent d'être liées aux variations du PIB, en notant cependant une croissance moins rapide de l'empreinte écologique que du PIB.

31. Les citoyens des pays méditerranéens de l'UE semblent être plus préoccupés que la moyenne de l'UE par l'impact des questions environnementales sur leur vie quotidienne et par les produits chimiques et les plastiques utilisés dans les produits de la vie courante pour leur santé et leur environnement. En l'absence d'une étude exhaustive sur les attitudes et le comportement des citoyens méditerranéens vis-à-vis de l'environnement, une enquête à l'échelle de l'UE fournit certains éléments sur les attitudes à l'égard de l'environnement dans les pays méditerranéens de l'UE³². La pollution de l'air est considérée comme le problème environnemental le

²⁷ Basé sur FAO (2018), The State of Mediterranean and Black Sea Fisheries. General Fisheries Commission for the Mediterranean. Rome. 172 pp. Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO

²⁸ Pianta et al. (2015), Méditerranée : La croissance bleue face au défi du Bon État Écologique - Résumé. Projet MedTrends. WWF-France

²⁹ L'empreinte écologique mesure la demande en consommation exercée par l'être humain sur la biosphère, mesurée en hectares globaux (hag). La biocapacité est la superficie des terres disponibles pour produire des ressources ou absorber des déchets de dioxyde de carbone, compte tenu des pratiques actuelles en matière de gestion

³⁰ Les hectares globaux (hag) sont une unité de mesure de la moyenne globale de surface bioproductive, dans laquelle sont exprimées l'Empreinte écologique et la biocapacité

³¹ Global Footprint network (2019), base de données en ligne

³² TNS political & social at the request of the European Commission, Directorate-General for Environment (2017), Special Eurobarometer 468 - October 2017 "Attitudes of European citizens towards the environment"

plus important, suivi du changement climatique et de la quantité croissante de déchets. Les citoyens des pays méditerranéens de l'UE sont majoritaires et plus nombreux que la moyenne de l'UE à dire qu'ils ont l'impression que la qualité de l'air s'est détériorée au cours des 10 dernières années. Interrogés sur les moyens efficaces de résoudre les problèmes environnementaux, les citoyens européens soutiennent fermement la législation environnementale (amendes plus lourdes en cas d'infraction, application plus stricte et législation plus stricte), ainsi que davantage d'investissements dans la recherche et le développement de solutions technologiques. Ils sont également majoritaires à dire que les mesures prises pour protéger l'environnement sont insuffisantes à tous les niveaux.

32. **Bien qu'économiquement rentable à court terme, le tourisme côtier de masse génère des dommages environnementaux considérables** (perte d'habitat, augmentation de la consommation d'eau et de la production de déchets, perturbation d'espèces protégées et menacées d'extinction, principalement à cause du bruit sous-marin, de la pollution de l'eau et de l'introduction d'espèces envahissantes, etc.). De plus, les profits ne sont pas nécessairement investis dans le développement local. Le tourisme dans les pays méditerranéens est confronté à trois défis complémentaires: soutenir et élargir le développement d'une offre alternative au tourisme de masse, moins saisonnière, plus durable pour l'environnement et socialement bénéfique, fondée sur les atouts ruraux et culturels (y compris l'écotourisme) afin d'accroître la résilience du secteur vis-à-vis du changement climatique; réduire concomitamment l'empreinte du tourisme de masse, sa pression sur des ressources naturelles rares, des écosystèmes fragiles et des infrastructures environnementales coûteuses; et enfin, renforcer les liens du tourisme avec d'autres secteurs de l'économie locale, générant des avantages indirects sur l'emploi local tout en stimulant potentiellement la demande de produits durables.

33. **Le secteur des transports est celui qui consomme le plus d'énergie** (avec 31 % de la consommation totale d'énergie dans les PNM et 38 % dans les PSEM) et, compte tenu de la très forte dépendance à l'égard des combustibles fossiles, il est l'un des principaux contributeurs aux émissions de GES dans la région méditerranéenne. Les émissions de GES dans la région sont principalement causées par le trafic terrestre et dans une proportion beaucoup plus faible par le trafic maritime et aérien. Le transport routier représente 70% de l'énergie utilisée pour le transport dans le bassin méditerranéen, avec une part prépondérante de véhicules privés. Les transports entraînent également une pollution atmosphérique importante, en particulier dans les villes, et représentent un défi majeur pour la santé humaine.

34. **La mer Méditerranée accueille les voies maritimes les plus fréquentées au monde** avec une grande partie de la flotte mondiale empruntant le canal de Suez ou les détroits du Bosphore et des Dardanelles et de Gibraltar, reliant l'Asie aux ports d'Europe occidentale, desservant les ports en expansion de la Méditerranée et de la mer Noire et les connectant aux autres continents. Le canal de Suez / l'oléoduc SUMED et le détroit de Turquie représentaient plus de 13 % du trafic mondial de pétrole en mer et la flotte des États côtiers méditerranéens plus de 17 % de la capacité mondiale des navires-citernes en 2017. Les pressions exercées par le transport maritime incluent essentiellement les émissions de polluants atmosphériques exerçant des pressions particulièrement importantes sur les villes portuaires, les rejets accidentels (avec une tendance nette à la baisse) et illicites de pétrole, de substances dangereuses et nocives (problème restant à résoudre); de déchets marins; le rejet d'eaux, y compris les eaux de ballast et l'encrassement des coques (la navigation étant la principale source des plus de 1 000 espèces non-indigènes établies en Méditerranée); les émissions atmosphériques des navires (gaz et particules telles que les oxydes de soufre (SO_x) et les oxydes d'azote (NO_x) toxiques pour l'homme, et les GES); le bruit sous-marin; les collisions avec des mammifères marins; l'utilisation des sols par l'infrastructure portuaire; et le mouillage (destructif pour les écosystèmes des fonds marins).

35. **La Méditerranée continue de dépendre des importations d'énergie et de combustibles fossiles, et ce malgré l'amélioration de la production d'énergies renouvelables.** En 2015, les pays méditerranéens représentaient 7 % de la demande mondiale en énergie primaire (équivalent à leur part de la population mondiale), soit plus de 955 millions de tonnes d'équivalent pétrole (Mtep). La demande en énergie primaire a augmenté de 38 % entre 1990 et 2015, malgré une relative stagnation entre 2008 et 2015. Les PNM représentent près des deux tiers de la demande énergétique totale en

Méditerranée, tandis que les pays du sud et de l'est de la Méditerranée consomment respectivement environ 19 % et 18 %. La demande énergétique des PSEM devraient dépasser celle des PNM d'ici 2040. La production totale d'énergie a augmenté depuis 1990, atteignant 549 Mtep en 2015, une valeur bien en deçà de la demande énergétique de la région. La demande en énergie électrique a presque doublé entre 1990 et 2015. La production d'énergie électrique renouvelable autre que l'hydroélectricité est passée de 1 % de la production totale en 1990 à 11 % en 2015. Le mix énergétique en 2015 inclut également : 29 % de gaz, 25 % d'énergie nucléaire (dont 87 % en France), 16 % de charbon, 13 % d'hydroélectricité et 7 % de pétrole³³. Il existe un énorme potentiel inexploité de sources d'énergie renouvelable (éolien et solaire), en particulier dans les pays au sud de la Méditerranée, ce qui pourrait contribuer à un secteur de l'énergie plus propre et réduire la dépendance énergétique (la région importe actuellement environ 58 % de sa demande en combustibles fossiles avec 90% dans les PNM et 20% dans les PSEM). Il existe également un fort potentiel de développement en matière d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique.

36. Plus de 200 plateformes pétrolières et gazières offshore sont actives en mer Méditerranée. Avec la découverte de grandes réserves de combustibles fossiles et les explorations dans la région, ce nombre est susceptible d'augmenter. L'exploration offshore en cours dans le bassin Levantin au Liban et en Syrie, ainsi que dans le bassin du delta du Nil et le bassin égéen, pourrait révéler d'importantes réserves de pétrole et de gaz et transformer les écosystèmes et les économies de la Méditerranée orientale.

37. Les quantités d'engrais et de pesticides utilisés pour l'agriculture dans les pays méditerranéens sont supérieures à la moyenne mondiale. La consommation moyenne d'engrais par hectare est de 176 kg dans les PNM et de 185 kg dans les PSEM, contre une moyenne mondiale de 138 kg³⁴ en 2015. La consommation moyenne de pesticides dans le bassin méditerranéen en 2015 était de 6,7 kg par hectare, comparé à la moyenne mondiale de 2,12 kg. La France, l'Italie, l'Espagne et la Turquie sont les pays méditerranéens qui utilisent ou vendent la plus grande quantité de pesticides pour le secteur agricole en 2016³⁵.

38. Les empreintes en eau par habitant sont élevées en Méditerranée. Elles sont supérieures à la moyenne mondiale³⁶, avec des volumes d'eau importants contenus dans les biens et services importés. Les PSEM dépendent plus fortement de cette eau virtuelle importée (par exemple, l'Égypte, Israël et la Syrie). L'utilisation de l'eau dans les systèmes nationaux de consommation et de production des pays méditerranéens révèle un déficit en eau (quantités d'eau prélevées supérieures aux ressources en eau renouvelables disponibles) dans tous les PSEM. Le dessalement se développe dans ce contexte de rareté de l'eau, la Méditerranée étant une des régions les plus actives du monde en matière d'activité de dessalement. Malgré les progrès technologiques, les rejets des stations de dessalement restent un enjeu environnemental pour les écosystèmes côtiers. Les stations de dessalement sont généralement associées à des rejets de saumures résiduelles hautement concentrées issues du fonctionnement et du nettoyage des stations et des unités de prétraitement. Ces polluants augmentent la température, la salinité, les courants et la turbidité de l'eau et causent des migrations de poissons³⁷.

III. Etat et impact

³³ OME (2018), base de données OME

³⁴ Banque mondiale (2019), extraction de la base de données des Indicateurs du développement dans le monde (WDI).

³⁵ FAO (2016), base de données FAOSTAT

³⁶ Mekonnen, M.M. and Hoekstra, A.Y. (2011) National water footprint accounts: the green, blue and grey water footprint of production and consumption, Value of Water Research Report Series No. 50, UNESCO-IHE, Delft, the Netherlands

³⁷ Al-Mutaz, 1991, Research paper: Environmental impact of seawater desalination plants - Environ Monit Assess. 1991 Jan;16(1):75-84. doi: 10.1007/BF00399594

Constat principal 6 - Évolution de la couverture et de l'occupation des sols : Des objectifs ambitieux et des mesures disparates n'ont pas été suffisants pour préserver la couverture naturelle du sol et l'utilisation des terres agricoles, particulièrement dans les zones côtières

39. **La couverture et l'occupation des sols en région méditerranéenne continuent d'évoluer en raison des activités humaines, avec l'étalement urbain** (expansion des espaces résidentiels, touristiques, commerciaux et industriels) **et des infrastructures dans toute la région. Les paysages sont généralement fragmentés en raison d'une multitude d'utilisations humaines des sols** et la continuité écologique est une contrainte pour de nombreuses composantes de la biodiversité.

40. **Le sol est l'un des principaux contributeurs au fonctionnement de l'agroécosystème et à la sécurité alimentaire. Dans la région méditerranéenne, environ 8,3 millions d'hectares de terres arables ont été perdus depuis 1960**³⁸ et la superficie de terres arables a diminué en moyenne de 13 % entre 1995 et 2015, allant d'une perte de 42 % des terres arables en Palestine à une augmentation de 21 % en Bosnie-Herzégovine. La superficie de terres arables par habitant a diminué en moyenne de 41 % au cours de la même période, soit plus du double de la moyenne des pays à revenu intermédiaire du monde. Les Etats méditerranéens les plus touchés par la baisse de la surface arable par habitant sont la Palestine (-68 %) et le Liban (-62 %). La dégradation des sols est principalement liée à l'intensification de l'utilisation des terres agricoles et non agricoles, résultant de l'expansion des techniques de culture intensive, des zones industrielles et urbaines et entraînant principalement l'érosion hydrique et éolienne, la salinisation, la fermeture et le compactage, la perte de matière organique et des pertes permanentes du couvert végétal, ce qui a un impact sur la biodiversité et les services écosystémiques.

41. **Dans les limites du biome méditerranéen, l'étendue des forêts est restée stable, avec un contraste entre les côtes Nord et Sud de la Méditerranée.** Dans les PNM, la déprise agricole, associé au dépeuplement, a conduit au rétablissement naturel et à l'expansion de la forêt. Dans les PSEM, les pressions sur les écosystèmes agricoles et forestiers demeurent importantes en raison des fortes pressions démographiques sur les ressources en terres et en eau, de l'étalement urbain, de la surexploitation forestière et du surpâturage³⁹. Bien que la superficie forestière des pays méditerranéens à l'échelle nationale soit passée de 68 millions d'hectares en 1990 à 82 millions d'hectares en 2015⁴⁰, les forêts du biome méditerranéen – qui couvrent 18 % de la superficie totale - restent stables. Les forêts méditerranéennes sont sujettes à la fragmentation en raison de l'évolution de l'occupation des sols, notamment de l'étalement urbain et de l'expansion des infrastructures. La superficie des autres terres boisées (petits arbres et arbustes) est passée de 36 millions ha en 1990 à 32 millions ha en 2015. Toutefois, la couverture des arbres hors forêts (que l'on trouve dans les systèmes agroforestiers, les forêts urbaines et en tant qu'éléments du paysage) a augmenté entre 2000 et 2010⁴¹. Des sécheresses plus longues et des vagues de chaleur induites par le changement climatique, associées à une accumulation incontrôlée de biomasse en raison de l'abandon des terres dans les pays du Nord, augmentent le risque d'incendies de forêt.

42. **Les zones humides côtières continuent à diminuer.** Le bassin méditerranéen contient entre 19 et 26 millions ha de zones humides⁴², et, selon un échantillon large de 400 zones humides méditerranéennes, environ 48 % des habitats en zones humides naturelles ont disparu entre 1970 et 2013. La superficie des zones humides côtières naturelles telles que les prairies humides et les marais a diminué de plus de 10 % au cours des dernières décennies, tandis que le nombre de zones humides artificielles telles que les mares, les réservoirs et les retenues d'eau a augmenté de plus de 50 %⁴³ ces dernières étant conçues principalement pour l'agriculture et l'aquaculture.

³⁸ Zdruli P. (2014), Land resources of the Mediterranean: status, pressures, trends and impacts on future regional development. Land Degrad Develop 25: 373–384

³⁹ FAO et Plan Bleu (2018), Etat des forêts méditerranéennes 2018

⁴⁰ FAO, 2015 Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales

⁴¹ FAO et Plan Bleu (2018), Etat des forêts méditerranéennes 2018

⁴² Mediterranean Wetland Observatory, 2018

⁴³ Tour du Valat and MedWet (2014), MWO LAND COVER REPORT 2014

43. **Dans la zone côtière, la superficie bâtie a considérablement augmenté au cours des dernières décennies, laissant moins d'espace aux écosystèmes côtiers naturels et aggravant les risques côtiers pour les habitants de la zone côtière.** Entre 1975 et 2015, les trois quarts des pays méditerranéens ont doublé, voire plus que doublé, la superficie des zones bâties sur la bande de 1 km du littoral méditerranéen. L'expansion urbaine et l'industrialisation autour des villes côtières sont motivées par le développement du front de mer pour des activités économiques telles que le tourisme et l'immobilier, des ports de plaisance, des ports de pêche et de commerce, des installations industrielles nécessitant la proximité de l'eau de mer pour le refroidissement ou l'exportation de production (énergie, minéraux), le dessalement, etc., avec des impacts environnementaux et sociaux divers. À l'article 8, le Protocole GIZC demande aux Parties contractantes d'établir dans les zones côtières un espace d'au moins 100 m de large où toute construction est interdite. Cependant, la superficie bâtie sur les premiers 150 m du littoral est supérieure à 20 % dans près de la moitié des pays méditerranéens en 2015⁴⁴ (une grande partie de la superficie était déjà bâtie avant l'entrée en force du Protocole GIZC en 2011). Les développements réalisés et en cours en matière de ports, de digues et autres ouvrages côtiers nuisent à la préservation des côtes et des falaises rocheuses, qui ont diminué d'environ 20 % au cours des 50 dernières années dans les pays de l'UE, ainsi que les plages. Les modifications de l'occupation des sols et la fragmentation qui en résulte représentent un facteur majeur de perte de biodiversité et de services écosystémiques dans le bassin méditerranéen à ce jour⁴⁵.

Constat principal 7 - Services écosystémiques et impacts cumulés : Des pressions anthropiques multiples se combinent et menacent des ressources naturelles critiques, des composantes de la biodiversité et des services écosystémiques

44. **Les écosystèmes côtiers terrestres méditerranéens fournissent des services importants aux habitants du bassin ; mais leur fonctionnement est menacé par la gestion inadaptée passée et actuelle de l'occupation des sols.** Les services écosystémiques fournis par les zones humides et les aquifères côtiers comprennent la purification de l'eau, l'atténuation des inondations et des sécheresses et l'approvisionnement en eau. Les services offerts par ces écosystèmes sont beaucoup plus importants que leur superficie relative. Cependant, la perte d'habitats de zones humides naturelles et le captage excessif d'eaux souterraines limitent la capacité de ces écosystèmes à rendre des services. Des rivages mous et rocheux (par exemple plages, falaises), représentant la majeure partie du littoral méditerranéen⁴⁶, offrent des services tels que la protection naturelle contre les inondations, le soutien au cycle des nutriments et le contrôle de l'érosion et offrent des opportunités touristiques. Le développement des infrastructures côtières, la modification des débits d'eau et de sédiments à l'échelle du bassin versant et la pollution altèrent le fonctionnement de ces écosystèmes et de leurs services. Les agroécosystèmes, les forêts et les zones boisées, ainsi que leurs services écosystémiques (production d'aliments, de combustibles et de fibres, par exemple) sont principalement affectés par la fragmentation du paysage.

45. **La région est un hotspot pour la biodiversité et l'endémisme marins qui sont vulnérables et menacés par des risques d'extinction d'espèces et de perte d'habitats.** Bien que la productivité biologique des écosystèmes côtiers et marins de la Méditerranée soit faible en raison de l'apport limité en éléments nutritifs d'origine fluviale et océanique (Atlantique), et qu'elle ne couvre que 0,82 % de la surface des océans de la planète, la mer Méditerranée accueille plus de 17 000 espèces marines et abrite environ 4-18 % des espèces marines connues dans le monde. La mer Méditerranée contient le plus d'habitats marins menacés en Europe (32 %), dont 21 % sont considérés comme vulnérables et 11 % en voie de disparition. Les écosystèmes d'herbiers connaissent la plus forte régression. Les

⁴⁴ PNUE GRID Geneva (2017), Evolution of the built-up area in coastal zones of Mediterranean countries between 1975 and 2015. PAP/RAC

⁴⁵ UICN (2018), The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2018-2

⁴⁶ Furlani et al. 2014, The rock coast of the Mediterranean and Black Seas, Geological Society London Memoirs 40(1):89-122

écosystèmes marins contribuent à la restauration du stock halieutique, à la résilience face au changement climatique et aux activités de voile, de plongée et d'observation de la faune et de la flore, par exemple. La pêche et la collecte des ressources aquatiques, compte tenu de la surpêche, des prises accessoires et des effets néfastes sur les habitats marins, sont le principal facteur d'augmentation du risque d'extinction des espèces de poissons dans la région méditerranéenne⁴⁷. Entre 1950 et 2011, l'abondance des prédateurs, y compris un certain nombre de mammifères marins, a diminué de 41 % et celle des espèces de poissons de 34 %, en tenant compte des espèces commerciales et non commerciales. Une augmentation d'environ 23 % des organismes en bas de la chaîne alimentaire a également été constatée⁴⁸.

46. **Les herbiers marins de la Méditerranée, y compris l'espèce endémique *Posidonia oceanica*, jouent un rôle important en termes d'habitat pour la biodiversité, de régulation de la qualité de l'eau, de protection du littoral, de fixation et de stockage du carbone.** Des régressions localisées ont été enregistrées dans la région, en relation avec des pressions naturelles et anthropiques telles que le mouillage, la pêche perturbant les fonds marins et le déversement excessif de sable et de matière organique.

47. **Les ensembles coralligènes contribuent à la résilience vis-à-vis du changement climatique ainsi qu'à une remarquable productivité naturelle** qui participe au maintien et au développement des ressources halieutiques. De nombreuses espèces (plus de 1700 espèces, soit 15 à 20 % des espèces méditerranéennes) utilisent les habitats coralligènes comme aires d'alimentation, de reproduction ou de croissance, y compris les espèces présentant un intérêt commercial pour la pêche et les espèces menacées ou en voie de disparition. De plus, du fait de leur attractivité pour la plongée sous-marine, les ensembles coralligènes contribuent de façon importante aux activités économiques de loisir qui dépendent de la présence et de l'état de conservation de ces ensembles.

48. **Environ 78 % des stocks de poisson évalués en mer Méditerranée et mer Noire font l'objet d'une pêche biologiquement non durable**⁴⁹. Les débarquements de poissons en Méditerranée baissent de façon irrégulière depuis 1994, avec une valeur économique également à la baisse. En 2016, ils représentaient 850 000 tonnes. Le nombre de stocks halieutiques surexploités ou effondrés en mer Méditerranée a augmenté entre 1970 et 2010⁵⁰. Le mode d'exploitation et l'état des différents stocks halieutiques sont particulièrement critiques dans l'Est de la Méditerranée. La surexploitation par la pêche est le principal facteur déterminant pour des populations marines et a contribué au mauvais état des stocks halieutiques les plus commercialisés ainsi qu'à la faible abondance des prédateurs.

49. **La mer Méditerranée, et particulièrement le bassin Levantin, est un hotspot pour les introductions d'espèces non-indigènes, dont certaines entraînent une baisse ou un effondrement des populations des espèces indigènes.** Plus de 1 000 espèces marines non-indigènes ont été recensées en Méditerranée, dont 618 sont établies⁵¹. De nombreuses activités humaines ont introduit des espèces invasives dans la mer Méditerranée, notamment la navigation (par les eaux de ballast et l'encrassement des coques), les corridors, le transport maritime et les voies navigables, l'aquaculture, le commerce d'organismes marins vivants (commerce de poissons d'aquarium et appâts de pêche), les activités de pêche et expositions d'aquarium, etc.. Le réchauffement de la mer Méditerranée entraîne la propagation d'espèces thermophiles envahissantes et la réduction de certaines espèces indigènes. Il est prouvé que certaines espèces envahissantes ont déjà eu un fort impact écologique sur

⁴⁷ UICN (2018), The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2018-2

⁴⁸ Piroddi et al. (2017), Historical changes of the Mediterranean Sea ecosystem: modelling the role and impact of primary productivity and fisheries changes over time, Scientific Reports 7

⁴⁹ FAO (2018), The State of Mediterranean and Black Sea Fisheries

⁵⁰ Tsikliras et al. (2015), The Mediterranean and Black Sea Fisheries at Risk from Overexploitation, doi:10.1371/journal.pone.0121188

⁵¹ MedQSR (2017), UNEP/MAP, Athens

les écosystèmes, les communautés et les activités marines, alors que d'autres sont devenues des ressources de pêche exploitées commercialement.

50. **La pénurie d'eau est considérée comme l'un des principaux obstacles au développement durable, en particulier dans les PSEM et les États insulaires.** Les ressources en eau renouvelables totales sont inégalement réparties sur le bassin : 67 % sont dans la sous-région nord, 23 % dans l'est et 10 % dans les pays du sud⁵². Environ 30% de la population méditerranéenne vit dans des pays où l'eau est rare⁵³ et 13 % supplémentaires dans des pays confrontés à une pénurie d'eau absolue⁵⁴. Avec moins de 500 m³ de ressources en eau renouvelables totales par habitant et par an, l'Algérie, Israël, la Libye, Malte, la Palestine et la Tunisie font face à d'importants défis en matière d'eau. Les PNM, quant à eux, sont dans une situation de relative sécurité en eau (> 1700 m³ par habitant et par an). Toutefois, les moyennes nationales masquent d'importantes disparités locales et saisonnières, et l'eau naturelle se fait de plus en plus rare en région méditerranéenne, et ce, même au nord, du fait de la croissance démographique, de l'urbanisation, de la demande croissante en produits alimentaires et énergétiques, de la pollution et du changement climatique.

51. **Des écarts importants de demandes en eau existent entre les bassins versants méditerranéens connaissant des fortes variations saisonnières. D'ici 2050, selon un scénario tendanciel, les prélèvements d'eau devraient doubler, voire tripler, dans les bassins versants des rives sud et est, en raison de la croissance démographique, de l'expansion des zones irriguées et des besoins croissants en eau des cultures, résultant des conditions plus sèches⁵⁵.** La demande en eau destinée à l'irrigation représente plus de la moitié de la demande totale en eau pour l'ensemble des bassins versants méditerranéens (production de céréales, de légumes et d'agrumes), sauf en France et en Italie où la demande en eau à des fins énergétiques et industrielles demeure la plus importante, et en Slovénie et en Croatie où la demande des ménages reste la plus importante⁵⁶. Les demandes en eau varient au cours de l'année, en lien avec l'agriculture et le tourisme. Les exigences environnementales (flux environnementaux) nécessaires pour maintenir la continuité écologique, la productivité des rives et de nombreux autres services fournis par les systèmes fluviaux, sont souvent sous-estimés, négligés et fortement impactés par des prélèvements excessifs.

52. **La contribution méditerranéenne aux objectifs globaux de réduction des émissions de CO₂ reste insuffisante.** Alors que les émissions de CO₂ des PNM ont culminé en 2005, celles de la plupart des PSEM ont continué à augmenter, en raison notamment de la croissance démographique. Les émissions totales de CO₂ des pays méditerranéens représentent 5 % des estimations des émissions mondiales et sont restées stables. Les émissions de entre 2000 et 2014⁵⁷, l'augmentation des émissions des PSEM étant presque compensée par la diminution des émissions des PNM. Les PNM et les PSEM, émettent - pour chacune de ces deux zones - environ 1 Gigatonne de CO₂ par an⁵⁸. Les émissions par habitant sont d'environ 4 tonnes par habitant en moyenne et restent très différenciées selon les pays (0,5 à 10 tonnes par habitant). Les pays méditerranéens dont les émissions totales de CO₂ sont les plus élevées (supérieures à 100 kt en 2014) comprennent la Turquie, l'Italie, la France,

⁵² FAO (2016), AQUASTAT

⁵³ Total des ressources en eau renouvelables per capita < 1000 m³/hab/an mais > 500 m³/hab/an, Source: calculations du Plan Bleu basées sur FAO (2014), AQUASTAT

⁵⁴ Total des ressources en eau renouvelables per capita < 500 m³/hab/an, Source: calculations du Plan Bleu basées sur FAO (2014), AQUASTAT

⁵⁵ Milano et al. (2012), Facing climatic and anthropogenic changes in the Mediterranean basin: What will be the medium-term impact on water stress? doi:10.1016/j.crte.2012.07.006

⁵⁶ Margat & Treyer (2004), L'eau des Méditerranéens : situation et perspectives. No. 158 de la Série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2004.; Milano et al. (2012), Facing climatic and anthropogenic changes in the Mediterranean basin: What will be the medium-term impact on water stress?, doi:10.1016/j.crte.2012.07.006

⁵⁷ Banque mondiale (2019), extraction de la base de données des Indicateurs du développement dans le monde (WDI).

⁵⁸ Carbon Dioxide Information Analysis Center (2019), U.S. Department of Energy Berkeley Lab

l'Espagne, la Grèce, et l'Algérie (en ordre décroissant). Les émissions totales de CO₂ ont diminué entre 2000 et 2014 à Chypre, en Croatie, en Espagne, en France, en Grèce, en Italie et en Slovénie (pays du Nord) et en Syrie, et ont augmenté en Israël, au Liban et en Turquie (Est), en Algérie, en Égypte, Libye, Maroc, Tunisie (Sud) et Bosnie-Herzégovine (Nord). Au niveau mondial, le GIEC indique qu'une diminution des émissions de CO₂ d'environ 45% serait nécessaire pour atteindre une compatibilité avec un scénario de réchauffement de 1,5°C⁵⁹.

53. Les nutriments, les métaux lourds, les polluants organiques persistants (POP), les pesticides, les hydrocarbures et les déchets marins sont les principaux polluants de la mer Méditerranée et les efforts mis en œuvre à ce jour n'ont pas permis d'atteindre le BEE des eaux dans de nombreux endroits. Les niveaux des principaux polluants présentent une tendance à la baisse, même si certains problèmes majeurs persistent, notamment concernant la présence de métaux lourds dans les sédiments côtiers, et les hotspots connus associés aux zones côtières urbaines et industrielles. Une tendance à la baisse a été observée pour les affluents aqueux issus de secteurs industriels spécifiques, tels que la nourriture et les boissons, la production et la transformation de métaux et la production de papier et de bois, tandis que des tendances en hausse ont été observées dans les secteurs de la gestion des déchets et des eaux usées, de l'énergie et des produits chimiques⁶⁰. Les polluants émergents tels que les additifs du plastique, les cosmétiques, les plastifiants, les nanoparticules et les produits pharmaceutiques, représentent une menace trop peu étudiée pour la santé des écosystèmes et des hommes, et qui mérite pourtant toute notre attention, notamment car à ce jour, les stations d'épuration municipales ne peuvent pas les éliminer. La pollution sonore sous-marine est également un problème qui suscite une inquiétude croissante en raison de ses effets majeurs sur les cétacés, notamment dans les points chauds identifiés qui se recoupent avec d'importants habitats de cétacés tels que le Sanctuaire Pelagos et le détroit de Sicile. Au niveau européen, sur les 16 districts hydrographiques surveillés pour la pollution des eaux de surface et la dégradation des habitats le long de la côte méditerranéenne, 49% des masses d'eau en moyenne n'atteignent pas le bon état écologique, le plus fort pourcentage se trouvant en Sicile (Italie) et le plus faible en Corse (France)⁶¹. L'eutrophisation représente un problème majeur dans les zones côtières concernées par des apports naturels et anthropiques d'éléments nutritifs, tels que les golfes du Lion et de Gabès, la mer Adriatique, le nord de la mer Égée et le Nil-Levant. L'exploration et l'exploitation des grands gisements de gaz offshore récemment découverts ont accru les risques pour l'environnement, la santé et la sécurité, en particulier dans le bassin du Levant.

54. Les pratiques de production et de gestion des déchets varient grandement en région méditerranéenne. La quantité totale de déchets solides municipaux générés est légèrement supérieure à 183 millions de tonnes par an, soit une moyenne de 370 kg par habitant et par an (environ 1 kg par habitant et par jour). Dans les PNM, les valeurs vont de 1,1 à 1,7 kg par habitant et par jour, avec un maximum de plus de 3 kg à Monaco. Dans les PSEM, ces valeurs sont comprises entre 0,5 kg par habitant et par jour pour le Maroc et 1,1 kg pour l'Algérie (les valeurs pour Israël sont similaires à celles des pays de l'UE). Dans les PNM et en Israël, le pourcentage des déchets alimentaires et organiques se situe entre 30 % et 52 %, alors que ce taux reste plus élevé dans les PSEM (de 52 % au Liban à 70 % en Libye). Le taux de recyclage varie également beaucoup. Dans les pays du nord, le taux de recyclage dépasse 13 % et atteint 46 % en Slovénie (sauf en Bosnie-Herzégovine où le recyclage est quasi inexistant). Sur la rive Sud, l'Égypte affiche le taux de recyclage le plus élevé (12,5 %) et le taux est particulièrement bas en Palestine, en Syrie et en Turquie. Une part relativement élevée des déchets est rejetée dans des sites de décharge ouverts ou non officiels. Ces déchets peuvent donc se retrouver dans l'environnement et finir en déchets marins.

⁵⁹ IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways

⁶⁰ NBB 2003, 2008 and 2013 and E-PRTR 2013

⁶¹ European Environment Agency (2018), Dashboard, Ecological status of surface water bodies

55. **La Méditerranée est l'une des régions du monde les plus touchées par les déchets marins en raison de l'augmentation de l'utilisation des plastiques, de l'absence de recyclage, de modes de consommation non durables, d'une gestion inadaptée et inefficace des déchets, des fortes pressions du tourisme et du transport maritime, associés à des apports fluviaux importants.** Les déchets marins ont un impact négatif sur les ressources marines, notamment la faune et la flore sauvages et l'intégrité des océans. Les plastiques représentent jusqu'à 95 à 100 % de tous les déchets marins flottants et plus de 50 % des déchets marins reposent sur les fonds marins⁶². Les microplastiques touchent particulièrement la Méditerranée, avec des concentrations à la surface de la mer largement supérieures à 100 000 de débris par km²⁶³ et des maximales supérieures à 64 millions de particules en suspension par km²⁶⁴. Ces concentrations devraient encore augmenter dans les années à venir. L'enchevêtrement et l'ingestion de déchets marins, mais aussi la colonisation et le flottement de ces déchets, sont les principaux risques menaçant les organismes marins. Les déchets marins représentent aussi un coût économique notamment en coûts de nettoyage, mais également en raison des pertes potentielles de revenus et d'emplois dans les domaines du tourisme, des activités de loisirs et de la pêche ainsi qu'une perte de valeur de l'immobilier. Les effets des micro- et des nano-plastiques, des polluants organiques persistants (POP) et perturbateurs endocriniens (PE) dans le milieu marin représentent un risque supplémentaire pour la santé humaine.

56. **Même si les déchets marins d'origine terrestre restent prédominants, les déchets marins d'origine maritime contribuent activement au problème, représentant en moyenne 32 % des déchets dans l'Union Européenne, voire 50 % pour certains bassins.** On estime que les secteurs de la pêche et des activités de loisirs sont des contributeurs relativement importants de déchets d'origine maritime, représentant respectivement 30 % et 19 % de ces déchets (le reste provenant du transport maritime). Si on part de l'hypothèse d'un traitement moyen de 25 %, la production brute de déchets serait d'environ 1,2 million de tonnes par an pour tous les secteurs du transport maritime de l'UE. Les navires de pêche et de bateaux de plaisance représentent ensemble environ la moitié de la production totale de déchets de l'Annexe V de la Convention MARPOL.

Constat principal 8 - Santé humaine : alors que la santé s'est globalement améliorée dans la région, les polluants, le changement climatique, les nouveaux modes de vie et de consommation suscitent de plus en plus d'inquiétudes pour la santé

57. **En Méditerranée, 15 % des décès sont attribués à des facteurs environnementaux modifiables⁶⁵, comparé à 23 % au niveau mondial⁶⁶.** Dans les pays méditerranéens, le nombre de décès attribués à des facteurs environnementaux modifiables variait entre 8 % et 27 % en 2012⁶⁷. L'OMS estime que 228 000 personnes sont décédées de manière prématurée à cause de leur exposition à la pollution de l'air, premier responsable de la morbidité et mortalité environnementale dans la région.

⁶² UNEP/MAP (2015), Marine Litter Assessment in the Mediterranean, Athens

⁶³ UNEP/MAP (2015), Marine Litter Assessment in the Mediterranean, Athens

⁶⁴ Van der Hal N., Ariel A., Angel D. (2017) Exceptionally high abundances of microplastics in the oligotrophic Israeli Mediterranean coastal waters. *Mar Pollut Bull.*, 116(1-2):151-155. doi: 10.1016/j.marpollbul.2016.12.052.

⁶⁵ Les facteurs environnementaux modifiables comprennent la pollution de l'air, de l'eau ou du sol avec des agents chimiques ou biologiques ; le rayonnement ultraviolet et ionisant ; le bruit, les champs électromagnétiques ; les risques professionnels ; les environnements bâtis, y compris le logement, l'occupation des sols, les routes ; les méthodes agricoles, les systèmes d'irrigation ; le changement climatique anthropique, les changements d'écosystème ; les comportements liés à la disponibilité de l'eau sécurisée et des installations d'assainissement, comme se laver les mains et contaminer les aliments avec de l'eau insalubre ou des mains sales

⁶⁶ OMS (2012), Observatoire de la santé mondiale

⁶⁷ OMS (2012), Observatoire de la santé mondiale

58. **La pollution de l'air est critique, son impact négatif sur diverses composantes de la santé étant de mieux en mieux documenté.** Le niveau de pollution de l'air ambiant urbain par les particules fines (PM_{2,5}) est le mieux documenté dans les pays méditerranéens et est le plus élevé en Égypte (100,6 µg/m³), nettement supérieur aux moyennes mondiale et européenne (respectivement 39,6 µg/m³ et 14,2 µg/m³). D'autres pays méditerranéens ont des niveaux supérieurs à 40 µg/m³, comme la Bosnie-Herzégovine et la Libye⁶⁸. En 2016, presque les deux tiers des pays méditerranéens ont dépassé le seuil fixé par l'OMS de 25 µg/m³ de particules fines (PM 2,5).

59. **L'eau potable contaminée nuit à la santé humaine.** Dans certaines zones, l'eau est encore contaminée par des eaux usées non traitées, provoquant une hausse de la teneur en nitrite et en bactéries dans l'eau. Des sources d'eau potable sont aussi affectées par l'infiltration de nitrates provenant de l'utilisation intensive d'engrais dans les activités agricoles, et entraînant une augmentation du niveau des nitrates.

60. **Les décès d'enfants de moins de 5 ans imputables à des causes environnementales ont considérablement diminué dans les PSEM.** Cependant, des progrès restent possibles. En 2016, la charge de morbidité liée aux maladies diarrhéiques d'origine hydrique et sanitaire insuffisante était supérieure à 30 000 années de vie corrigées de la maladie (DALY) chez les enfants de moins de 5 ans en Algérie, en Égypte, au Maroc et en Syrie.

61. **Le changement climatique augmente les risques pour la santé humaine.** Des vagues de chaleur plus fréquentes et plus longues représentent un facteur de risque de santé particulièrement chez les personnes âgées. La transmission de maladies à transmission vectorielle, alimentaire et hydrique est facilitée par la hausse des températures. Plus la fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes augmentent, plus les risques de blessures corporelles sont importants. L'évolution des tendances de propagation des pollens favorise l'asthme et les allergies. Enfin, les sources d'eau potable risquent de disparaître, de se dégrader ou d'être salinisées suite à l'infiltration de l'eau de mer, ce qui pourrait provoquer une hausse importante des maladies cardiovasculaires.

62. **Les catastrophes et les situations d'urgence naturelles ou anthropiques sont une réalité dans la région méditerranéenne et sont susceptibles de modifier, de façon temporaire ou permanente, l'accès des habitants à des infrastructures et des services environnementaux sûrs.** La Méditerranée est une région où l'activité sismique et volcanique est relativement élevée. De nombreux séismes, éruptions volcaniques et tsunamis destructeurs ont été constatés, ce qui a provoqué le déplacement et la mort de milliers de personnes. Les situations d'urgence anthropiques, liées aux troubles politiques et à la guerre, obligent un grand nombre de personnes à fuir et à trouver de nouveaux logements et moyens de subsistance, souvent de façon improvisée. Dans ces conditions d'urgence, la fourniture d'un environnement sain et sûr pour la population est un véritable défi. Les déplacements forcés peuvent également entraîner une dégradation de l'environnement, non seulement dans les zones fuies (détruites), mais également dans les zones qui font l'objet d'afflux migratoires importants. Les plans d'urgence et de préparation prenant en compte les aspects sanitaires et environnementaux sont essentiels à la gestion des catastrophes pour protéger la santé et les écosystèmes.

63. **Dans de nombreux pays méditerranéens, on observe un triple fardeau nutritionnel, auquel s'ajoutent malnutrition, suralimentation (obésité et maladies non transmissibles) et carences nutritionnelles.** Une augmentation inquiétante du surpoids et de l'obésité est à noter entre 2012 et 2016 dans tous les pays méditerranéens⁶⁹. Le taux d'obésité chez les adultes dépasse les 30 % en 2016 en Égypte, au Liban, en Libye, à Malte et en Turquie. Il est plus faible dans les Balkans mais dépasse partout les 20 % (sauf en Bosnie-Herzégovine), ce qui accroît les risques pour la santé publique (maladies cardiovasculaires, diabète de type 2, syndrome métabolique).

⁶⁸ Concentration annuelle moyenne en particules fines en suspension de moins de 2,5 microns de diamètre, selon l'Observatoire de la santé mondiale

⁶⁹ FAO (2018), State of Food Security and Nutrition in the World

64. **Les écosystèmes côtiers et marins apportent aux humains un certain nombre de bénéfices pour la santé**, allant de la nourriture, notamment les acides gras sains contenus dans le poisson, aux métabolites bioactifs utilisés dans les médicaments, en passant par des activités de loisirs contribuant à la santé physique et mentale. La dégradation des écosystèmes côtiers et marins a un impact négatif sur leur capacité à fournir les services écosystémiques mentionnés et réduit les bénéfices pour la santé humaine.

65. **Les facteurs environnementaux affectent la santé humaine, mais le secteur de la santé influence lui aussi l'état de l'environnement**, produisant d'importantes quantités de déchets de tout type, notamment des résidus de médicaments non traités dans les eaux usées qui se répandent dans les bassins versants et finissent dans le milieu marin et potentiellement dans la chaîne alimentaire. Les déchets liquides provenant des établissements de santé peuvent contenir des éléments radioactifs, des métaux lourds et des matières dangereuses provenant de laboratoires, des bactéries et des pathogènes, du sang, etc. contribuant à la contamination de l'environnement. En cas d'absence de processus spécifique de traitement, ces déchets peuvent représenter des risques sanitaires. S'ils sont rejetés directement dans les réseaux d'eaux usées municipaux, les déchets médicaux liquides resteront probablement non traités, car les installations de traitement des eaux usées municipales ne sont pas conçues pour traiter ces déchets.

Constat principal 9 – Les impacts du changement climatique : Le Changement climatique affecte déjà la Méditerranée, exacerbant les défis préexistants

66. **Le bassin méditerranéen a été impacté par les récents changements climatiques à un rythme dépassant les moyennes mondiales, particulièrement par un réchauffement de l'air ambiant et des eaux de surface plus rapide durant toutes les saisons.** La température moyenne de l'air au niveau mondial est d'environ 1,1 °C au-dessus des valeurs pré-industrielles. Or la région méditerranéenne présente un réchauffement de près de 1,6 °C. Ce réchauffement devrait atteindre 2,2 °C entre 2035 et 2050 lorsque la moyenne mondiale dépassera le niveau de 1,5 °C mentionné dans l'Accord de Paris. En l'absence de mesures d'atténuation supplémentaires, la température de certaines régions méditerranéennes devrait augmenter de plus de 3,8 °C d'ici 2100. La température de la surface de la mer en région méditerranée a déjà augmenté d'environ 0,4 °C et devrait être comprise entre 1,8 °C et 3,5 °C d'ici 2100 comparé à la période 1961-1990. Les vagues de chaleur s'intensifient et sont plus fréquentes. Leurs effets sont accentués dans les centres urbains à cause de l'effet d'îlot de chaleur urbain. Les précipitations estivales devraient diminuer de 10 à 30 % avec une augmentation de température ambiante mondiale de 2 °C, et les épisodes de fortes précipitations devraient s'intensifier et devenir plus irréguliers. La mer absorbe du CO₂, ce qui provoque une acidification des océans à un rythme sans précédent compris entre - 0,018 et - 0,028 unités de pH par décennie dans les eaux de surface de la Méditerranée Nord-Occidentale, avec des conséquences importantes attendues sur les organismes calcifiants, affectant la biodiversité marine et l'aquaculture. Cette situation est encore plus dramatique si l'on prend en compte l'ensemble du bassin méditerranéen, des eaux de surface aux plus profondes : -0,055 et -0,156 unités de pH depuis la période préindustrielle⁷⁰. Les risques d'incendies de forêt augmentent avec des saisons de feux prolongées induites par le changement climatique et les vagues de chaleur croissantes associées à la sécheresse.

67. **Le changement climatique exacerbe déjà les enjeux rencontrés au niveau régional et sous-régional, entraînant une augmentation des risques de sécheresse, d'inondation, d'érosion et d'incendie. Dans les décennies à venir, le changement climatique devrait menacer la sécurité alimentaire et de l'eau ainsi que les moyens de subsistance et la santé des humains.** Le tourisme, la pêche, l'aquaculture et l'agriculture sont déjà affectés par les modifications des régimes climatiques globaux et les événements climatiques extrêmes. La qualité et la quantité des ressources en eau douce diminuent tandis que le réchauffement et la diminution des précipitations entraînent une réduction des

⁷⁰ Hassoun et al. (2015), Acidification of the Mediterranean Sea from anthropogenic carbon penetration, Deep Sea Research Part I: Oceanographic Research Papers, Volume 102, August 2015, Pages 1-15

rendements (en particulier pour les cultures d'hiver et de printemps dans le Sud) et une augmentation des besoins en irrigation. Combinée à l'augmentation potentielle des nuisibles, la dépendance vis-à-vis des importations internationales de produits alimentaires se renforcera dans les PSEM. La composition et la répartition des stocks halieutiques devraient également évoluer en faveur d'espèces vivant en eaux chaudes et de petites tailles. Des changements défavorables vont probablement prédominer dans l'aquaculture méditerranéenne, ce qui affectera négativement l'investissement et la croissance dans un secteur censé être le pilier de l'augmentation de l'offre de produits de la mer pour répondre à la demande croissante.

68. En raison de la faible amplitude des marées, les infrastructures et les habitations côtières méditerranéennes sont souvent plus proches du niveau moyen de la mer que dans la plupart des régions du monde⁷¹, ce qui les rend extrêmement vulnérables à l'élévation du niveau de la mer, aux tempêtes, aux inondations, à l'érosion et à l'affaissement des terres. La mer monte à un rythme accéléré de 2,6 à 2,9 mm par an, ce qui implique une augmentation de 52 à 190 cm d'ici 2100⁷². Compte tenu de la forte concentration de population et d'activités humaines dans la zone côtière de la Méditerranée, l'exposition au risque est élevée. L'élévation du niveau de la mer provoque également la salinisation des zones humides et des aquifères côtiers et, combinée à une perturbation de l'équilibre sédimentaire sur les rives de la Méditerranée, conduit à l'érosion. L'élévation projetée du niveau de la mer est sujette à d'importantes incertitudes scientifiques, notamment liées à la fonte rapide et sans précédent des calottes glaciaires.

69. Le changement climatique a accéléré la propagation des espèces non-indigènes, provoquant une modification de la composition de la faune et de la flore et du fonctionnement des écosystèmes. Le changement de température, l'acidification et l'élévation du niveau de la mer ont des impacts directs et indirects sur les écosystèmes côtiers et marins. Les espèces méditerranéennes réagissent en partie aux changements climatiques en modifiant leur répartition géographique. Cependant, la migration prévue des espèces vers des zones plus froides à mesure que l'océan se réchauffe est limitée dans des mers fermées ou semi-fermées telles que la Méditerranée. L'augmentation de la température de l'eau entraînera des épisodes de mortalité de masse plus fréquents, notamment chez les ensembles coralligènes, mais aussi chez les éponges et les mollusques, y compris dans les secteurs de l'aquaculture. Les organismes calcifiants sont particulièrement vulnérables à l'acidification. Le réchauffement planétaire associé à des impacts anthropiques directs tels que l'extraction de l'eau et la pollution affectent largement les bilans en eau des zones humides méditerranéennes (salinité, continuité, profondeur, inondations) et, par conséquent, la structure des communautés qui les habitent, par exemple des oiseaux⁷³.

70. Compte tenu de l'intensité du forçage climatique (augmentation de la température, diminution des précipitations, acidification, augmentation d'événements extrêmes), du forçage non climatique (croissance de la population, arrivées touristiques...), de la vulnérabilité et l'exposition d'enjeux majeurs (couverture du sol, densité de population, activités économiques, sites patrimoniaux), le bassin méditerranéen peut être considéré comme un hotspot du changement climatique. Le risque niveau de climatique est lié à l'effet combiné de l'intensité de ces forçages, des vulnérabilités (capacité adaptative des écosystèmes, y compris les humains, à vivre avec les risques mentionnés) et de l'exposition (liée notamment à la densité de la population). Une évaluation multi-échelle des risques montre que des zones exposées à un « risque extrêmement

⁷¹ Becker et al. (2012), Climate change impacts on international seaports: knowledge, perceptions, and planning efforts among port administrators. *Climatic Change*, 110(1), 5-29

⁷² IPCC Fifth Assessment Report (AR5) prévoit entre 52 et 98 cm au-delà des niveaux actuels d'ici 2100 (Church, J. A. et al. in *Climate Change 2013: The Physical Science Basis* (eds Stocker, T. F. et al.) Ch. 13 (IPCC, Cambridge Univ. Press, 2013)), et un modèle semi-empirique prévoit entre 75 et 190 cm d'ici 2100 (Vermeer, M. & Rahmstorf, S. Global sea level linked to global temperature. *Proc. Natl Acad. Sci. USA* 106, 21527–21532 (2009))

⁷³ Ramírez, et al. (2018), Spatial congruence between multiple stressors in the Mediterranean Sea may reduce its resilience to climate impacts. *Sci. Rep.* 8, 14871. <https://doi.org/10.1038/s41598-018-33237-w>

élevé » sont présentes dans les trois quarts des pays méditerranéens, avec une concentration de ces zones dans les PSEM, mais aussi en Italie⁷⁴.

IV. Réponses – Les progrès majeurs pour faire face aux problématiques régionales

Constat principal 10 – Progrès sur les défis politiques : la coopération sur les questions environnementales est restée active malgré des circonstances géopolitiques défavorables

71. Les rapports précédents sur l'état des interactions entre environnement et développement, et leurs perspectives d'évolution en Méditerranée, publiés par le Plan Bleu en 1989 et 2005, avaient identifié trois défis principaux : (i) le renforcement de la coopération régionale ; (ii) l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles ; et (iii) la promotion d'un développement local durable prenant en compte les spécificités territoriales.

- **La coopération régionale sur les enjeux environnementaux est restée active en Méditerranée malgré d'importantes difficultés liées aux circonstances géopolitiques.** Les pays ont adopté des objectifs, des engagements et des cadres d'observation communs. Les réseaux de parties prenantes se sont également développés et diversifiés. Avec la multiplication des sources d'informations pertinentes et des programmes pilotes, la coopération restera une condition essentielle aux progrès en matière d'environnement et de développement au cours des prochaines décennies. La mise en place de cadres de coopération permanents entre institutions aux mandats complémentaires et entre différents types de parties prenantes est une priorité clé.

- **Des progrès ont été accomplis pour l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles grâce à la Convention de Barcelone et à la mise en place d'outils intégrés, notamment le Protocole GIZC, l'Approche écosystémique ou le Plan d'action Consommation et production durable (CPD).** Il reste cependant beaucoup à faire aux niveaux régional, national et local, puisque les accords régionaux et internationaux ambitieux sont rarement pleinement appliqués sur le terrain et que d'importantes lacunes persistent dans leur mise en œuvre. Les ministères en charge de l'environnement restent sous-représentés dans les décisions et sous-financés. Avec le développement rapide des secteurs ayant un impact sur l'environnement, assurer la transition vers des secteurs plus respectueux de l'environnement et socialement inclusifs reste par exemple un objectif incontournable, comme en témoigne la mobilisation sur l'économie bleue et verte. En fonction des domaines de politiques publiques, les instruments à développer en priorité peuvent relever de la réglementation, du financement, de la planification urbaine ou d'une réforme structurelle des incitations économiques. Les problématiques les plus complexes ou les plus diffuses nécessitent la mise en œuvre d'un ensemble d'instruments complémentaires dans le cadre d'un *policy mix* cohérent.

- **Les approches territoriales ont été renforcées avec succès au cours des dernières années. La décentralisation s'est accrue dans certains pays et le plaidoyer en faveur de la prise de décisions au niveau local a progressé au travers de divers forums.** Les autorités locales jouent un rôle crucial par exemple dans la conduite et la mise en œuvre de mesures concrètes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Cependant, d'importants efforts restent à fournir pour renforcer les compétences les gouvernements locaux, le cas échéant.

72. **Bien que l'on constate des progrès notables sur certains problèmes de pollution partagés, d'autres enjeux environnementaux demeurent préoccupants, notamment l'étalement urbain et la fragmentation des écosystèmes, la pollution atmosphérique, la gestion des déchets, les déchets marins, etc.** avec des impacts très nets sur la santé et le bien-être humains, ainsi que sur des secteurs économiques très importants dans la région. Le changement climatique exacerbe les vulnérabilités existantes et reste à ce jour insuffisamment pris en compte dans les politiques concernées. Les trois enjeux politiques mentionnés ci-dessus restent en grande partie devant nous. Parmi les défis les plus importants figurent : (i) la mise en œuvre effective de la législation

⁷⁴ Satta et al. (2015), Towards a multi-scale coastal risk index for the Mediterranean

environnementale et des mesures assurant le respect des obligations, et (ii) la diffusion à grande échelle des initiatives pilotes réussies pour favoriser des transitions efficaces.

Constat principal 11 – La coopération régionale pour des objectifs communs : Les pays méditerranéens ont adopté des objectifs et des cadres de coopération communs ouvrant une voie partagée vers le développement durable

73. L'environnement et le développement durable restent des domaines majeurs de coopération régionale :

- **En plus de 40 ans, la Convention de Barcelone a conduit à l'adoption de 7 protocoles juridiquement contraignants et de nombreux plans d'action et stratégies**, y compris ces dernières années le Protocole GIZC (2008), le Cadre régional d'adaptation au changement climatique pour les zones marines et côtières de la Méditerranée 2016, le Plan d'action régional pour la consommation et la production durables 2016, et la Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025 (SMDD)⁷⁵. L'adoption du Plan d'action régional pour la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire 2018, sous les auspices de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), témoigne également de ce désir de coopération pour relever les défis du développement durable dans la région méditerranéenne.

- **Les pays méditerranéens ont renforcé leurs capacités juridiques et institutionnelles de protection des zones côtières.** Le Protocole GIZC encourage le développement d'une réglementation et d'une législation nationales sur les côtes et la création d'agences côtières. Sept pays disposent d'un cadre légal pour la protection des côtes⁷⁶ et sept autres ont lancé sa préparation. Sept pays ont une stratégie GIZC à l'échelle nationale⁷⁷ et cinq autres ont lancé la préparation d'une telle stratégie. Six pays ont mis en place des agences de protection des côtes ou des organismes locaux pour protéger les côtes⁷⁸ et quatre autres ont soit des fonds dédiés, soit des mécanismes d'acquisition foncière ou des plans d'aménagement pour la gestion des zones côtières. Un « cadre régional commun » sur la GIZC est en cours de développement en 2019, avec pour objectif principal de faire de la planification de l'espace maritime un outil / processus important pour la mise en œuvre de la GIZC dans la partie marine de la zone côtière. Ce cadre devrait aider les pays à planifier et à gérer les activités humaines maritimes conformément à une approche écosystémique.

- **Les déchets marins sont un domaine de politique publique reconnu comme prioritaire pour une action commune.** Le Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée (2013) reconnaît l'importance de la prévention et de l'application des principes de l'économie circulaire durable. Ce plan prévoit un ensemble de mesures politiques, juridiques, institutionnelles et réglementaires, ainsi que des mesures techniques, abordant différents aspects de la prévention et de la gestion des déchets marins provenant de sources terrestres et marines. D'importantes mesures de prévention ont été adoptées dans la plupart des pays méditerranéens. Des réglementations et des politiques sont en place au niveau national pour le recyclage (8 pays) et pour réduire l'utilisation de sacs en plastique à usage unique (17 pays) dans le but de lutter contre les principaux déchets marins présents en mer Méditerranée. Une plateforme de coopération régionale sur les déchets marins créée en 2016 facilite l'échange des bonnes pratiques, le partage d'informations et la recherche de solutions.

74. Les pays méditerranéens souscrivent aux accords mondiaux sur l'environnement et le développement durable :

⁷⁵ La SMDD est construite autour d'une vision : « Une Région Méditerranée prospère et pacifique dans laquelle les habitants bénéficient d'une grande qualité de vie et où le développement durable s'inscrit dans les limites de la capacité de charge d'écosystèmes sains »

⁷⁶ Algérie, Egypte, Espagne, France, Israël, Maroc and Turquie

⁷⁷ Algérie, Croatie, Espagne, France, Israël, Malte, Monténégro

⁷⁸ Algérie, Espagne, France, Israël, Italie, Tunisie

- **Le taux de ratification de conventions internationales et généralement haut.** La Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, la Convention de Bâle, la Convention sur la diversité biologique, la Convention cadre sur les changements climatiques, la Convention sur la lutte contre la désertification ont été ratifiées par les 21 pays riverains de la Méditerranée et par l'Union européenne. D'autres conventions et accords relatifs à la conservation de la biodiversité et la réduction de la pollution sont fortement soutenus dans la région, notamment la CITES sur le commerce international d'espèces protégées), CMS (espèces migratoires), AEWA (*African-Eurasian Migratory Waterbird*), ACCOBAMS (cétacées), et la Convention de Stockholm (polluants organiques persistants). Toutefois, moins de la moitié des pays méditerranéens ont ratifié le Protocole de Nagoya⁷⁹, la Convention de Minamata⁸⁰, la Convention d'Aarhus⁸¹ et la Convention d'Espoo⁸².
- **L'Agenda 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD) sont un cadre commun de référence pour la conception et l'évaluation des politiques.** Plusieurs pays méditerranéens ont révisé ou révisent actuellement leur stratégie nationale de développement durable dans le but de transposer l'Agenda 2030 et les ODD à l'échelle nationale. La Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), son tableau de bord de suivi et le Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) ont contribué à la mise en œuvre régionale et nationale de l'Agenda 2030 tout en prenant en compte les spécificités régionales, nationales et locales.
- **La plupart des pays méditerranéens se sont engagés dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques.** 85 % des pays riverains de la Méditerranée ont ratifié l'accord de Paris et 80 % ont présenté leurs premières contributions déterminées au niveau national (CDN). Certains pays méditerranéens ont manifesté une mobilisation importante sur la scène internationale en accueillant des événements internationaux ou régionaux sur les changements climatiques (par exemple, le Maroc et la France). En outre, une augmentation de 15 % de la consommation d'énergie renouvelable (2005-2015)⁸³ au niveau régional témoigne d'un effort pour passer de sources d'énergie à forte intensité de carbone à des sources alternatives. Cependant, certains développements dans le domaine des énergies renouvelables suscitent des débats sur les compromis environnementaux liés aux impacts potentiels sur la biodiversité, la consommation de ressources, le recyclage, etc. qui pourraient mériter une évaluation plus approfondie.

Constat principal 12 – EcAp, GIZC et PSM : L'intégration et les approches systémiques sont de plus en plus reconnues comme le moyen le plus efficace de traiter les facteurs systémiques, ainsi que des pressions combinées et des impacts cumulatifs

75. **Les approches intégrées basées sur les écosystèmes remplacent et complètent les approches sectorielles.** En 2000, les Parties à la Convention sur la diversité biologique ont adopté au niveau mondial l'approche écosystémique (EcAp) définie comme « *une stratégie pour la gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. Elle repose sur l'application de méthodologies scientifiques appropriées aux divers niveaux de l'organisation biologique, qui incluent les processus, les fonctions et les interactions essentiels entre les organismes et leur environnement.* » L'EcAp « reconnaît que

⁷⁹ Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation à la Convention sur la diversité biologique (2014)

⁸⁰ Convention de Minamata sur le mercure (2017)

⁸¹ Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (2001), et Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (2009)

⁸² Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier (1997)

⁸³ Banque mondiale (2019), extraction de la base de données des Indicateurs du développement dans le monde (WDI).

les humains, avec leur diversité culturelle, font partie intégrante des écosystèmes »⁸⁴. Depuis 2008, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone se sont mis d'accord pour appliquer progressivement l'approche écosystémique pour gérer les activités humaines en Méditerranée, avec pour objectif final d'atteindre le Bon état écologique (BEE)⁸⁵.

76. **Les bassins hydrographiques ou bassins versants** (collectant les eaux se déversant dans la mer Méditerranée) **sont considérés comme une échelle cohérente pour la gestion des activités anthropiques et des ressources naturelles**. Les eaux se déversant dans la mer (avec des débits de quantités et de qualités spécifiques à des moments définis) entraînent des flux de nutriments, de sédiments et de carbone essentiels au fonctionnement des écosystèmes côtiers et marins. L'augmentation du nombre et de la capacité des barrages dans les pays méditerranéens⁸⁶, ainsi que l'évolution de la couverture des sols, des prélèvements d'eau et la pollution directe et diffuse, ont des impacts notables sur les écosystèmes (côtiers et marins) en aval et les services qu'ils rendent. Ces constats appellent une gestion à l'échelle des bassins versants, comme indiqué dans le Protocole tellurique. Cette gestion doit prendre en compte les tendances et les mesures politiques potentielles pour la gestion durable des terres, y compris l'agriculture, la foresterie, les sols, etc.

77. **L'émergence, la consolidation et la mise en œuvre d'approches systémiques restent essentielles pour remédier aux dysfonctionnements et aux goulots d'étranglement** au sein du système socio-écologique/économique méditerranéen. Les approches systémiques sont nécessaires pour tenir compte ensemble de multiples forces motrices, pressions, actions et acteurs, et de leurs interactions, plutôt que de les considérer des facteurs spécifiques et isolés. Dans les PSEM en particulier, la raréfaction des ressources en eau impose une gestion intégrée de l'eau et la prise en compte du **nexus eau, alimentation et énergie** dans l'élaboration des politiques sectorielles. Les approches systémiques facilitent également la réconciliation d'échelles de temps contradictoires entre les politiques et la dynamique des écosystèmes, en tenant compte du long terme. De la source du bassin versant jusqu'aux limites de la zone économique exclusive, EcAp (approche écosystémique), GIZC (gestion intégrée des zones côtières), MSP (planification spatiale maritime) et grands écosystèmes marins (GEM) sont de plus en plus considérés comme des approches complémentaires et articulées.

Constat principal 13 - Sources de pollution. Des investissements et des collaborations ont permis de maîtriser certaines sources de pollution importantes et certains risques pour la santé

78. **En 2015, la majorité des populations des pays méditerranéens utilise des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité⁸⁷, ce qui constitue une avancée importante en termes d'accès à l'eau. Ce progrès a été possible malgré la croissance démographique. Néanmoins, plus de 26 millions d'habitants n'ont toujours pas accès à ce service⁸⁸**. Six des 22 Etats méditerranéens (Algérie, Égypte, Libye, Palestine, Syrie et Turquie) n'ont pas encore de système de suivi de l'utilisation de services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité⁸⁹. Il est ainsi difficile de suivre l'atteinte de la cible 6.1 des ODD. Mais les données disponibles révèlent une sensible amélioration entre 2005 et 2015 (dans les pays qui assurent un suivi de cet indicateur, la proportion de la population ayant accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité est passée

⁸⁴ Convention sur la diversité biologique COP 5, CBD 2000

⁸⁵ Décision IG.17/6; 2008

⁸⁶ NASA's Earth Observing System Data and Information System, Global Reservoirs and Dams Database hosted by Columbia University

⁸⁷ Géré en toute sécurité : L'eau de boisson provenant d'une source améliorée située sur place et disponible en cas de besoin, exempte de contamination de matières fécales (Source: WHO/UNICEF JMP for Water Supply, Sanitation and Hygiene, WDI)

⁸⁸ OMS/UNICEF Joint Monitoring Programme for Water Supply, Sanitation and Hygiene (2017)

⁸⁹ UNSTAT et Programme commun de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène de l'OMS et de l'UNICEF (2017)

de 83 % à 90 %⁹⁰). Toutefois, en Albanie, au Liban et au Maroc, plus de 30 % de la population n'utilise pas encore des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.

79. **La proportion de la population méditerranéenne utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité a progressé dans la plupart des pays, mais les objectifs sont encore loin d'être atteints.** Au cours des dix dernières années (entre 2005 et 2015), l'accès à un assainissement et à une hygiène adéquats et équitables est passé de 58 % à 65 % de la population⁹¹ utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité. Les progrès ont été particulièrement marquants en Albanie, en Égypte, en Israël, au Liban, au Maroc, en Tunisie et en Turquie et l'écart entre les PNM et les PSEM s'est réduit. Toutefois, plus de 160 millions de personnes n'utilisaient pas de services d'assainissement gérés en toute sécurité en 2015. L'accès à un assainissement adéquat et équitable représente encore un défi majeur, particulièrement en Égypte, au Maroc et en Turquie (en 2015 plus de 100 millions de personnes au total n'utilisent pas de services d'assainissements gérés en toute sécurité dans ces trois pays).

80. **Une amélioration considérable du traitement des eaux usées a conduit à une importante amélioration de la qualité des eaux de baignade ; mais des problèmes localisés subsistent et peuvent même être étendus lors des épisodes de fortes pluies en raison du débordement des systèmes d'eaux pluviales.** En 2017, la plupart des PNM indiquent avoir des eaux de baignade à 75 % de qualité excellente et à 90 % de qualité bonne ou excellente, à l'exception de l'Albanie où environ 12 % des eaux de baignade échantillonnées sont de mauvaise qualité⁹². Dans une partie de la Méditerranée, la qualité des eaux de baignade reste un obstacle permanent ou occasionnel au tourisme et un risque sanitaire en raison notamment de la difficulté à gérer les fortes précipitations et des activités saisonnières (tourisme) qui exercent des pressions sur des infrastructures limitées.

81. **Malgré une augmentation constante des volumes d'hydrocarbures et autres marchandises acheminés par navire, les déversements accidentels en mer Méditerranée de pétrole et autres matières dangereuses provenant de navires ont diminué.** Entre 1994 et 2013, environ 32 000 tonnes d'hydrocarbures ont été rejetées en mer Méditerranée suite à des incidents. La proportion d'incidents impliquant des déversements d'hydrocarbures est passée de 56 % pour la période 1977-1993 à 40 % pour la période 1994-2013. 61 % de ces incidents ont entraîné des déversements de moins d'une tonne. En Méditerranée, la quantité de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) accidentellement déversées a considérablement diminué entre 1994 et 2013 et est négligeable depuis 2003⁹³. L'impact du cadre réglementaire international adopté par l'OMI ainsi que la coopération technique au niveau régional ont contribué à ce résultat encourageant, notamment en matière de prévention de la pollution accidentelle. Le soutien fourni par le Centre régional Méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) aux États côtiers méditerranéens depuis 1976 contribue à cette tendance positive. Toutefois, les risques associés au transport maritime d'hydrocarbures et de SNPD pouvant avoir des conséquences néfastes sur le biote et les écosystèmes ne peuvent être complètement éliminés, en particulier dans les zones vulnérables telles que la mer Méditerranée.

Constat principal 14 - Des politiques adaptatives : la capacité à générer des connaissances augmente en se basant sur des cadres d'évaluation et données communs pour la prise de décision

82. **La capacité à générer des connaissances a considérablement augmenté et de nouvelles sources d'informations coût-efficace ont émergé.** Les gros volumes de données et les données ouvertes (Big data et Open data), l'utilisation généralisée de la télédétection et des SIG, des drones aériens et sous-marins, etc., ont considérablement consolidé la capacité à générer et traiter de

⁹⁰ États méditerranéens sauf Turquie, Syrie, Palestine, Égypte, Libye et Algérie

⁹¹ États méditerranéens sauf Monaco, Monténégro et Syrie

⁹² AEE (2017), Qualité des eaux de baignade européennes en 2017

⁹³ REMPEC (2014), REMPEC Statistical Analysis – Alerts and Accidents Database

nouvelles données. L'accès à Internet et les logiciels libres ont permis à des projets scientifiques citoyens d'émerger dans un espace virtuel et physique où les citoyens, les chercheurs et les décideurs peuvent coopérer pour surveiller l'état de l'environnement en mer Méditerranée, notamment en corrélation avec la biologie ou l'écologie de la conservation (par exemple, COMBER⁹⁴, CIGESMED⁹⁵). L'information ainsi collectée peut fournir une base solide pour la planification à court et long termes et la prise de décision dans la région, tout en éduquant le public et en facilitant sa participation.

83. **Conjointement, les pays méditerranéens ont adopté des cadres de surveillance et d'évaluation communs pour améliorer la prise de décision basée sur les ressources informatives :**

- **Un Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP)** est en cours de développement en région méditerranéenne, avec dans le contexte du PAM, pour évaluer les progrès effectués vers l'atteinte du bon état écologique. L'IMAP est basé sur 11 Objectifs écologiques (OE), ce qui correspond à 28 objectifs opérationnels et leurs 61 indicateurs (27 indicateurs communs et 34 indicateurs candidats) couvrant quatre domaines (i) pollution et déchets marins, (ii) contaminants et eutrophisation, (iii) biodiversité marine et pêche et (iv) littoral et hydrographie. La phase de mise en œuvre initiale de l'IMAP (2016-2019) a abouti au développement du premier Rapport sur la qualité de l'état en mer Méditerranée de 2017.
- **Un système de partage d'informations sur l'environnement.** Les pays méditerranéens collaborent pour améliorer la disponibilité des données et l'accès aux informations environnementales. Un système d'information régional visant à fournir un appui à la collecte, au suivi et à l'évaluation de données pour IMAP est en cours de création dans le cadre du PAM-Convention de Barcelone. De plus, le système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) soutenu par l'Union européenne pour la réduction de la pollution marine encourage la production et le partage régulier de données environnementales évaluées pour leur qualité, d'indicateurs et d'informations en Algérie, en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban, en Lybie, au Maroc, en Palestine et en Tunisie.
- **Indicateurs de développement durable.** Dans le cadre de l'Agenda 2030, les pays se sont engagés à intégrer un cadre d'indicateurs mondiaux⁹⁶ comportant 232 indicateurs pour surveiller 17 ODD et 169 objectifs. Au niveau méditerranéen, un soutien est fourni par le PAM (Plan Bleu) au travers du Tableau de bord de durabilité en Méditerranée, principalement basé sur les ODD. **Les efforts de sensibilisation et de reporting concernant le lien entre l'état de l'environnement et la santé humaine ont notamment augmenté.** Depuis 2012, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) publie la « Charge de morbidité environnementale » au niveau mondial et national.

V. **Réponses : Défis persistants et émergents**

Malgré des progrès notables, les pays méditerranéens ne sont pas en voie d'atteindre et de mettre en œuvre entièrement les objectifs dont ils ont convenu, dont les Objectifs de développement durable (ODD) et les objectifs écologiques pour le bon état écologique de la mer Méditerranée et de la côte. La majorité des tendances observées montrent des évolutions qui progressent soit vers les objectifs fixés, mais à un rythme insuffisant ou de façon inégale d'un pays à l'autre, soit s'éloignent de l'objectif. Neuf des 21 pays méditerranéens n'ont atteint aucune des cibles pour 2030 des ODD en 2019 et le nombre maximal d'ODD atteints par pays est de deux (sur 17)⁹⁷. Onze ODD restent à atteindre dans l'intégralité des pays méditerranéens, parmi lesquels l'ODD 13 « lutte contre le changement climatique », l'ODD 14 « vie aquatique », l'ODD 15 « vie terrestre ».

⁹⁴ Citizens' Network for the Observation of Marine Biodiversity

⁹⁵ Les indicateurs relatifs aux ensembles coralligènes pour évaluer et suivre le "bon état écologique" des eaux côtières méditerranéennes

⁹⁶ Dernière mise à jour en mars 2019

⁹⁷ Sachs et al. (2019), Sustainable Development Report 2019, New York: Bertelsmann Stiftung and Sustainable Development Solutions Network (SDSN)

Concernant les ODD 2 sur « faim », 5 « égalité entre les sexes », 11 « villes et communautés durables » et 14 « vie aquatique », aucun des pays méditerranéens ne montre une tendance permettant d'atteindre ces objectifs en 2030. **Des changements majeurs dans les modes de production et de consommation doivent être opérés de toute urgence afin de progresser résolument vers un développement durable inclusif, en mettant l'accent sur les préoccupations relatives au changement climatique, la protection de la biodiversité et la restauration des écosystèmes, la prévention de la pollution, l'économie circulaire. La transition vers une économie bleue/verte est un défi dans la région qui nécessite la réorientation des financements des activités polluantes vers des activités durables. Les messages clé suivants sont conformes au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et ses ODD, ainsi qu'à la SMDD.**

Message clé 1 : Mise en application : S'assurer de la mise en œuvre effective des objectifs et engagements communs

84. **Bien que les pays méditerranéens aient adopté des objectifs ambitieux et parfois des accords juridiquement contraignants** (y compris des protocoles dans le cadre de la Convention de Barcelone), **des lacunes importantes subsistent dans leur mise en œuvre et leur application :**

85. **La Convention de Barcelone prévoit un double mécanisme pour assurer l'application de ses dispositions, qui doit encore être pleinement appliqué :** (i) le comité de respect des obligations et (ii) les rapports des Parties contractantes sur les mesures mises en œuvre et leur efficacité (Article 26) examinés par la COP afin de recommander des mesures correctives potentielles (Article 27). Le Comité de respect des obligations de la Convention de Barcelone et de ses protocoles a été créé en 2008 pour faciliter l'identification des problèmes de mise en œuvre et de respect des obligations dans les meilleurs délais. Le Comité de respect des obligations peut être saisi par les Parties contractantes, le Secrétariat ou sur une décision du Comité lui-même. A ce jour, il n'a jamais été sollicité. Les rapports nationaux sur les mesures prises et l'évaluation de leur efficacité sont insuffisants, avec un nombre important de rapports non soumis ou incomplets. La Convention de Barcelone ne prévoit pas de mécanisme de sanction en cas de non-respect des obligations. Le renforcement du respect des Articles 26 et 27 est une opportunité pour clore le cycle des politiques (planification, mise en œuvre, application, suivi et évaluation, adaptation) sur la base de mesures convenues d'un commun accord.

86. **L'application reste limitée au niveau national.** Les ressources humaines, la formation et les budgets sont souvent insuffisants pour apporter des solutions efficaces. Les mécanismes de sanction sont souvent inexistantes ou inefficaces. L'absence d'inclusion systématique d'instruments opérationnels de mise en œuvre et d'application dans les politiques environnementales reste une lacune majeure et appelle à un renforcement des efforts et des capacités.

87. **Les domaines critiques nécessitant des contrôles et poursuites renforcés incluent :** **l'élimination et la décharge illégale des déchets et le trafic de déchets et d'espèces protégées** (y compris par des activités criminelles), **l'exploitation minière illégale** (y compris l'extraction illégale et la contrebande de sable⁹⁸), **la pêche illégale** (y compris dans les aires marines protégées), dont le contrôle est nécessaire tout au long de la chaîne de valeur, **la construction illégale dans les zones côtières et les zones côtières protégées**, etc. Les décisions judiciaires récentes (par exemple sur la pollution de l'air par les navires) et les collaborations infrarégionales (par exemple sur les rejets illicites en mer) peuvent servir d'exemple pour donner à la surveillance et aux actions en justice relatives aux réglementations environnementales, toute l'ampleur qu'elles méritent.

88. Les pistes pour renforcer la conformité incluent :

⁹⁸ UNEP, 2019, Sand and sustainability: Finding new solutions for environmental governance of global sand resources. GRID-Geneva, United Nations Environment Programme, Geneva, Switzerland. See for example Box 2, p25

- **le développement et le test d'un ensemble de critères et d'indicateurs associés permettant d'évaluer la conformité** (notamment à la Convention de Barcelone et ses Protocoles) ;
- **l'adoption des dispositions nécessaires dans la législation nationale pour permettre une action en justice** ; y compris les notions de **principe de précaution, de préjudice environnemental, de non-régression** sur les réglementations environnementales, de **prévention** environnementale, etc. ; et l'adoption de mécanismes juridiques et administratifs efficaces pour mettre en œuvre ces principes ;
- **le renforcement de la coopération entre les instances judiciaires et administratives** ;
- **le renforcement des capacités des acteurs de la justice et de l'administration tout au long de la chaîne de mise en application**, sur les cadres juridiques environnementaux, la jurisprudence, l'ampleur des enjeux environnementaux et économiques ; avec à la fois un programme de sensibilisation générale et des formations spécialisées ;
- **le renforcement de la coopération et des synergies avec les Comités de respect des obligations d'autres accords multilatéraux sur l'environnement** dans des domaines d'intérêt commun comprenant des activités conjointes dont l'objectif est de promouvoir et de faciliter la conformité ;
- **le développement de la coopération judiciaire au niveau méditerranéen. Dans le cadre de la Convention de Barcelone, des pistes de coopération judiciaire prometteuses ont été identifiées en matière de détection et de sanction de la pollution intentionnelle par les transporteurs maritimes.** Le Réseau méditerranéen (MENELAS) d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) explore les possibilités de développement d'une coopération juridictionnelle et judiciaire régionale en Méditerranée, ainsi qu'un rapport commun qui permettrait aux tribunaux des Parties contractantes à la Convention de Barcelone de poursuivre tous les individus, quel que soit le lieu de la pollution. MENELAS a également envisagé la possibilité d'accompagner cette coopération judiciaire de la création d'un « Fonds bleu » régional, auquel une partie des sanctions pécuniaires serait transférée. L'alignement du niveau de sanctions ou de la nature des preuves acceptables sont considérés par les parties prenantes comme des domaines potentiels d'amélioration. La coopération judiciaire pourrait être étendue à d'autres domaines d'intérêt commun.

89. **Plusieurs procès ont été enregistrés dans des pays européens méditerranéens⁹⁹.** L'une des tendances en matière de procès associés au changement climatique est **de contraindre les gouvernements à respecter leurs engagements législatifs et politiques afin de faire respecter ces dits engagements par le biais de poursuites judiciaires.**

Message clé 2 – Capacité institutionnelle : Rehausser le profil politique des institutions et enjeux environnementaux

90. **L'élaboration des politiques continue de se heurter à d'importants obstacles empêchant de prendre en compte le long terme** dans la prise de décision, alors que l'adaptation et la restauration des écosystèmes nécessitent généralement des délais dépassant l'échelle d'une vie humaine. Le renforcement du profil des institutions et des enjeux environnementaux nécessite des actions plus décisives dans des domaines généralement bien connus, mais traités à un rythme incompatible avec l'ampleur des défis actuels, notamment :

- **Sensibiliser et impliquer davantage les parties prenantes**

91. **L'amélioration de l'accès du public à l'information et l'implication du public, ainsi que la sensibilisation au développement durable sont essentielles pour agir de manière inclusive en faveur des transitions et rehausser le profil politique des questions environnementales.**

⁹⁹ UNEP (2017), The Status of climate change litigation: A global review

92. **L'élaboration de politiques efficaces pour une transition vers la durabilité nécessite une approche inclusive et intégrée qui amène des changements de comportement à tous les niveaux,** implique activement les décideurs, et encourage d'autre part le dialogue avec la société civile et le secteur privé à toutes les étapes du cycle des politiques. Le développement inclusif doit prendre en compte les inégalités et impliquer la société civile dans les décisions et les actions, notamment les femmes qui peuvent jouer un rôle majeur : (i) dans la promotion d'une consommation et d'investissements durables des ménages (par exemple pour l'alimentation/agriculture, l'énergie) pour la sécurité alimentaire et la conservation de la biodiversité, et (ii) dans l'entrepreneuriat et le développement économique. Les politiques méditerranéennes intègrent de plus en plus d'outils participatifs impliquant plusieurs parties prenantes, par exemple via la législation sur les études d'impact environnemental (EIE) et l'évaluation environnementale stratégique (EES) qui comprennent des processus de consultation publique obligatoires. Les jeunes générations, leurs demandes et leur potentiel d'action sont essentiels au progrès à court et à long terme, y compris dans les pays à forte tendance démographique aujourd'hui et à l'avenir.

93. **Depuis les années 2000, la forte augmentation des abonnements de téléphonie mobile et de l'utilisation d'Internet a ouvert de nouvelles possibilités d'accès à l'information et à la participation du public au débat sur l'environnement, notamment via les réseaux sociaux.** Toutefois, sur les 22 Parties contractantes à la Convention de Barcelone, seules 12 participent déjà à la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, qui lie protection de l'environnement et droits de l'homme. La généralisation de l'adhésion à la Convention et le respect de ses engagements sont des leviers essentiels pour des transitions inclusives.

94. **Les études d'impact sur l'environnement sont une source essentielle d'informations pour les parties prenantes.** Tous les pays méditerranéens ont adopté des cadres pour les études d'impact environnemental *ex ante* (EIE), conformément aux Articles 4.3c et 4.3d de la Convention de Barcelone (dans 100 % des pays méditerranéens, l'EIE est une obligation légale, alors que 72 % ont créé un cadre juridique pour les évaluations environnementales stratégiques (EES). **Leur extension à l'évaluation environnementale stratégique (EES) et à l'évaluation sociale, ainsi que leur mise en œuvre et leur application rigoureuses, nécessitent des efforts supplémentaires.**

- **Comprendre et prendre en compte les incidences des décisions environnementales sur d'autres enjeux majeurs**

95. La sécurité alimentaire, l'emploi des jeunes, l'accès à l'eau en qualité et en quantité suffisantes, la santé (en particulier dans les zones urbaines et périurbaines) sont des questions politiques cruciales qui suscitent de nombreuses préoccupations dans les pays méditerranéens. Il est important d'évaluer et de faire connaître les synergies (co-bénéfices) et les contradictions (compromis) qui peuvent être attendus des décisions environnementales sur ces thèmes prioritaires, et de les discuter avec les parties prenantes concernées afin d'intégrer davantage les objectifs environnementaux dans les politiques de développement.

96. À cet égard, informer de manière stratégique les parties prenantes passe par des évaluations qui soulignent les **co-bénéfices économiques et sociaux (y compris sur la santé) de l'action environnementale** et notamment, le coût de l'inaction. **La comptabilité du patrimoine naturel, l'évaluation des écosystèmes et des services écosystémiques** pourraient être davantage développées y compris dans les comptes nationaux. **Les informations nutritionnelles et l'étiquetage** semblent tout aussi importants, en particulier dans la partie orientale du bassin.

- **Donner aux administrations environnementales une place plus importante**

97. Les administrations responsables de l'environnement ne disposent souvent pas des outils institutionnels nécessaires pour exiger efficacement l'intégration de l'environnement dans les politiques. Les mécanismes juridiques et institutionnels permettant à assurer l'intégration des politiques environnementales dans l'ensemble des politiques sectorielles, doivent être renforcés (par exemple, par le biais de mécanismes de coordination au plus haut niveau du gouvernement). Ce

renforcement passe entre autres par des délais et des mécanismes de rapportage explicites (par exemple des rapports au Parlement).

- **Supprimer les subventions dommageables**

98. L'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles nécessite également l'élimination progressive des pratiques non durables et la suppression des obstacles au changement, notamment les subventions préjudiciables à l'environnement. Les priorités incluent **la poursuite de la suppression des subventions visant les énergies non renouvelables** (montrant une tendance à la hausse au niveau mondial après une période de baisse significative), **et à l'extraction des eaux souterraines. Une affectation des aides à la consommation directe mieux ciblée sur les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables** permettrait d'améliorer l'efficacité des mesures environnementales, en particulier dans les secteurs de l'eau et de l'énergie qui sont d'une importance capitale en Méditerranée.

- **Renforcer l'ambition de régulations spécifiques**

99. **Renforcer l'adoption.** Six Protocoles de la Convention de Barcelone sur sept sont en vigueur en 2019, mais trois d'entre eux ne sont ratifiés que par la moitié ou moins de la moitié des Parties contractantes et nécessitent toujours une attention particulière pour assurer une couverture régionale complète. Ceux-ci comprennent le Protocole de Gestion intégrée des zones côtières (11 ratifications), le Protocole offshore (8 ratifications) et le Protocole sur les déchets dangereux (7 ratifications).

100. **Désigner la Méditerranée comme zone d'émission contrôlée (ZEC).** Des études d'impact et de faisabilité récentes¹⁰⁰ sur la possibilité de désigner la mer Méditerranée, ou certains de ses espaces, comme zone(s) d'émission contrôlée (ZEC) d'oxydes de soufre (SOx) au titre de l'Annexe VI de MARPOL, indiquent qu'une ZEC méditerranéenne aurait des bénéfices importants pour la santé et l'environnement. Cette désignation réduirait les cas de maladies respiratoires et cardiovasculaires et de décès prématurés, générant des bénéfices pour la santé excédant largement les coûts attendus. L'une des études souligne également l'intérêt de réduire les émissions d'oxyde d'azote (NOx) par le biais d'une ZEC régulant aussi ce polluant.

101. **Réglementer les activités maritimes émergentes et les polluants émergents.** Les pratiques actuelles en matière d'utilisation de substances pour lesquelles les études d'impact sur l'environnement et la santé humaine doivent être approfondies ne sont pas en phase avec le principe de précaution et nécessitent une réglementation supplémentaire. L'étude des nombreux polluants émergents, de leurs interactions avec l'environnement et la santé humaine et de leur traitement est extrêmement complexe et coûteuse. L'étude d'un certain nombre de substances doit être approfondie. Elle n'arrive pas à suivre la cadence à laquelle de nouvelles substances sont créées, étudiées et mises sur le marché. À ce jour, l'Agence européenne des produits chimiques a enregistré plus de 22 000 substances¹⁰¹ dans le cadre de la législation REACH, alors qu'il en existe plus de 142 millions dans le monde¹⁰². La législation a par ailleurs du mal à suivre le rythme de l'émergence de nouvelles activités en mer, y compris dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale.

102. **Intégrer la séquence « éviter, réduire, compenser » dans la législation et la conception des programmes d'investissement.** Les activités dommageables à l'environnement ou à la société peuvent être réglementées de manière à respecter la séquence des mesures d'atténuation, qui comprend les trois étapes suivantes : éviter et réduire autant que possible puis compenser les impacts résiduels (séquence ERC), pour limiter les dommages environnementaux et/ou sociaux. L'application de la séquence ERC en milieu marin est particulièrement difficile, mais des recherches et des projets pilotes récents au niveau mondial obtiennent des résultats encourageants. Le cadre est donc propice au partage de bonnes pratiques et au renforcement de la législation.

¹⁰⁰ Préparées par le REMPEC et deux autres études mandatées par la Commission européenne et la France

¹⁰¹ European Chemicals Agency (2019), <https://echa.europa.eu/fr/registration-statistics-infograph#>

¹⁰² Base Chemical Abstract Service, American Chemical Society

Message clé 3 – Action locale : Traduire les engagements nationaux et internationaux en actions locales adaptées au contexte territorial

103. **L'écart entre l'ambition des accords internationaux et leur mise en œuvre sur le terrain doit être comblé en tenant compte des spécificités locales.** De nombreuses stratégies et engagements de développement durable sont conçus et adoptés au niveau national ou international, mais c'est à l'échelle locale que des actions concrètes en faveur de la conservation et de la gestion des ressources naturelles au service du bien-être humain peuvent être mises en œuvre. Cela est particulièrement vrai pour les actions d'adaptation aux changements environnementaux et climatiques. L'intégration des engagements internationaux dans la planification locale manque souvent de mécanismes clairs et d'outils efficaces, adaptés aux différents niveaux de décentralisation dans les pays méditerranéens. La coordination entre les administrations locales et les services techniques centraux et décentralisés, selon le cas, nécessite un renforcement des capacités et des procédures d'appui plus fluides et efficaces.

104. **La gestion des risques et des ressources parfois rares au niveau local constituera un défi d'ampleur pour les communautés ou les autorités locales, le cas échéant, dans un contexte de changement climatique.** La résilience et la capacité d'adaptation des communautés locales varient grandement autour du bassin méditerranéen. Les approches de planification locale peuvent refléter ces spécificités en intégrant des informations acquises au niveau local sur des contextes locaux.

105. **Certaines actions doivent nécessairement être adaptées au territoire. C'est notamment le cas de la préservation ou la restauration d'écosystèmes fournissant des services essentiels et qui devraient devenir de plus en plus critiques dans un contexte de changement climatique, comme les zones humides, les forêts périurbaines et les écosystèmes forestiers, les terres agricoles en bonne santé, les habitats des petits fonds côtiers qui accueillent les herbiers de posidonie, et les ensembles coralligènes.** La réduction de la fragmentation - en créant des corridors - est une autre priorité importante au niveau territorial, qui passe à la fois par l'adoption de plan locaux d'urbanisme adaptés et des investissements dans la restauration. En outre, la prévention et la lutte contre des incendies, la prévention des inondations, la prévention et la gestion des effets d'îlots de chaleur, etc. devraient être essentiels dans un certain nombre de régions, et mobiliser des responsabilités locales, le cas échéant.

106. **Îles méditerranéennes.** Les problèmes liés à la gestion durable des ressources, à la réduction de la destruction des habitats naturels, au contrôle des espèces exotiques envahissantes et à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ne sont pas spécifiques aux îles ; ils sont toutefois particulièrement exacerbés dans ces territoires isolés où les ressources sont rares, l'espace limité et les technologies moins accessibles. Les îles ne doivent toutefois pas être seulement perçues comme des territoires vulnérables, car elles constituent aussi des laboratoires d'innovation sur la résilience et la conservation de la biodiversité, le développement durable et les objectifs de transition. La mise en réseau de ces territoires doit être encouragée en Méditerranée et au-delà, et les politiques reconnaissant la singularité et la valeur de ces territoires doivent continuer d'être mises en œuvre (conformément aux efforts déployés dans le cadre de la déclaration Rio + 20, des objectifs d'Aichi et du groupe de travail sur la biodiversité insulaire, la résolution XII.14 de la Convention de Ramsar et le Protocole GIZC).

107. **Promouvoir les systèmes innovants à l'échelle locale et les modèles de gouvernance innovants autour des filières émergentes (ou ré-émergentes). L'organisation collective et les innovations citoyennes durables dans les secteurs de l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et l'écotourisme, sources d'emplois et de diversification économique, devraient être renforcées et soutenues.** L'approche par filière promeut la participation des producteurs locaux, vulnérables à titre individuel, en favorisant le regroupement et l'action collective pour surmonter les obstacles du marché et augmenter les revenus des producteurs. L'approche par filière peut également aider à identifier les opportunités pour une économie circulaire. L'attractivité et la préservation des territoires

ruraux sont compromises par la migration urbaine des jeunes professionnels qui manquent de compétences, de capitaux, d'accès aux crédits et à la propriété pour développer des commerces dans les secteurs de l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et l'écotourisme. Les mécanismes de valorisation des produits locaux, les labels par exemple, devraient être développés davantage pour valoriser les pratiques durables et protéger la santé des consommateurs. Il est primordial de gérer durablement les activités traditionnelles rurales, y compris le pastoralisme et les autres activités exploitant les forêts et les zones boisées, dans les régions où elles jouent encore un rôle économique important (notamment dans les PSEM).

Message clé 4 – Promouvoir les transitions vers la durabilité : Actualiser et diversifier les policy mix

108. **Des mesures environnementales efficaces passent souvent par des *policy mix*¹⁰³ ajustés (combinaisons de politiques cohérentes), puisque les problèmes qui sont systémiques sont rarement résolus par de seules mesures réglementaires.** Les défis environnementaux associés à de multiples pressions et activités, y compris des intérêts économiques forts, ne peuvent être traités que par la mise en place d'instruments coordonnés et cohérents, qui associent des mesures réglementaires à : (i) des instruments économiques, des mesures fiscales, une responsabilité accrue des producteurs en appliquant le principe du pollueur-payeur, des mécanismes de financement divers et des partenariats, (ii) une sensibilisation, éducation, labélisation et des accords volontaires ; et (iii) des instruments soutenant les régimes fonciers favorables à l'environnement, l'utilisation des terres et les plans locaux d'urbanisme dans des zones soumises à d'importantes pressions.

109. Les *policy mix* peuvent être renforcés au niveau régional, en plus des niveaux locaux et nationaux, par exemple, par la mise en œuvre de la septième étape de la feuille de route de l'EcAp qui vise à développer les plans d'action et les programmes de mesures pour atteindre le BEE en Méditerranée.

- **Compléter les réglementations et les plans avec des mécanismes de financement adéquats**

110. De nombreux programmes, stratégies et plans régionaux pour la durabilité sont réalisés sans plans de financement et mécanismes de financement adéquats. Des investissements dans le développement d'infrastructures, y compris les équipements d'approvisionnement en eau, d'assainissement, de traitement des eaux usées, de gestion des déchets et plus récemment d'approvisionnement en énergie renouvelable ont joué un rôle crucial dans la progression des indicateurs de durabilité, notamment dans les PSEM. En raison de la croissance démographique soutenue dans les PSEM, des besoins constants en matière d'investissement sont attendus y compris dans ces domaines traditionnels de l'investissement environnemental. Toutefois, les défis émergents devraient également nécessiter des investissements publics et privés conséquents, une intervention rapide étant une condition préalable pour éviter des coûts futurs importants. Pour certaines politiques environnementales, y compris la préservation de la biodiversité, la capacité de mobiliser un financement des coûts récurrents est une condition d'efficacité.

111. **L'adaptation au changement climatique dans des zones agricoles, urbaines et côtières devrait nécessiter d'importants investissements.** Anticiper l'adaptation, choisir des solutions « sans regrets » y compris des solutions fondées sur la nature, et impliquer effectivement le secteur privé (y compris les banques et les assurances) permettraient de réduire les besoins de financement.

¹⁰³ Définition de l'OCDE : « Le « policy mix » pourrait être compris comme l'ensemble des justifications, arrangements et instruments politiques mis en œuvre pour mener une action publique dans des domaines politiques spécifiques ainsi que leurs interactions. Le concept de « policy mix » désigne donc : 1) la composition du « policy mix », c'est-à-dire l'équilibre relatif entre ses composants, et 2) les interactions entre ses composants », in OECD Science, Technology and Innovation Outlook 2016

112. **La gestion de la demande en eau, l'amélioration de l'efficacité, la réduction des pertes et la mobilisation des ressources non-conventionnelles, y compris la réutilisation, nécessiteront des investissements et une tarification, avant de viser à augmenter les ressources en eau disponibles à travers des solutions technologiques.** Les pertes et les fuites des systèmes d'approvisionnement en eau, les défauts d'efficacité et les gaspillages liés à l'irrigation et à la consommation domestique sont estimés à environ 100 milliards de m³ dans toute la région Méditerranée, soit l'équivalent d'environ 45 % de la demande totale en eau des deux secteurs, dont une grande partie pourrait être évitée. Des expériences positives dans la région montrent que les eaux usées peuvent être recyclées en toute sécurité pour l'irrigation ou la recharge des aquifères. Israël est un pionnier parmi les PSEM, avec un taux de réutilisation de plus de 85 % de la totalité des eaux usées collectées. En Europe, Chypre et Malte sont les pays les plus avancés puisque 90 % et 60 % de leurs eaux usées traitées sont respectivement réutilisées, ce qui dépasse de loin la moyenne européenne (2,4%)¹⁰⁴. Pour maintenir les investissements nécessaires et encourager la priorisation de la demande, une politique tarifaire devient de plus en plus pertinente, notamment dans le secteur de l'agriculture.

113. **Les Aires marine protégées manquent sérieusement de financement permanent pour couvrir leurs coûts de fonctionnement.** La superficie marine couverte par les mesures de conservation (aires marines protégées et autres mesures de conservation) a presque atteint 226 665 km² en janvier 2019, ce qui représente plus de 9 % de la surface de la mer Méditerranée, juste en deçà de l'objectif d'Aichi 2020 qui est de 10 %. Cependant, on estime que les plans de gestion sont véritablement mis en œuvre dans seulement environ 10 % des sites déclarés, ce qui limite fortement l'efficacité de la protection. La définition et l'application de tels plans de gestion appellent des ressources humaines et financières à la fois permanentes et adéquates, ce qui manque généralement en mer Méditerranée. Pour la gestion des zones côtières et marines en mer Méditerranée, un fonds fiduciaire de donateurs privés et publics – le MedFund – a été créé en 2019, comme mécanisme de financement durable. Le MedFund a collecté près d'un quart de sa dotation financière de 3 ans pour soutenir la gestion de 20 aires marines protégées en Méditerranée. Le fonds a besoin d'être davantage doté pour atteindre ses objectifs et étendu à d'autres aires marines protégées en mer Méditerranée. Le développement de mécanismes de financement innovants, y compris des partenariats publics et privés, est également une clé du financement durable.

- **Transition vers une économie verte, bleue et circulaire**

114. Au cours des dernières décennies, la Méditerranée a vu émerger de nombreuses innovations prometteuses pour restaurer l'environnement ou fournir des alternatives aux options techniques nuisibles à l'environnement (par exemple, au travers des programmes de financement innovants européens comme BlueMed et InterregMED). Ces innovations ont notamment lieu dans les secteurs de l'écotourisme, la réutilisation des déchets dans une économie circulaire, le remplacement des substances toxiques, l'agroforesterie, l'agroécologie, la pêche durable, les systèmes d'aquaculture et agroalimentaires locaux durables, les sources d'énergie non fossile/renouvelable (y compris la récupération d'énergie à partir des déchets), etc. Ces innovations doivent être diffusées pour avoir un impact significatif sur la qualité de l'environnement et la création d'emplois. Pour prendre un virage décisif vers une économie bleue, verte et circulaire, les gouvernements et les entreprises de la région Méditerranée doivent bâtir sur : (i) **un ensemble d'instruments réglementaires et économiques**, en appliquant des prix et des impôts justes et en fournissant des subventions appropriées ; (ii) **le développement d'innovations sociotechniques** et leur diffusion par la capitalisation et l'intégration dans les politiques ; (iii) **des sources de financement multiples** (conformément à l'accord de 2015 d'Addis-Abeba) : au niveau national et international, public et privé, conventionnel et non-conventionnel, les microcrédits, etc. ; (iv) **des programmes d'information, de sensibilisation et de formation**, y compris des modules universitaires spécialisés et (v) **le suivi** factuel des progrès s'appuyant sur des indicateurs et des données.

115. Aborder efficacement la transition nécessite également une compréhension précise des questions et des enjeux non-environnementaux, y compris des bénéfices et impacts en matière

¹⁰⁴ Commission européenne, dans IPEMED (2019), Reuse of treated wastewater in the Mediterranean

d'emploi et d'économie, ainsi que des aspects opérationnels, sociaux, culturels et comportementaux, associés aux secteurs ou aux problématiques rencontrés. Cela nécessite de travailler avec le secteur privé et les communautés locales représentatives des sous-régions ciblées, ce qui peut exiger un développement plus poussé des **connaissances sectorielles et comportementales**, y compris dans le cadre du PAM – système de la Convention de Barcelone.

- **Protéger la zone côtière de l'étalement urbain et des pressions des secteurs économiques**

116. Comme souligné dans le projet de Cadre régional commun de la GIZC qui doit être soumis à la COP 21 de la Convention de Barcelone en décembre 2019, protéger la zone côtière des pressions cumulées, à la fois du côté terrestre et du côté maritime de l'interface terre-mer, nécessite un ensemble intégré d'instruments complémentaires et coordonnés. En plus du cadre légal, les instruments essentiels comprennent la surveillance et l'évaluation, les processus de planification coordonnée et les mécanismes de gouvernance, les mécanismes de financement dédiés (par exemple des instruments économiques ou fiscaux), les instruments de politique foncière (par exemple, acquisition de terres, concession, séparation entre la propriété et le droit d'utilisation, intendance des terres, etc.), la formation, la communication et l'information, et les systèmes de mise en application efficaces.

Message clé 5 – Réseaux et co-construction : Développement de cadres de collaboration permanents

117. **Développer des interconnexions à long terme pour faire le lien entre les réseaux de parties prenantes et les forums de gouvernance.** Depuis la Conférence de Rio en 1992 et l'Accord de Paris en 2015, la mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs environnementaux et de développement durable est en plein essor, avec l'émergence de plusieurs réseaux d'acteurs et de forums de gouvernance. En Méditerranée, les réseaux rassemblent souvent des acteurs de profil similaire, et les forums de gouvernance se concentrent souvent sur un thème spécifique. Les interrelations entre les différents types d'acteurs et entre les forums de gouvernance sont généralement limitées dans le temps et dépendent de projets financés par des fonds externes. On peut noter quelques exceptions, comme le Forum égyptien du développement durable à l'échelle nationale, le Parlement de la mer dans la région française d'Occitanie à l'échelle locale et, à l'échelle régionale, la Commission méditerranéenne du développement durable, qui a préconisé la création d'un Forum méditerranéen sur le développement durable. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour développer des liens à long terme ou de façon permanente.

118. **Investir dans les plateformes d'échange sur les politiques** publiques permettrait de comprendre et de partager l'expérience acquise grâce à un ensemble d'instruments politiques adaptés. Les plateformes d'échange sur les politiques peuvent aider à gérer les synergies et les compromis entre les mesures peuvent être mieux gérés et améliorer leur apprentissage entre les pays. Pour les questions spécifiquement associées aux secteurs économiques, les pays devraient former des **alliances actives impliquant des gouvernements, des entreprises, des scientifiques et des leaders d'opinion** pour mettre en œuvre des accords internationaux et des engagements connexes à une échelle mondiale (par exemple, la Convention sur le climat, la Convention sur la biodiversité, le Droit de la mer), au niveau méditerranéen (par exemple, la Convention de Barcelone, la SMDD) et parmi les pays voisins.

119. La durabilité du mécanisme de coopération devrait être une préoccupation majeure dès l'étape de conception. La plupart des mécanismes de coopération dépendent actuellement de financement projet, l'innovation peut nécessiter de concevoir des **structures institutionnelles légères, souples et mutuellement bénéfiques** aux parties impliquées. Cela s'appliquerait en particulier aux interfaces science politique, qui sont nécessaires sur le long terme.

Message clé 6 – Prospective : Anticiper la transformation des zones, des activités et des paysages marins et côtiers

120. **Des mesures curatives et de nettoyage ne seront pas suffisantes.** Les mesures visant à prévenir la dégradation sont généralement moins coûteuses et offrent de meilleurs résultats environnementaux et sociaux. Une action préventive pour lutter contre la dégradation environnementale ne peut être menée de manière suffisante que par un changement profond des modes d'utilisation des ressources.

121. **Compte tenu de l'augmentation attendue de l'élévation du niveau de la mer, de l'érosion côtière et des événements extrêmes côtiers, des stratégies d'adaptation seront nécessaires** pour prévoir le retrait stratégique lorsqu'il est nécessaire, et assurer, le cas échéant, une transition durable des activités économiques et des peuplements. Ces transformations devraient modifier profondément les territoires et nécessitent une intégration dans les politiques existantes et à venir.

122. **La « maritimisation » des activités humaines est une tendance émergente qui s'ajoute à l'impact lié à une « littoralisation » continue. Ce phénomène nécessite l'extension de l'approche et des pratiques de gestion intégrée des zones côtières aux eaux offshore grâce à la planification de l'espace maritime.** Les activités humaines se déplacent de plus en plus vers la haute mer, avec à la fois une croissance continue des activités maritimes existantes et l'émergence de nouvelles activités rendues possibles par le développement technologique en mer. La zone côtière, déjà soumise à la pression continue des activités terrestres et de l'urbanisation, et arrivant à saturation des zones bâties dans certains endroits, constitue une base incontournable pour ces nouvelles activités maritimes qui devraient générer des pressions supplémentaires sur des écosystèmes fragiles, notamment dans les zones côtières peu profondes. L'évitement, la réduction ou la compensation de ces impacts devraient être un enjeu majeur pour les décennies à venir.

123. **Surveillance et régulation des industries de biotechnologie marine et d'extraction sous-marine de minéraux.** Les industries de biotechnologie marine et le secteur du forage en eaux profondes sont encore peu développés dans les pays méditerranéens. Cependant, en raison de l'incertitude concernant leurs impacts sur les écosystèmes et des potentiels dommages sur l'environnement, ces activités doivent faire l'objet d'études approfondies et le développement de ce secteur nécessitera un ajustement et un élargissement des systèmes de surveillance et de régulation actuels.

VI. Des connaissances pour agir

Etant donnée la nature diffuse des sources d'informations et des procédures de collecte des données, les deux tendances prometteuses décrites ci-dessus risquent de rester globalement disjointes, ce qui réduirait considérablement leur pertinence dans l'élaboration des politiques. Une action décisive est nécessaire pour garantir que la nouvelle capacité à générer des connaissances profite directement à des cadres de surveillance ayant reçu un accord commun aux niveaux nationaux et/ou régionaux (y compris au travers de leur élargissement à de nouveaux indicateurs) ainsi qu'à des procédures et institutions d'observation durables. De tels principes pourraient être définis comme des conditions requises pour les programmes de financement des collectes ou de traitement de données (avec des exceptions évidentes faites pour les recherches fondamentales et théoriques).

Message clé 7 – La connaissance utile : Utiliser les connaissances existantes

124. Des connaissances essentielles sont générées dans des hubs de connaissance, des universités, des institutions, des évaluations locales ou des programmes de recherche, ou elles sont détenues par des communautés locales et des praticiens, mais elles sont transmises de manière insuffisante ou inefficace aux décideurs. Malgré le développement de divers instruments de coopération scientifique (via la recherche et l'innovation) avec le solide soutien de l'Union européenne, d'importantes disparités subsistent en matière d'accompagnement du suivi et de l'innovation entre les PNM et les PSEM. Lorsque les domaines de la science, de la politique et de la pratique collaborent et qu'ils partagent l'information, c'est souvent dans le cadre d'un projet et donc sur de courtes durées, avec des coûts d'entrée importants et une capitalisation limitée dans le temps. De récentes initiatives comme le

réseau scientifique MedECC sur le changement climatique ouvrent la voie à des ressources de connaissances approfondies, solides et « prêtes à l'emploi ». Ces efforts pourraient être davantage fluidifiés en créant des plateformes performantes de partage de données et de résultats.

Message clé 8 - Monitoring : Mettre en œuvre, maintenir et élargir les cadres de surveillance communs

125. **Bâtir sur les cadres de suivi communs existants est une condition requise pour poursuivre efficacement les efforts récents.** Dans le cadre de la Convention de Barcelone, les priorités sont de :

- **Mettre en œuvre des programmes de surveillance nationaux conformes à l'IMAP pour combler le vide en matière de connaissances prioritaires dans le MED QSR 2017.** Le MED QSR 2017 a identifié de nombreuses lacunes pour mettre en œuvre l'IMAP et dresser le MED QSR 2023. Pour la biodiversité côtière et marine, par exemple, les données sur les habitats marins restent rares, fragmentées et peu actualisées et gagneraient à être entièrement cartographiées pour la majorité des principaux habitats marins.
- **Établir des protocoles d'échange de données,**
- **Répondre aux questions posées par les préoccupations émergentes.** L'extraction de minerais et les autres activités émergentes en mer, ainsi que la prolifération de polluants émergents ne sont à ce jour pas correctement surveillées ;
- **Étendre la surveillance pour couvrir également les forces motrices, les pressions, les impacts et les réponses** afin de fournir des informations intégrées permettant de concevoir efficacement des mesures et ainsi atteindre le BEE.

Message clé 9 – Transparence : Documenter et communiquer les enjeux liés aux dégradations environnementales et aux inégalités socio-économiques

126. Intégrer davantage le développement durable dans les décisions publiques, privées et citoyennes nécessite de documenter et de communiquer les enjeux liés aux dégradations environnementales ou aux inégalités croissantes, et en particulier ceux qui **impactent les ODD, comme la santé, la sécurité alimentaire et la baisse de la pauvreté par l'emploi.** Sur les aspects environnementaux notamment, cela impliquerait d'évaluer les services écosystémiques majeurs et les impacts socio-économiques liés (i) aux menaces comme l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière et les événements extrêmes et (ii) les objectifs environnementaux tels que la préservation, la restauration et la création des écosystèmes au niveau régional.

Message clé 10 – Apprentissage par la pratique : Apprendre du partage d'expérience et des mécanismes de revue par les pairs pour des politiques adaptatives

127. Des multiples innovations techniques, sociales et de gouvernance ont été développées ces dix dernières années et bien plus encore sont en cours, avec une multitude d'acteurs impliqués et souvent des fenêtres de financement de courte durée. **Des efforts de capitalisation bien structurés sont requis pour garantir que le développement des futures politiques et les actions privées tireront profit des enseignements tirés de ces innovations et des outils testés.** La capitalisation devrait être intégrée aux processus de conception des projets et programmes plutôt que prévue après coup. L'implication des praticiens et des experts dans l'identification des conditions requises et des instruments nécessaires pour reproduire et diffuser les innovations prometteuses devrait être prévu dans les programmes de financement.

128. **Boucler le cycle des politiques en réalisant des évaluations *ex post* est un élément clé pour obtenir des politiques cohérentes, transparentes et efficaces.** Les informations apportées par une évaluation *ex post* et rapportées via des processus d'évaluation mutualisés, peuvent largement contribuer à des politiques mieux documentées et plus efficaces, à une approche plus interdisciplinaire, à la responsabilisation, et potentiellement à un allègement de la charge réglementaire. Plutôt que d'opter pour des processus généraux et uniquement basés sur des statistiques, une évaluation *ex post* devrait examiner les applications pratiques sur le terrain et permettre d'échanger avec les praticiens pour identifier les enseignements, les adaptations mises en œuvre durant le projet, et les goulots d'étranglement récurrents, y compris les aspects comportementaux.

129. **La Convention de Barcelone fournit un mécanisme d'évaluation des politiques complet pour les mesures prises par les Parties contractantes en application de la Convention ; mais il est mis en œuvre partiellement et ne permet pas actuellement de tirer des conclusions sur l'efficacité des actions menées par les Parties contractantes.** En vertu de l'Article 26 de la Convention de Barcelone, les Parties contractantes s'engagent à rendre un rapport *ex post* sur les mesures prises pour la mise en œuvre de la Convention, ses protocoles et des recommandations données lors de la Conférence des parties, ainsi que sur l'efficacité de ces mesures. L'Article 27 stipule que, sur la base de ces éléments, la Conférence des parties devra évaluer sa conformité avec la Convention de Barcelone et ses protocoles et recommander de possibles mesures correctives. Ce mécanisme d'évaluation des politiques est primordial pour la mise en œuvre efficace de la Convention et de ses outils et requiert un appui soutenu des Parties contractantes pour une application complète des dispositions de la Convention.

130. **Les lacunes dans les données risquent de rester une réalité à l'avenir mais elles ne devraient pas empêcher les décideurs d'agir.** En application du principe de précaution stipulé dans la Convention de Barcelone, les parties prenantes sont invitées à mener des actions basées sur des preuves et qui englobent les différentes sources de données disponibles, sans retarder toutefois la mise en œuvre de mesures potentiellement critiques lorsque les données sont incomplètes.

Conclusion

Les analyses ci-dessus ont montré que l'objectif global de la Convention de Barcelone, à savoir « la préservation et le développement durable d'un héritage commun, dans l'intérêt des générations présentes et futures » ne peut être atteint en suivant les trajectoires actuelles et requiert un changement profond. Une modification systémique des comportements appelle une approche inclusive s'appuyant sur la participation active des parties prenantes à chaque étape du cycle des politiques. Une action urgente est nécessaire pour intégrer les sphères environnementale, économique et sociale sur des voies de transition à la fois réalistes et souhaitables.

Résumé des Constats Principaux et des Messages Clés

PRINCIPAUX CONSTATS: la région n'est pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de durabilité convenus d'un commun accord

- 1 – Tendances démographiques :** la population méditerranéenne continue de croître, se concentre de plus en plus dans le Sud et dans les villes ; la population est plus jeune dans les PSEM
- 2 – Développement humain :** des progrès considérables ont été réalisés dans les PSEM mais des clivages Nord/Est/Sud persistent
- 3 – Situation macro-économique :** des vulnérabilités croissantes liées à la dépendance aux marchés internationaux et aux tendances mondiales
- 4 – Bon état écologique :** le développement des activités humaines dépend de la qualité de l'environnement
- 5 – Les pressions issues des secteurs économiques** sont en augmentation du fait de la croissance continue et rapide de secteurs polluants et consommateurs de ressources, et la diversification des activités en mer
- 6 – Changements dans la couverture et l'occupation du sol :** une perte continue de la couverture naturelle du sol et des terres agricoles, en particulier dans les zones côtières
- 7 – La fourniture de services écosystémiques menacée par des impacts cumulés :** de multiples pressions induites par les activités humaines génèrent des impacts cumulés menaçant la biodiversité et les services écosystémiques, y compris la fourniture de ressources critiques
- 8 – La Santé humaine** s'est améliorée, mais le changement climatique, la dégradation des écosystèmes, la pollution de l'air et de l'eau, notamment par les déchets, et les modes de consommation et de production suscitent des préoccupations croissantes en matière de santé
- 9 – Impacts du changement climatique :** ces impacts affectent déjà la Méditerranée et exacerbent des défis existants
- 10 – Progrès sur les défis politiques :** malgré des circonstances géopolitiques difficiles, la coopération reste active sur nombre de sujets environnementaux
- 11 – La coopération régionale pour des objectifs communs :** la coopération régionale a permis de définir et de se mettre d'accord collectivement sur des objectifs et cibles de durabilité communs
- 12 – Les approches EcAp, GIZC, PSM** sont de plus en plus reconnues comme des outils efficaces pour traiter des facteurs systémiques, des pressions combinées et des impacts cumulatifs
- 13 – Sources de pollution :** des investissements et collaborations ont apporté des solutions à certaines sources de pollution et de risques sanitaires, mais des défis majeurs persistent
- 14 – Politiques adaptatives :** la capacité à générer de la connaissance cohérente, qui soit utilisable et comparable par tous, augmente, profitant de cadres d'évaluation communs et des progrès technologiques

MESSAGES CLES : Agir de manière informée et effectuer des changements profonds pour un développement durable

1- Mise en application : S'assurer de la mise en œuvre effective des objectifs et engagements communs

Au niveau régional :

- *Développer et tester un ensemble de critères et d'indicateurs associés pour évaluer le respect des obligations y compris celles découlant de la Convention de Barcelone et de ses protocoles.*
- *Développer une coopération juridictionnelle au niveau méditerranéen et sous-régional y compris en matière de détection et de sanction des pollutions intentionnelles issues du transport maritime à travers le Réseau méditerranéen (MENELAS) d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL*

Au niveau national :

- *Adopter les dispositions nécessaires dans la législation nationale pour permettre une action en justice.*
- *Renforcer la coopération entre les organes judiciaires et administratifs.*
- *Renforcer les capacités du personnel et des institutions judiciaires et administratifs.*

Au niveau local :

- *Encourager les initiatives de gestion existantes (par exemple, la gestion des ressources en eau) et les stratégies (par exemple, la gestion intégrée des zones côtières) et leur mise en réseau.*

2 – Capacité institutionnelle : Rehausser le profil politique des institutions et enjeux environnementaux

Au niveau régional :

- *Renforcer la ratification des protocoles de la Convention de Barcelone, en particulier le protocole relatif aux déchets dangereux (7 ratifications), le protocole offshore (8 ratifications) et le protocole GIZC (11 ratifications).*
- *Préparer la désignation de la mer Méditerranée comme zone de contrôle des émissions (ECA).*
- *Réguler les activités émergentes en mer et les polluants émergents.*
- *Intégrer la séquence éviter-réduire-compenser dans les réglementations et la conception des programmes en partageant les bonnes pratiques et en renforçant les réglementations.*

Au niveau national :

- *Renforcer les institutions pour intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles.*
- *Supprimer les subventions sur les énergies non renouvelables et l'extraction des eaux souterraines, en ciblant l'aide à la consommation directe sur les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables.*

Au niveau local :

- *Accroître la sensibilisation et la participation des parties prenantes à travers :*
 - *L'accès du public à l'information et la participation ;*
 - *L'éducation au développement durable ;*
 - *La parité entre genres : consommation et investissement durables, moyens de subsistance et développement économique ;*
 - *L'exploitation des possibilités technologiques offertes par Internet via les appareils mobiles et les réseaux sociaux ;*
 - *L'application du dispositif d'Etudes d'impact environnemental (EIE) et son extension aux Evaluations environnementales stratégiques (EES) y compris l'évaluation sociale ;*
 - *Les évaluations économiques démontrant les avantages économiques et sociaux des actions en faveur de l'environnement, notamment les informations nutritionnelles et l'étiquetage.*
- *Renforcer les capacités de gestion des gouvernements locaux (municipalités) et des agences techniques et de leur collaboration.*

3 – Action locale : Traduire les engagements nationaux et internationaux en actions locales adaptées au contexte territorial

Au niveau national :

- *Mettre en place des mécanismes appropriés pour intégrer les engagements internationaux dans la planification locale grâce à la coordination entre les administrations locales et les services techniques sectoriels centraux et décentralisés.*

Au niveau local :

- *Dans le contexte des changements climatiques, améliorer la préservation et la restauration d'écosystèmes spécifiques tels que les zones humides, les forêts périurbaines, les sols agricoles sains et les habitats littoraux peu profonds tels que les herbiers de posidonies.*

- *Encourager la mise en réseau des petites îles méditerranéennes, en reconnaissant la singularité et la valeur de ces territoires.*
- *Promouvoir des formes innovantes de gouvernance au niveau local avec des organisations collectives et des innovations citoyennes dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture, de la pêche et de l'écotourisme durables, en créant des emplois et en diversifiant l'économie.*
- *Promouvoir l'approche de la chaîne de valeur (y compris l'économie circulaire) pour valoriser les produits locaux, c'est-à-dire l'étiquetage, les pratiques durables et la protection de la santé des consommateurs.*

4 – Transition vers un future durable : Actualiser et diversifier les policy mix

Au niveau régional :

- *Identifier des scénarios plausibles pour un avenir durable dans une approche participative.*
- *Définir les mesures et les investissements nécessaires à court, moyen et long termes pour assurer une transition durable.*
- *Parallèlement à la mise en œuvre de la feuille de route d'EcAp en vue de la réalisation du Bon état écologique en Méditerranée, adopter et appliquer le projet de cadre régional commun pour la GIZC, en recommandant l'utilisation d'un ensemble intégré d'instruments politiques complémentaires et coordonnés, comprenant le suivi et l'évaluation, des processus de planification coordonnés et mécanismes de gouvernance, mécanismes de financement dédiés, instruments de politique foncière, formation, communication et information, et systèmes de mise en application efficaces.*

Au niveau national :

- *Élaborer des instruments coordonnés en combinant différentes mesures, en associant des mesures réglementaires à des instruments économiques (mesures fiscales, responsabilité sociale du producteur, principe pollueur-payeur, partenariats public-privé, etc.), des accords de sensibilisation et des accords volontaires et une planification de l'utilisation durable des sols.*
- *Compléter les réglementations et les plans avec les mécanismes de financement appropriés impliquant le secteur privé, y compris les banques et les compagnies d'assurance.*
- *Encourager les investissements et la tarification pour améliorer l'efficacité d'utilisation de l'eau, y compris la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation ou la recharge des aquifères, tout priorisant la gestion de la demande par une politique de tarification, en particulier dans le secteur agricole.*

Au niveau local :

- *Générer un financement permanent pour couvrir les coûts de fonctionnement des AMP, en encourageant notamment les fonds fiduciaires de donateurs privés-publics comme le MedFund récemment créé au niveau régional.*
- *Promouvoir des pratiques innovantes, en particulier pour le développement de l'écotourisme, la réutilisation des déchets dans une économie circulaire, la substitution de substances toxiques, l'agroforesterie, l'agroécologie, la pêche et l'aquaculture durables, les sources d'énergie non fossiles, etc.*

5 – Mise en réseau et co-construction : Développer des cadres de collaboration permanents

Au niveau régional :

- *Promouvoir le statut et l'influence de la Commission Méditerranéenne pour le Développement Durable (CMDDD) et la création d'un Forum méditerranéen pour le développement durable.*
- *Promouvoir la collaboration entre les réseaux de parties prenantes et entre les institutions régionales dotées d'un mandat complémentaire.*

Au niveau national :

- *Promouvoir la création de comités nationaux de développement durable multipartites et d'interfaces thématiques science-politique au niveau national.*

Au niveau local :

- *Promouvoir des partenariats locaux et permanents entre autorités locales, secteur privé et société civile.*

6 – Prospective : Anticiper les transformations des zones côtières et marines

Au niveau régional :

- *Mettre en place un cadre solide et opérationnel pour la gestion des eaux internationales en Méditerranée.*
- *Promouvoir le développement de grandes AMP dans les eaux internationales en même temps que l'identification des aires marines d'importance écologique et biologique (AMIEB).*

Au niveau national :

- *Pour faire face au développement des activités humaines en mer, y compris les futures industries de biotechnologie et d'extraction d'énergie et de minéraux sous-marins, étendre l'approche et les pratiques de la GIZC aux eaux de haute mer par le biais de la planification de l'espace maritime, y compris des AMP en mer.*

Au niveau national/local :

- *Sur les impacts du changement climatique, concevoir des stratégies d'adaptation à l'élévation actuelle et future du niveau de la mer, à l'érosion côtière et aux phénomènes extrêmes côtiers, y compris par le biais d'une large utilisation de solutions basées sur la nature.*

7 – La connaissance utile : Utiliser les connaissances existantes

Au niveau régional :

- *Promouvoir des plates-formes d'interface science-politique (ISP), telles que le réseau scientifique MedECC sur les changements climatiques, pour consolider les connaissances scientifiques et faciliter leur utilisation.*

Au niveau national :

- *Promouvoir les observatoires nationaux par le développement de plateformes efficaces de partage de données et d'informations (par exemple, un observatoire national des côtes et de la mer).*

Au niveau local :

- *Promouvoir l'utilisation combinée des connaissances scientifiques et locales pour résoudre les problèmes locaux.*

8 – Monitoring : Mettre en œuvre, maintenir et élargir les cadres de surveillance communs

Au niveau régional :

- *Développer le système d'indicateurs communs IMAP avec des protocoles d'échange de données appropriés.*
- *Élargir les cadres d'indicateurs communs afin de couvrir les ODD, ainsi que les principales pressions et forces motrices.*

Au niveau national :

- *Mettre en œuvre des programmes de surveillance nationaux alignés sur le programme IMAP afin de combler les lacunes en matière de connaissances identifiées dans le 2017 MED QSR.*
- *Développer davantage la collecte et l'échange de données aux niveaux local et des bassins versants afin de garantir la pertinence des données pour le bassin méditerranéen.*

Au niveau local :

- *Renforcer les moyens et la capacité de collecte et de partage des données en appui aux initiatives locales.*

9 – Transparence : Documenter et communiquer sur les enjeux liés aux dégradations environnementales et aux inégalités socio-économiques

Au niveau régional :

- *Élaborer un guide sur les interactions entre ODD et des mécanismes de revue par les pairs dans le contexte méditerranéen.*

Au niveau national :

- *Évaluer les principaux services écosystémiques et les impacts socio-économiques en relation avec les menaces actuelles et potentielles et les objectifs environnementaux tels que la préservation et la restauration des écosystèmes.*

Au niveau local :

- *Par le biais des plateformes locales existantes, co-documenter et communiquer les enjeux associés à la dégradation de l'environnement ou à la montée des inégalités sur les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.*

10 – Apprentissage par la pratique : Apprendre du partage d'expérience et des mécanismes de revue par les pairs pour des politiques adaptatives

Au niveau régional :

Appliquer intégralement le mécanisme d'évaluation des politiques de la Convention de Barcelone à travers lequel les Parties contractantes s'engagent à rendre compte ex post des mesures prises pour l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles (article 26), et la Conférence des Parties évalue le respect des obligations et recommande des mesures correctives potentielles (article 27).

Au niveau national :

Inviter toutes les parties prenantes et les institutions à prendre des mesures factuelles tenant compte des différentes sources de données disponibles, sans retarder la mise en œuvre de mesures critiques lorsque les données sont incomplètes (principe de précaution).

Au niveau local :

- *Intégrer la capitalisation dans le cadre des processus de projets et de programmes, en identifiant les conditions clés et les instruments nécessaires à la réplique et à la montée en puissance des innovations prometteuses.*
- *Réaliser des évaluations ex post prenant en compte les réalisations concrètes sur le terrain, avec les praticiens, pour identifier les leçons apprises et adapter autant que de besoin les approches pendant la durée du projet.*

Annexe II

**Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée
(RED 2019)**

Version provisoire du Résumé à l'intention des décideurs

Table des matières

Introduction

I. Forces motrices et tendances socio-économiques, politiques et institutionnelles

II. Changement climatique

III. Biodiversité et services écosystémiques

IV. Activités économiques et pressions connexes

V. Gestion des zones marines et côtières

VI. Sécurité en eau et sécurité alimentaire

VII. Environnement et santé

VIII. Gouvernance

IX. Synthèse des progrès réalisés et enjeux persistants et restants

X. Conclusions

Avertissement :

Les désignations utilisées et la présentation des informations figurant dans le présent document n'impliquent l'expression d'aucun avis de la part du secrétariat PNUE/PAM – Convention de Barcelone concernant le statut juridique d'un pays, territoire, zone, ville ou région ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La description et l'utilisation des limites, des noms géographiques et des données connexes figurant sur les cartes et incluses dans des listes, des tableaux, des documents et des bases de données dans le présent document ne sont pas garanties sans erreur ni impliquent nécessairement l'approbation officielle du Secrétariat de la Convention de Barcelone – PNUE/PAM. Le secrétariat de la Convention de Barcelone – PNUE/PAM n'est pas responsable des données et ne peut garantir qu'elles sont correctes, précises et complètes. Le Secrétariat de la Convention de Barcelone – PNUE/PAM accepte uniquement les frontières internationales et administratives approuvées par les Nations Unies.

Annexe II : Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée 2019. Projet de résumé à l'intention des décideurs.

Introduction

1. La région méditerranéenne est soumise à des pressions humaines croissantes liées à la croissance démographique, et aux modèles de production et de consommation associés à des évolutions technologiques non durables. Le lien entre croissance économique, consommation des ressources et émissions de carbone persiste. Ces facteurs ont conduit à une dégradation de l'environnement au cours des dernières décennies. Le renforcement de l'utilisation des sols et de la mer, de l'exploitation des ressources et des organismes, de la pollution et du changement climatique devrait encore aggraver des fragilités systémiques et combinées déjà présentes en Méditerranée, générant des « tensions et des défaillances systémiques multiples » (GIEC, 2014), et représentant ainsi un danger pour la santé et les moyens de subsistance.
2. Des progrès ont été réalisés. Des réponses et actions politiques visant à gérer la Méditerranée de manière plus durable, ont produit des résultats positifs par rapport à des scénarios d'inaction. Ces résultats ont toutefois été insuffisants pour réduire les pressions les plus significatives sur l'environnement et sauvegarder la Méditerranée pour les générations présentes et futures tout en répondant aux besoins du développement humain. Les tendances actuelles ne permettent pas de parvenir au Bon état écologique (BEE) de la mer Méditerranée d'ici 2020. Conformément aux tendances mondiales, « les objectifs mondiaux pour 2030 et au-delà ne pourront être atteints qu'au prix d'un changement transformateur des facteurs économiques, sociaux, politiques et technologiques » (IPBES, 2019).
3. L'environnement méditerranéen peut être préservé et le développement humain simultanément encouragé tout en tenant compte des différences entre les pays méditerranéens ; mais ceci appelle des efforts pressants et collectifs en faveur d'un changement qui constitue une véritable transformation. Une réorganisation fondamentale des systèmes socio-économiques, comprenant des changements de paradigmes et de valeurs, est indispensable pour suivre l'engagement des pays à atteindre le BEE de la mer Méditerranée et du littoral et, plus largement, pour atteindre les ODD de l'Agenda 2030 dans la région.

I. Forces motrices et tendances socio-économiques, politiques et institutionnelles

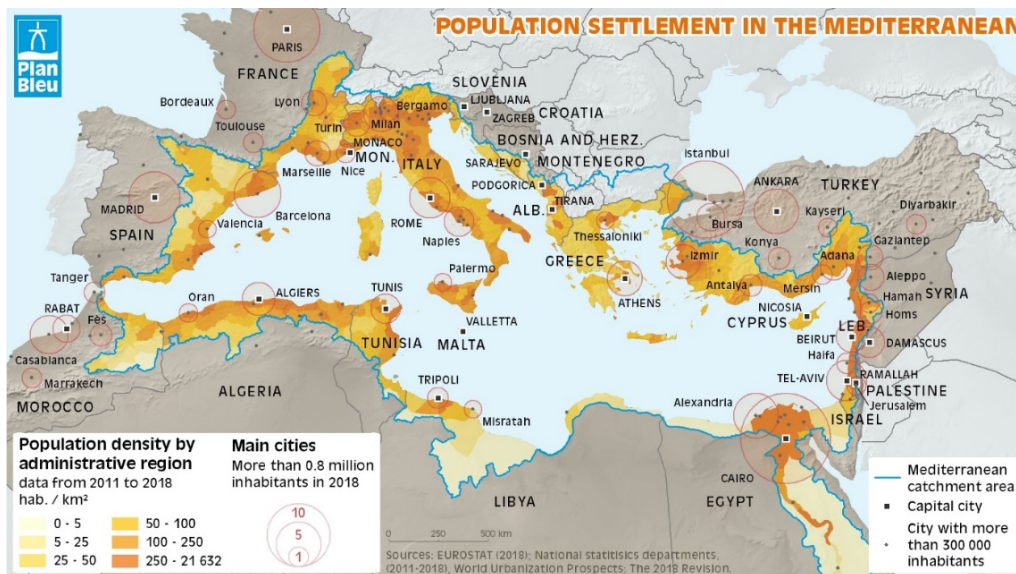


Figure 1: Densité de la population par régions administratives et principales villes dans le bassin versant Méditerranéen (Source : EUROSTAT, 2018 ; Division de la population, 2011-2018, Perspectives de l'urbanisation mondiale : révision 2018)

4. Malgré leurs différences, les pays méditerranéens restent fortement connectés. Les pays riverains de la mer Méditerranée partagent un patrimoine, des styles de vie et des valeurs similaires ainsi qu'une exposition au climat et aux risques et impacts environnementaux similaires, l'urbanisation et l'érosion côtière, et une pression touristique croissante. Cependant, les divergences sont également importantes : au cours de la dernière décennie, les disparités de développement humain, de dynamique démographique, d'accès aux ressources naturelles et de protection environnementale entre les pays du Nord de la Méditerranée (PNM) et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) ont persisté. Ces divergences génèrent de grandes inégalités en matière de résilience et de capacité d'adaptation à faire face aux changements climatiques et environnementaux actuels et attendus. Face à des situations contrastées, les pays de la région restent connectés par d'importants flux de populations (migration et tourisme), de biens et de produits énergétiques (notamment via le transport maritime), de ressources financières (investissement étranger), d'informations et d'interactions sociales, ainsi que par le biais de flux environnementaux (courants fluviaux et marins).

5. La population des pays méditerranéens contribue au changement environnemental. Le nombre d'habitants est passé d'environ 475 millions en 2010 à 514 millions en 2018, ce qui représente 6,8 % de la population mondiale. Près d'un tiers de la population méditerranéenne vit dans la zone côtière et plus de 70 % dans des villes. La migration des zones rurales vers les régions urbaines se poursuit. Le contexte démographique régional est très varié le long des littoraux nord et sud. Les PNM sont caractérisés par un faible taux de fertilité, une population vieillissante et un pourcentage de population active relativement bas. Les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) connaissent une phase de transition démographique avec une croissance relativement plus forte, une population globale plus jeune et dès lors, une population active plus importante.

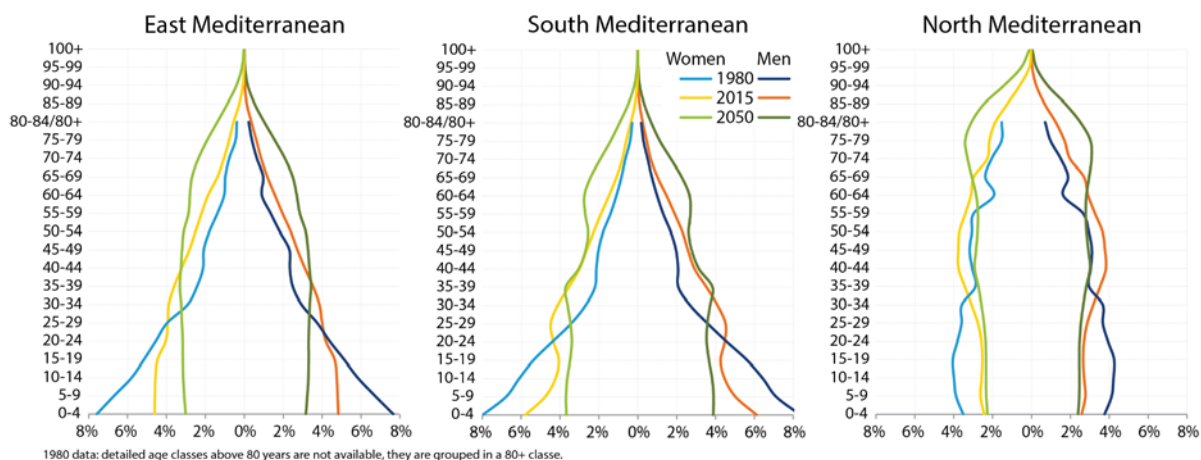


Figure 2 : Répartition de la population par groupe d'âge dans l'Est, le Sud et le Nord de la Méditerranée, statistiques de 1980, 2015 et projections pour 2050 (Source : Perspectives démographiques mondiales, 2017)

6. La région a toujours été un carrefour migratoire pour les populations et les communautés. La migration entre les pays méditerranéens hors-UE implique près de 7,5 millions de personnes, tandis que la migration des pays méditerranéens hors-UE vers l'UE concerne environ 5,7 millions de personnes. Le nombre de réfugiés originaires d'Etats méditerranéens est particulièrement élevé, provenant principalement de la Palestine et de la Syrie. Le nombre de réfugiés accueillis dans les pays méditerranéens est aussi élevé, en termes de nombre absolu et de proportion de réfugiés par rapport à la population du pays d'accueil, en particulier au Liban, à Malte et en Turquie. Parmi les causes principales de migration figurent la guerre, le manque de perspectives économiques et les changements climatiques et environnementaux.

7. En dépit de ces difficultés démographiques et géopolitiques, le développement humain, tel que mesuré par l'indice de développement humain, a connu une tendance générale en hausse au cours

de la dernière décennie. Les écarts entre les rives nord, sud et est de la Méditerranée ont diminué mais persistent. En particulier, l'accès à l'éducation de base dans les PSEM s'est particulièrement amélioré ces dix dernières années. L'éducation des filles a atteint des niveaux équivalents à ceux des garçons dans l'enseignement primaire et secondaire, mais le pourcentage de femmes dans la population active reste encore bas pour la majeure partie de la région. Le chômage des jeunes est également un problème majeur dans la plupart des pays autour du bassin, avec des taux jusqu'à trois fois supérieur aux taux de chômage nationaux.

8. Les taux de croissance du PIB dans les PSEM sont légèrement supérieurs à ceux des pays européens de la Méditerranée, mais pas au point de permettre un rattrapage rapide. Lors des vingt dernières années, le pourcentage de la valeur ajoutée par l'agriculture et l'industrie au PIB national a diminué dans la majorité des pays méditerranéens au profit du secteur des services, qui généralement représente ou dépasse la moitié du PIB national. Les économies méditerranéennes continuent de dépendre d'une consommation matérielle non durable et d'émissions de carbone pour produire de la valeur ajoutée, même si des progrès ont été réalisés dans de nombreux pays méditerranéens.

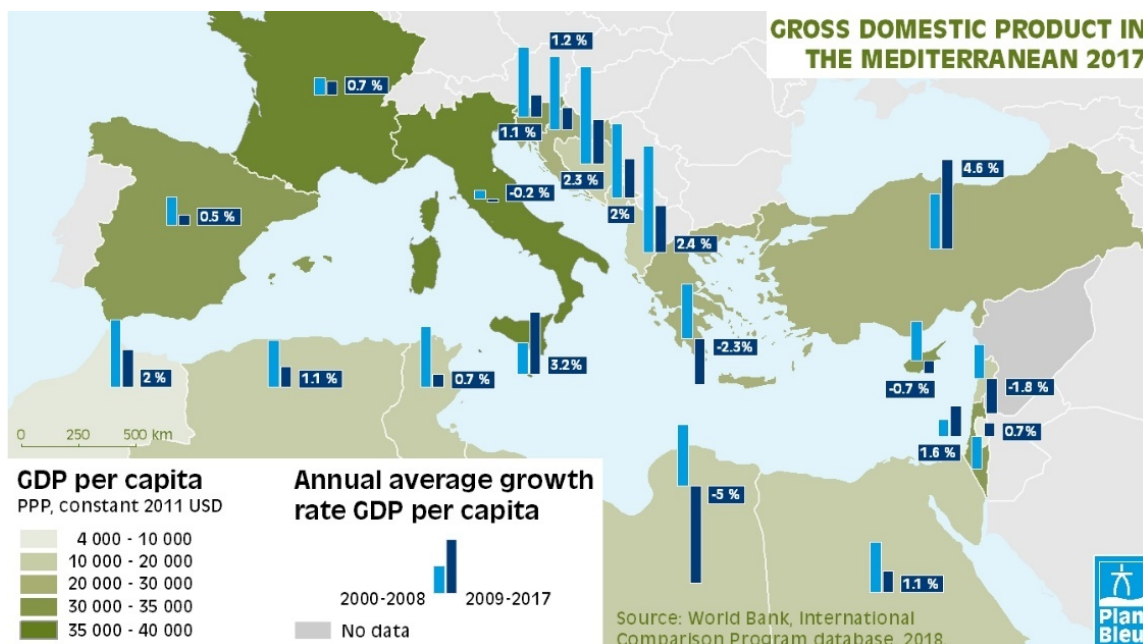


Figure 3: Produit intérieur brut dans les pays méditerranéens, 2017 (Source : Banque Mondiale, Programme de comparaison internationale, 2018)

9. Le contexte économique régional est généralement caractérisé par une forte dépendance économique à l'égard des importations, notamment des combustibles fossiles et des céréales. Dans les PSEM en particulier, le déficit commercial général, couplé à des structures économiques peu diversifiées et un déficit budgétaire, reflète et renforce la difficulté des économies nationales à accroître leur résilience face aux conditions et chocs internes et externes. En parallèle, ces dix dernières années, la dette gouvernementale, en termes de pourcentage du PIB national, a augmenté dans la plupart des pays et atteint près de ou plus de 100 % du PIB national dans un tiers des pays méditerranéens. Les ratios élevés et croissants de la dette peuvent représenter un risque pour la durabilité financière et peuvent entraver les investissements publics requis par le secteur de l'environnement. La présence d'un secteur informel important est une autre caractéristique de nombreuses économies méditerranéennes.

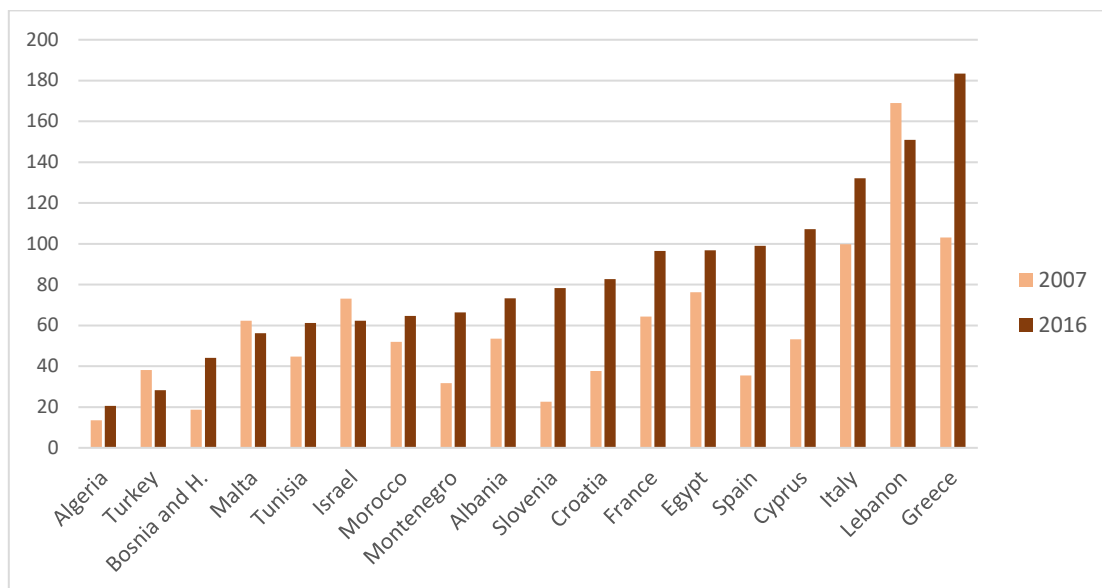


Figure 4: Dette brute des administrations publiques, % du PIB, 2007 et 2016 (Source : Perspectives de l'économie mondiale du FMI)

10. Au cours de la dernière décennie, les cadres de coopération et les schémas d'intégration dans les relations euro-méditerranéennes n'ont pas permis d'atteindre la prospérité partagée. L'intégration politique s'est appuyée sur des conférences ministérielles thématiques et des réunions parlementaires, et sur la coopération relative à des questions sécuritaires. L'intégration économique a progressé grâce au démantèlement tarifaire découlant des accords sur le libre-échange déjà en vigueur, particulièrement entre l'UE et les candidats à l'accession. Cependant, le commerce économique dans la région est limité.

II. Changement climatique

11. Le bassin méditerranéen est sérieusement menacé par le changement climatique et ce, à des niveaux qui dépassent les moyennes mondiales. Le cinquième rapport d'évaluation du GIEC considère que la région méditerranéenne est « extrêmement vulnérable au changement climatique » en raison de l'influence de multiples facteurs de stress et a projeté des éventuelles « défaillances systémiques » associées par l'exacerbation de fragilités déjà existantes, y compris la forte urbanisation côtière et la capacité d'adaptation limitée des pays côtiers, notamment dans les PSEM.

12. La température de l'air dans le bassin méditerranéen a déjà augmenté de + 1,6 °C par rapport aux valeurs préindustrielles, et les projections annoncent un réchauffement d'environ + 2,2 °C lorsque la moyenne mondiale passera le seuil de + 1,5 °C. Le réchauffement sera plus évident lors des mois d'été et il est prévu que les vagues de chaleur soient plus fréquentes que par le passé, en particulier à l'est, avec une amplification supplémentaire dans les villes, en raison des « îlots de chaleur urbains ». La fréquence et l'intensité des épisodes de sécheresse mais aussi de fortes précipitations se sont déjà accrues depuis 1950 et elles devraient continuer d'augmenter. Un réchauffement global de 2 °C serait vraisemblablement accompagné d'une baisse des précipitations estivales d'environ 10 à 15 % dans certaines zones, tandis qu'une hausse de 2 à 4°C impliquerait une baisse de 30 % des précipitations au sud de l'Europe, notamment au printemps et en été. Des épisodes de fortes pluies devraient s'intensifier de 10 à 20 %, toutes saisons confondues, sauf l'été. La température de l'eau en mer Méditerranée devrait aussi augmenter entre + 1,8 °C et + 3,5 °C d'ici 2100, avec des hotspots attendus à l'est de l'Espagne et dans la zone est du bassin. Il faut ajouter à cela que le niveau de la mer devrait monter d'environ 3 cm tous les dix ans, une vive augmentation en comparaison de celle connue entre

1945 et 2000 (0,7 mm par an), ce qui est similaire aux prévisions d'augmentation du niveau de la mer à l'échelle mondiale. Enfin, la mer Méditerranée est sujette à l'acidification des océans¹⁰⁵.

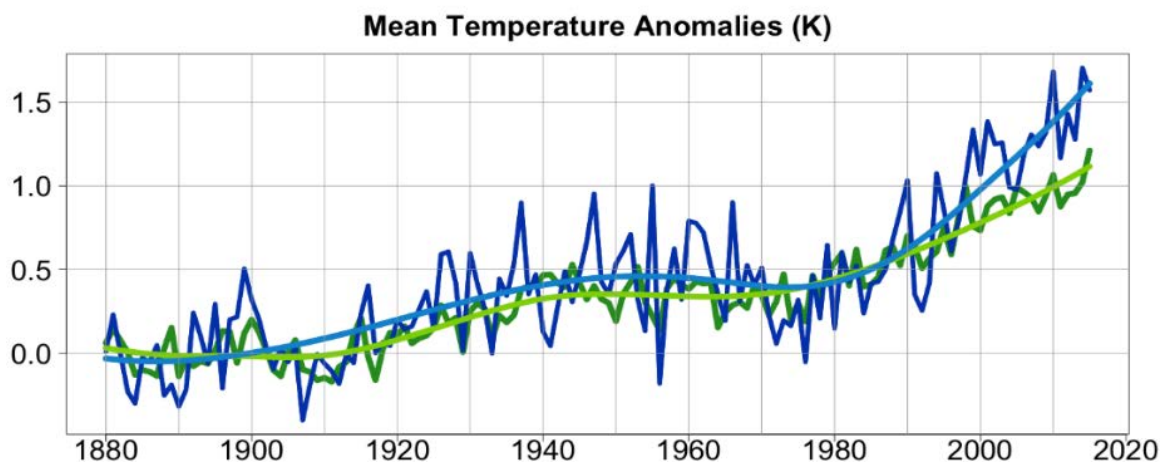


Figure 5: Réchauffement historique de l'atmosphère, dans le monde et dans le bassin méditerranéen. Les anomalies annuelles moyennes de la température de l'air sont indiquées pour la période 1880-1899, le bassin méditerranéen (en bleu) et le monde (en vert) étant présentés avec et sans lissage. Données de Berkeley Earth disponibles sur <http://berkeleyearth.org> / (Source : Cramer et al, 2018).

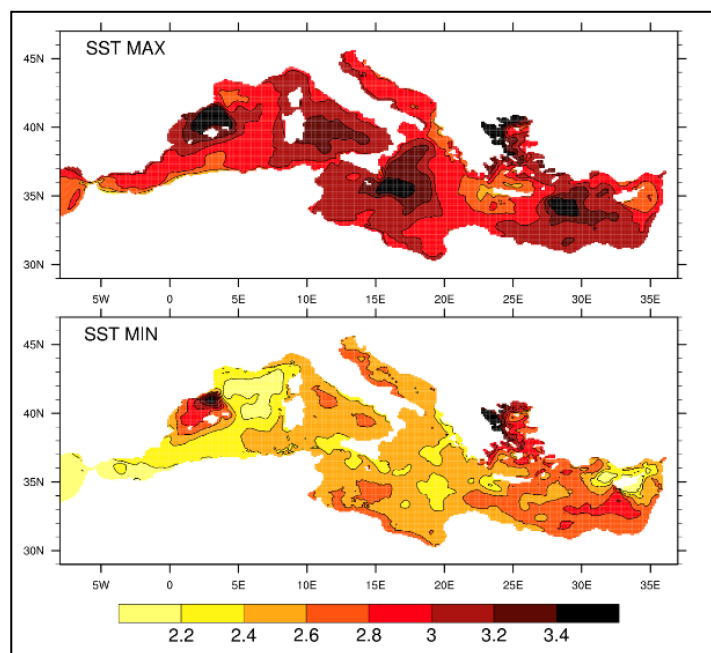


Figure 6: Anomalies maximales (en haut) et minimales (en bas) de la température de la mer pour la période 2070-2099 (vs. 1961-1990), en °C (Source : Adloff et al., 2015)

13. Il est prévu que le changement climatique ait des impacts majeurs sur l'environnement terrestre, côtier et marin de la région méditerranéenne. Ces prévisions indiquent une hausse de l'aridité en raison de précipitations réduites et du réchauffement ; un risque accru d'incendies à la fois plus fréquents et plus graves, avec des augmentations prévues de la superficie brûlée comprises entre 40% et 100% ; et des impacts négatifs sur la vie sauvage dans les zones humides, à l'intérieur des

¹⁰⁵ Qui consiste en la diminution du pH de l'eau suite à l'absorption du CO₂ émis par les activités humaines

terres et sur les écosystèmes d'eau douce en raison de la baisse des niveaux d'eau de pluie et de la qualité de l'eau. Le déclin attendu dans l'intégrité des écosystèmes, de la biodiversité et de la capacité de stockage du carbone conduira à l'érosion et l'épuisement des sols et à la désertification. La productivité des cultures devrait chuter de 21 % en 2080 dans tous les pays méditerranéens avec des pics de déclin de presque 40 % en Algérie et au Maroc, menaçant la sécurité alimentaire déjà difficile d'une population qui devrait croître.

14. Les zones côtières de la Méditerranée sont devenues particulièrement vulnérables aux changements climatiques et à la montée du niveau de la mer, en raison de leur forte densité démographique et de leurs infrastructures. Des épisodes de pluies et des sécheresses extrêmes, combinées à la montée du niveau de la mer, contribueront à accroître le risque d'inondations côtières et d'érosion, contribuant à une augmentation des dommages infligés à des infrastructures clés et à des villes fortement peuplées et grandissantes, principalement situées dans des zones côtières. Il est prévu que les effets de la hausse du niveau de la mer soient particulièrement importants sur les côtes basses du bassin méditerranéen. Ces risques pourraient être encore plus conséquents le long des rivages sud et est, où les systèmes de surveillance sont limités et où la capacité d'adaptation est généralement plus faible qu'au nord. L'érosion côtière et les inondations vont générer une perte des terrains côtiers où se situent d'importants sites du patrimoine culturel, avec déjà aujourd'hui 85% des 49 sites de patrimoine culturel mondial de faible altitude menacés d'inondation et 75% d'érosion côtière.

15. Le réchauffement de la mer et l'acidification de l'océan devraient avoir des impacts négatifs sur la biodiversité marine et les activités humaines qui en dépendent, tandis que l'activité des vagues et des épisodes de tempête diminuera probablement dans un avenir plus chaud. La hausse de la température de l'eau va : provoquer une augmentation des épisodes de mortalité massive des espèces sensibles (notamment les coralligènes, les éponges et les mollusques), favoriser les espèces ayant une affinité avec les eaux chaudes y compris les non-autochtones aux dépens des espèces qui préfèrent les eaux froides, et causer des épisodes d'hypoxie ou d'anoxie accrus dans des zones côtières étendues. L'acidification des océans impactera les organismes producteurs de coquilles et de squelettes carbonatés, comme les organismes calcifiants du plancton, et autres organismes pélagiques et benthiques dotés de membres calcaires tels que les coraux, les moules et les éponges, affectant ainsi le tourisme et l'aquaculture.

16. Les pays méditerranéens élaborent des cadres nationaux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Ces efforts doivent être mis en œuvre de toute urgence, appliqués réellement et leur ambition renforcée dans un contexte multipartite.

III. Biodiversité et services écosystémiques

17. La Méditerranée est une mer semi-fermée avec de nombreux types de côtes comme des deltas, des plaines côtières, de hautes falaises et des zones montagneuses qui offrent des paysages naturels et anthropiques variés, ainsi que différents types de fonds marins abritant des écosystèmes et habitats divers. Elle compte plus de 17 000 espèces marines (entre 4 et 18 % des espèces marines mondiales connues), tout en ne représentant que 1% environ du volume global des océans. De plus, la Méditerranée détient le plus haut taux d'endémisme à l'échelle mondiale (20 à 30 % des espèces sont endémiques). Elle est considérée comme un hotspot de la biodiversité.

18. Les écosystèmes côtiers méditerranéens comprennent des zones humides, des aquifères côtiers, des forêts et des rivages mous et rocailloux. Les zones humides méditerranéennes sont caractérisées par un endémisme riche abritant des dizaines de millions d'oiseaux d'eau qui y migrent, y hivernent et s'y reproduisent. Les zones humides offrent plusieurs services écosystémiques, y compris la capacité d'atténuer les impacts des inondations, l'approvisionnement en eau douce, le captage du carbone et les services de loisirs. Cependant, les zones humides subissent une perte d'habitat (- 48 % depuis 1970), en raison des pressions telles que la transformation des zones humides en zones agricoles ou urbaines, la pollution de l'eau, l'altération du fonctionnement hydrologique, de la surpêche, du recul du littoral et de la montée du niveau de la mer. Dans le cadre de la Convention de Ramsar, 397 zones humides méditerranéennes ont été reconnues d'importance nationale (113 de

ces sites sont principalement des zones côtières ou marines) dont 44 % ont développé un plan de gestion.

19. Les aquifères côtiers sont une ressource d'eau essentielle dans le bassin versant méditerranéen, mais ils sont limités et inégalement répartis. Ils soutiennent de nombreux écosystèmes et fournissent des services écosystémiques primordiaux, comprenant la purification et le stockage de l'eau, la biodégradation des contaminants, le recyclage des nutriments et l'atténuation des inondations et des sécheresses. Les pressions actuelles exercées sur les ressources en eau découlent de la demande en eau croissante liée aux dynamiques démographiques, au développement économique et social, aux tendances technologiques et à l'accélération des changements climatiques. Ces pressions mènent souvent à la pollution et l'épuisement des nappes souterraines et à l'intrusion d'eau de mer, ce qui provoque une salinisation des sols et des ressources phréatiques. Il est par conséquent crucial de gérer les eaux souterraines en employant l'approche proposée par l'approche GIRE (gestion intégrée des ressources en eau), en l'associant aux approches de gestion intégrée des zones côtières.

20. Les forêts ont une croissance stable en Méditerranée, de 68 millions d'ha en 1990 à 82 millions d'ha en 2015. Elles revêtent une importance particulière car elles représentent, à la fois une identité régionale, et une source de richesse économique. Elles sont un élément clé dans la gestion durable des lignes de partage des eaux dans une région propice aux problèmes d'érosion. Elles fournissent d'importants biens et services tels que du bois et des produits non ligneux, la production primaire, le recyclage des nutriments, la régulation de la qualité de l'air, du climat et de l'eau, la protection des sols de l'érosion et des services aussi bien culturels que récréatifs. Ces services écosystémiques sont particulièrement importants à proximité des zones urbaines, où ils subissent également de fortes pressions. Dans les PNM, les incendies de forêts sont plus importants aujourd'hui qu'il y a un demi-siècle en raison du risque accru d'incendie lié aux activités associées à l'accumulation de biomasse et à la déforestation, contribuant à l'abandon des terres ; tandis que l'augmentation du bois de feu et le pâturage intensif entraînent une dégradation considérable. Le changement climatique et la sécheresse croissante et prolongée, et les risques d'incendies qui en résultent, constituent un défi supplémentaire pour la dynamique forestière. Reconnaisant l'importance de protéger les forêts, huit pays méditerranéens (Algérie, Espagne, France, Iran, Liban, Maroc, Tunisie et Turquie, en plus de l'Iran et du Portugal) ont soutenu l'engagement d'Agadir, qui les engage à restaurer au moins huit millions d'hectares d'écosystèmes forestiers dégradés d'ici 2030.

21. Les principaux agroécosystèmes méditerranéens s'appuient sur l'agriculture irriguée (à grande et à petite échelles, de type traditionnel et commercial) et sur les exploitations pastorales/d'élevage et agricoles irriguées par les eaux pluviales. On les trouve dans deux zones distinctes, à savoir les zones fertiles dotées de systèmes irrigués et pluviaux à grande échelle et les zones marginales situées dans des régions montagneuses ou des champs semi-arides non irrigués où l'agriculture perturbe le pastoralisme. En raison des mois d'été secs et chauds, les cultures types comprennent l'olivier, le raisin, les agrumes, les fruits à coque, les légumes frais, les légumineuses et le blé. Les systèmes traditionnels associent culture de céréales ou de légumes et arbres (oliviers, amandiers, etc.) et contribueraient à la productivité, l'efficacité et la résilience des ressources. Toutefois, leur rôle dans la production agricole et d'autres services écosystémiques, tels que la séquestration du carbone, la préservation de la biodiversité et des sols, la régulation de l'eau, la pollinisation et les services culturels est menacé par la modernisation et l'intensification. Les exploitations agricoles familiales à petite échelle contribuent significativement à garantir l'approvisionnement alimentaire des foyers ruraux, offrant des produits adaptés aux besoins et au pouvoir d'achat locaux, soutenant ainsi la sécurité alimentaire en région méditerranéenne.

22. Les environnements côtiers méditerranéens (côtes de sédiments meubles, environnements boueux, littoraux mous et rocaillieux, et falaises) offrent des services écosystémiques primordiaux, tels que la stabilisation et l'amortissement du littoral, la protection des côtes, le stockage des eaux souterraines et la purification de l'eau. Ils souffrent des niveaux élevés d'accélération de l'érosion et de la perte du substrat des rivages rocaillieux causée par l'urbanisation et l'expansion des infrastructures côtières, la montée du niveau de la mer et les apports réduits en sédiments fluviaux. L'UICN a répertorié environ 1238 espèces terrestres côtières comme menacées d'extinction. Les

principaux facteurs d'extinction des espèces sont le tourisme et les activités de loisir, l'urbanisation, l'agriculture, l'élevage et les espèces envahissantes.

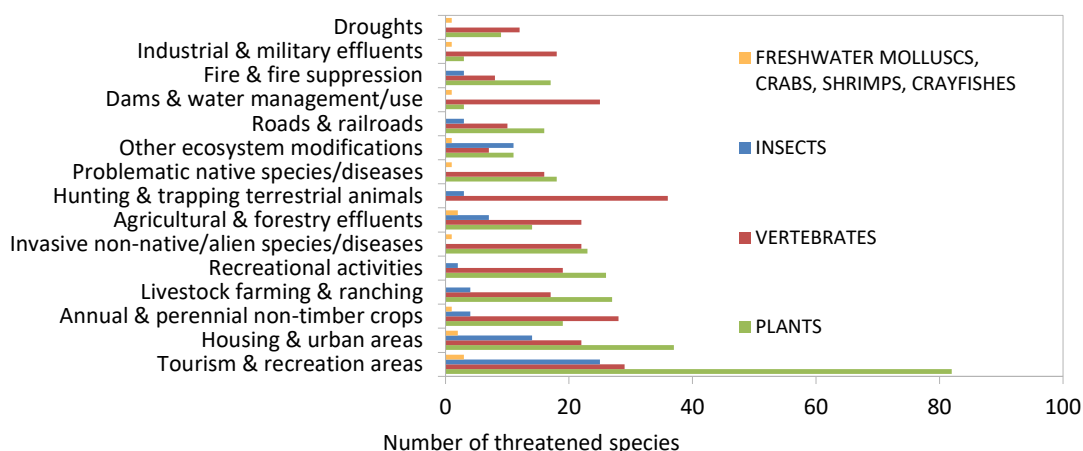


Figure 7: Principales menaces pesant sur les espèces côtières menacées d'extinction (catégories CR, EN et VU de la liste rouge de l'UICN) dans la région méditerranéenne (Source : UICN)

23. Les herbiers marins, et les écosystèmes coralligènes et sombres, sont les écosystèmes marins les plus représentatifs et particuliers de la mer Méditerranée. Les herbiers marins, spécialement les espèces endémiques *Posidonia oceanica*, montrent des signes de régression en raison des pressions à la fois naturelles et anthropiques. Les écosystèmes coralligènes recouvrent environ 2760 km², ils contribuent à la résilience au changement climatique et génèrent une remarquable productivité naturelle qui participe au maintien et au développement des ressources halieutiques, tout en étant également attractive pour les touristes et les plongeurs. Les engins de pêche destructeurs, l'ancrage des bateaux, les espèces envahissantes, la pollution et les changements climatiques sont les principales menaces qui pèsent sur les habitats coralligènes et les espèces qu'ils hébergent. Des cas de mortalité massive et des taux de croissance affaiblis ont été signalés. Les habitats sombres dans lesquels les écosystèmes aphotiques reposent font partie des composants les plus fragiles et méconnus de la biodiversité marine de la Méditerranée. Ils favorisent les ressources halieutiques commerciales et tiennent un rôle important dans les cycles biogéochimiques en maintenant l'équilibre de la chaîne trophique marine. Ils sont menacés par les nutriments telluriques et le rejet des déchets (y compris les détritiques) et les activités pétrolières et gazières. Une prise de conscience grandissante quant à la nécessité de préserver les habitats sombres s'est traduite par l'adoption de l'interdiction de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée de la FAO (CGPM) concernant l'usage de chalut à plus de 1000 m de profondeur. Les connaissances actuelles sur ces écosystèmes particuliers doivent encore être améliorées, en favorisant le renforcement des capacités pour la cartographie de l'habitat et le partage d'informations entre les pays côtiers. Au moins 78 espèces marines évaluées par l'UICN sont menacées d'extinction, notamment les poissons cartilagineux, les mammifères et reptiles marins, et les coraux, en raison d'interactions avec la pêche, de la surpêche et d'autres pressions anthropiques. De 1950 à 2011, la Méditerranée a perdu 41% des prédateurs, y compris les mammifères marins. Les projections montrent que plus de 30 espèces endémiques vont disparaître d'ici la fin du siècle.

24. Enfin, des espèces envahissantes et non-indigènes sont de plus en plus présentes en Méditerranée. Des espèces marines non-indigènes ont été recensées en Méditerranée, avec en 2017 618 espèces considérées comme établies. Les principaux vecteurs d'introductions sont les couloirs et le transport maritime (au travers des eaux de ballast et de l'encrassement des coques). Les espèces envahissantes et non-indigènes peuvent avoir des effets négatifs sur les écosystèmes marins et les économies et sociétés qui en dépendent.

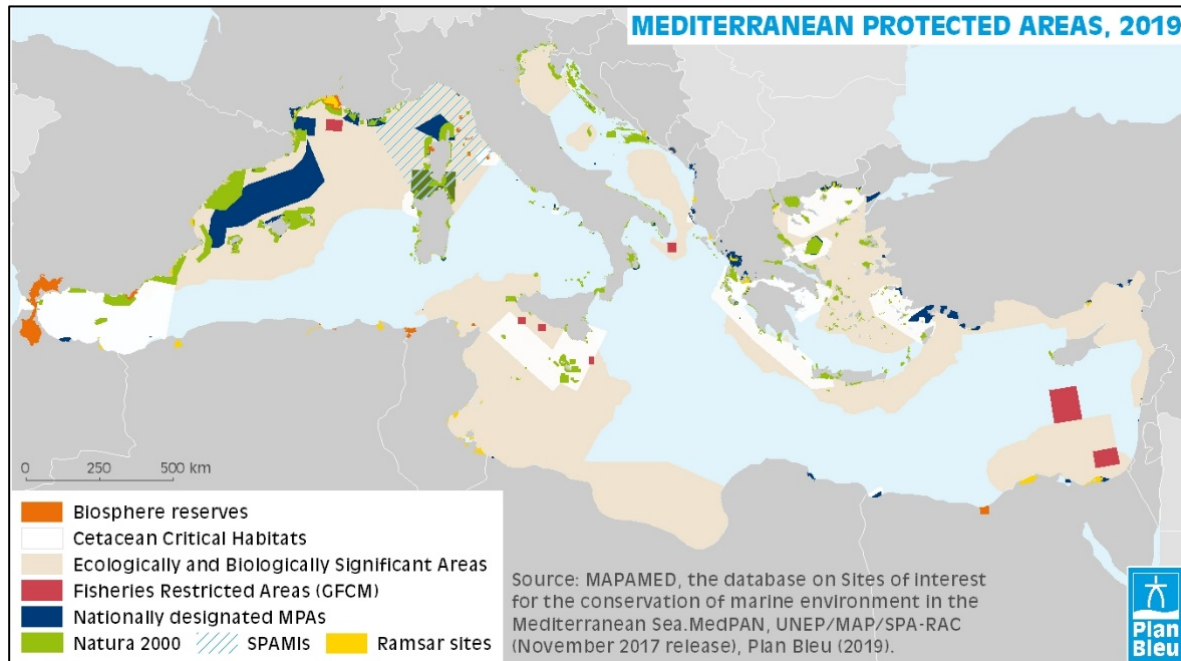


Figure 8: Aires méditerranéennes protégées, 2017 (Source : MAPAMED, 2017, Plan Bleu 2019)

25. L'établissement d'un réseau cohérent, représentatif et correctement géré d'aires marines protégées (AMP) est une priorité pour la région méditerranéenne. À ce jour, environ 1200 AMP et autres mesures de conservation par zonage efficaces couvrent plus de 8,9 % de la mer Méditerranée, proche des objectifs globaux d'Aichi et de l'ODD 14 d'atteindre une couverture de 10%. Toutefois, il a été estimé que seul 10 % de ces sites mettent correctement en œuvre des plans de gestion, faute de financement et de personnel compétent, ainsi qu'en raison des vides juridiques et politiques.

IV. Activités économiques et pressions connexes

26. Les modèles de production et de consommation en région méditerranéenne ont été soumis à de profonds changements au cours des dernières décennies. Couplé à la croissance démographique, l'urbanisation et une hausse du niveau de vie, cela a conduit à l'augmentation de la consommation des ressources et à la dégradation de l'environnement. La hausse de la demande d'aliments transformés et raffinés, de biens manufacturés et du tourisme côtier s'accompagne de pertes et de gaspillages alimentaires et surutilisation de packaging, ainsi que de pertes associées aux ressources rares telles que l'eau, la terre et l'énergie. En venant s'ajouter à l'inefficacité des processus industriels et à la gestion non durable des déchets, ce phénomène exerce une pression supplémentaire sur les ressources naturelles dont dépendent les économies méditerranéennes.

27. L'agriculture a toujours joué un rôle important dans le développement socio-économique et elle est ancrée dans l'identité méditerranéenne. Toutefois, son importance a graduellement décliné ces dernières décennies, à la fois en termes de pourcentage dans le PIB généré, et en nombre de fermes et d'employés agricoles. Sur le rivage nord, cela est principalement dû à la modernisation de l'agriculture et à l'augmentation de la productivité du travail qui en résulte. La modernisation agricole et l'exode rural massif a libéré des terres et un surplus de main d'œuvre ; cette transition structurelle n'a pas encore pleinement eu lieu dans les pays du Sud. Les quantités d'engrais et de pesticides utilisés pour l'agriculture dans les pays méditerranéens sont supérieures à la moyenne mondiale avec 6.7 kg de pesticides à l'hectare en moyenne, contre une moyenne mondiale de 2,1 kg ; et 176 kg (PNM) et 185 kg (PSEM) d'engrais par hectare, contre une moyenne mondiale de 138 kg en 2015. Le ruissellement des nutriments et des substances agrochimiques dans la mer est l'un des principaux impacts environnementaux du secteur agricole. Ce phénomène entraîne la prolifération des algues et

du phytoplancton, l'eutrophisation et la bioaccumulation de polluants chimiques, ainsi qu'une forte consommation des ressources (eau, sol, énergie).

28. La pêche joue un rôle socio-économique majeur dans toute la région méditerranéenne, en termes de production alimentaire (les débarquements ayant représenté 850 000 tonnes en 2016), de revenus (environ 2,44 milliards USD par an) et d'emploi (> 227 000 emplois directs à bord de navires de pêche, plus des opportunités d'emplois indirects pour le traitement des poissons). Dans la région, ce sont la Turquie et l'Italie qui affichent les capacités de pêche et les niveaux de production les plus élevés. La pêche par capture est dominée par les petits pélagiques (principalement la sardine et l'anchois européen). Les navires polyvalents représentent 77,8 % de la flotte de pêche méditerranéenne, indiquant une prédominance de la pêche diversifiée et à petite échelle, offrant de nombreux emplois. Les chalutiers sont également courants (8,6 % de la flotte), en particulier dans le bassin occidental et en mer Adriatique, et représentent les revenus les plus élevés. Cependant, la pêche est fortement menacée par la surpêche, la pollution, la dégradation de l'habitat, les espèces envahissantes et le changement climatique. 78 % des stocks de la Méditerranée et de la mer Noire (pour lesquels des évaluations validées sont disponibles) font l'objet d'une pêche non durable au regard des indicateurs liés aux objectifs écologiques portant sur la biomasse, la mortalité de la pêche et le total des débarquements. L'indice de surexploitation de la plupart des espèces définies comme des « espèces prioritaires » est en baisse depuis 2012 (sauf pour la sardine et l'anchois européen) ; néanmoins, compte tenu des régimes de mortalité actuels, la pêche régionale tend vers l'effondrement, ne laissant aucun poisson pour les générations futures. Les rejets à la mer représentent une fenêtre d'amélioration du secteur de la pêche, 18 % de la totalité des captures étant actuellement rejetés. L'aquaculture crée des pressions supplémentaires sur les stocks halieutiques en raison de l'utilisation de poissons sauvages pour l'alimentation et du transfert des espèces non indigènes.

29. La Méditerranée détient 4,6 % des réserves mondiales de gaz naturel et 4,2 % des réserves mondiales de pétrole ; elles se situent presque exclusivement au large des côtes de l'Algérie, de la Lybie et de l'Égypte. Il existe toutefois d'autres régions de production au large des côtes d'Italie, de Grèce et de Turquie, des découvertes récentes d'importantes réserves de gaz dans le bassin Levantin et de nombreuses régions à fort potentiel d'hydrocarbures qui n'ont pas encore été étudiées. Les principales pressions exercées par l'exploration au large et le forage sont l'épuisement des ressources, le bruit sous-marin et les déversements accidentels de pétrole et d'autres substances. Le bruit sous-marin provoque des dommages physiques et des modifications du comportement chez les mammifères marins. En même temps, les déversements de pétrole amenuisent le plancton, ils endommagent physiquement et déciment les réserves halieutiques, les mammifères marins et les oiseaux. Enfin, le déversement d'autres produits chimiques exacerbe les effets de la pollution, comme la bioaccumulation et la bioamplification des organismes marins.

30. Grâce au fait qu'elle associe de manière unique un climat doux, une histoire et un héritage culturel riches, des ressources naturelles exceptionnelles et qu'elle se trouve à proximité des principaux marchés émetteurs, la région Méditerranée est la première destination touristique du monde et accueille environ un tiers des touristes internationaux dans le monde. Le bassin méditerranéen est également la deuxième destination de croisière au monde. C'est 11 % de la richesse économique totale et des emplois de la région qui dépendent directement du tourisme. Il s'est considérablement développé dans les PNM et a connu une croissance significative dans les PSEM au cours des vingt dernières années et ce, en dépit d'un ralentissement majeur des arrivées internationales dans le sud depuis 2011, démontrant la volatilité du secteur et sa faible résistance aux chocs. En parallèle, il y a une hausse majeure et rapide des mouvements de navires de croisière depuis dix ans ; le nombre de passagers de croisière singuliers en 2017 (24 millions) a plus que doublé par rapport à 2006. La croissance économique des activités touristiques s'est souvent faite au détriment de l'intégrité environnementale et l'équité sociale. Le tourisme de masse avec une forte saisonnalité est un consommateur majeur de ressources naturelles, notamment en eau, alimentation et énergie, et pollue les environnements marins et d'eau douce. Les infrastructures anthropiques en lien avec le tourisme côtier peuvent altérer et endommager les paysages.

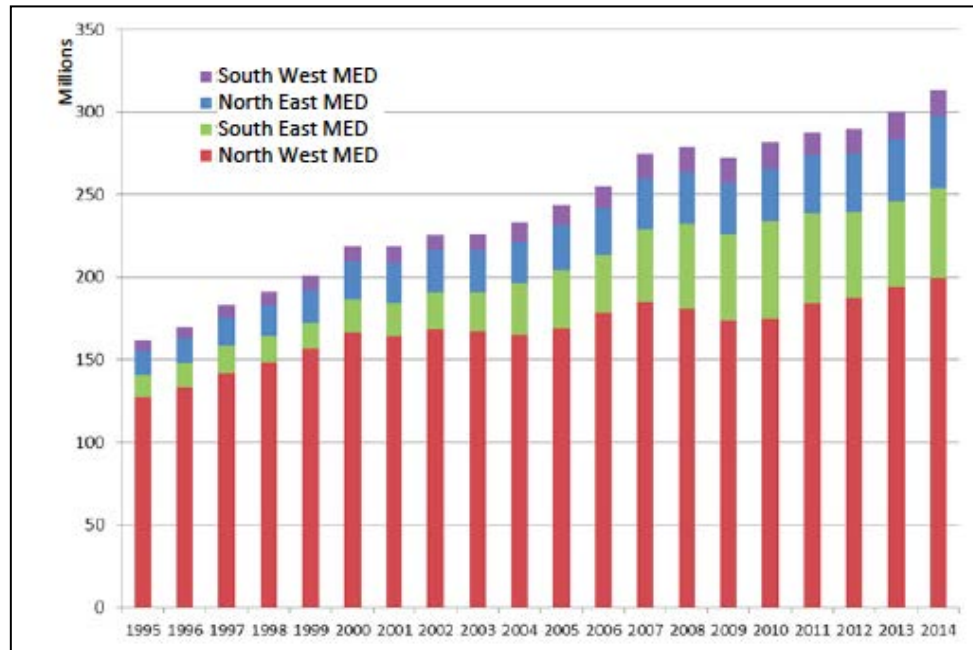


Figure 9: Arrivées de touristes internationaux en Méditerranée 1995-2014 (Source : Plan Bleu 2016, basé sur les données UNWTO 2016) (graphique mis à jour en attente)

31. Le transport est le secteur le plus gourmand en énergie autour de la Méditerranée. Les transports publics et les systèmes ferroviaires sont développés sur le rivage nord, tandis qu'il serait nécessaire de les développer davantage sur les rives sud et est. Le transport routier génère une pollution de l'air ambiant, exposant la population à des émissions dangereuses dues à la pollution de l'air, au bruit et à la chaleur anthropique, dont le coût en termes de bien-être est très élevé. Des investissements dans les transports publics et l'électrification, ainsi que des mesures de planification urbaine sont nécessaires pour réduire ces impacts. En parallèle, l'aviation commerciale continue d'augmenter dans la région Méditerranée, atteignant désormais les 300 millions de passagers. Selon les estimations, l'aviation est responsable de 4,9 % des émissions globales de gaz à effets de serre d'origine anthropique, et les solutions technologiques existantes pour la décarbonisation de l'aviation ne sont pas au point à ce jour.

32. La mer Méditerranée est située au croisement des principaux passages maritimes mondiaux, à savoir le canal de Suez, le détroit de Gibraltar et les détroits du Bosphore et des Dardanelles. Les trafics internes à la mer Méditerranée représentent 58 % du trafic total, avec une augmentation stable au cours de la dernière décennie. L'Europe est la principale liaison maritime, en accueillant environ 40 à 50 % du trafic total extra-méditerranéen. Le transport pétrolier et le tourisme de croisière sont les deux activités les plus importantes. La région Méditerranée accueille des voies de transport pétrolier majeures ; au total, le canal de Suez et les détroits turcs totalisent environ 13 % du pétrole transporté par voie maritime mondial commercialisé en 2015. Les principaux impacts du transport maritime sont la pollution opérationnelle, accidentelle ou intentionnelle suite à un déversement de pétrole, les déchets et les substances dangereuses et toxiques, y compris les gaz toxiques et les particules telles que les oxydes de soufre (SOx) et d'azote (NOx), ainsi que les émissions de gaz à effet de serre, l'introduction d'espèces non-indigènes par le biais des eaux de ballast et le bruit sous-marin.

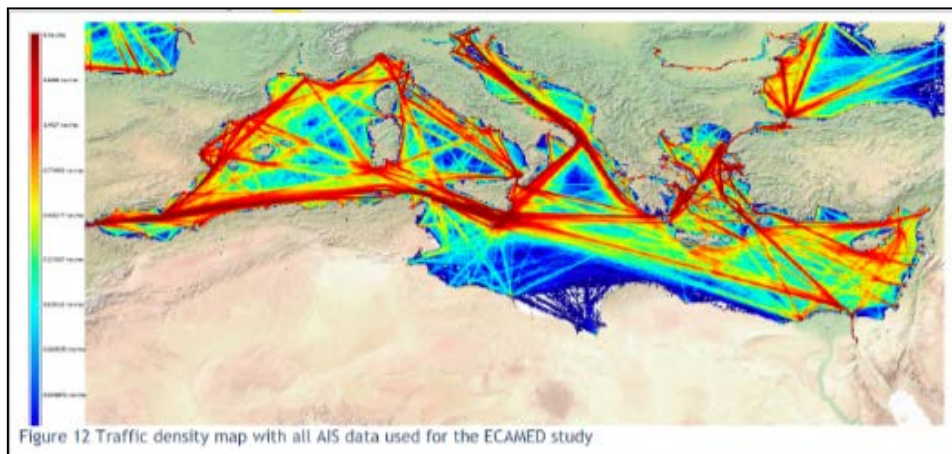


Figure 10: Densité du trafic en mer Méditerranée (Source : INERIS, 2019)

33. Les secteurs émergents avec un potentiel de développement comprennent le secteur de la biotechnologie marine, comme la recherche de gènes, de molécules et d'organismes dont les caractéristiques pourraient être utiles à la société et présenter un intérêt pour le développement commercial, ainsi que l'exploitation marine et des fonds marins, comme la production, l'extraction et le traitement des ressources non vivantes présentes dans les fonds marins ou l'eau de mer. À l'heure actuelle, il n'existe aucune activité d'extraction en eau profonde en mer Méditerranée, principalement à cause du faible potentiel en ressources de la région, ainsi qu'un faible développement technologique et l'absence de régulation de ces activités. Les activités d'exploitation minière en eau profonde peuvent avoir des effets néfastes sur les écosystèmes profonds en raison d'altérations physiques, du brassage de sédiments potentiellement toxiques, du bruit, des vibrations et de la lumière, ou d'une gestion inappropriée de déchets.

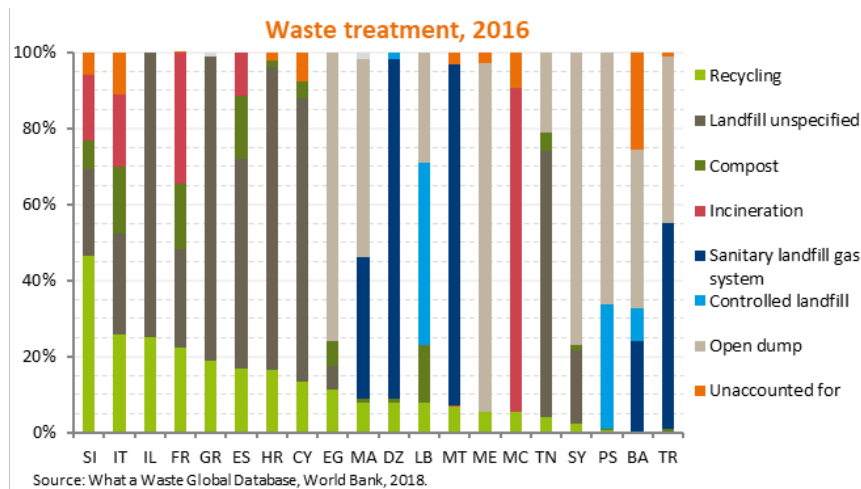


Figure 11: Traitement des déchets dans les pays méditerranéens, 2016
(Source : What a Waste Global Database, World Bank, 2018)

34. Les nutriments, les métaux lourds, les polluants organiques persistants (POP), les pesticides, les hydrocarbures et les déchets marins sont les principaux polluants de la mer Méditerranée. L'eutrophisation représente un problème majeur dans les zones côtières qui sont connues pour être influencées par les apports naturels et anthropiques de nutriments, telles que les golfes du Lion et de Gabès, la mer Adriatique, le nord de la mer Égée et le Nil-Levant. Les niveaux des principaux polluants présentent une baisse, même si certains problèmes majeurs persistent, notamment concernant la présence de métaux lourds dans les sédiments côtiers, et les points chauds connus associés aux zones côtières urbaines et industrielles. Une tendance en baisse a été observée pour les affluents aqueux issus de secteurs industriels spécifiques, tels que la nourriture et les boissons, la

production et la transformation de métaux et la production de papier et de bois, tandis que des tendances en hausse ont été observées dans les secteurs de la gestion des déchets et des eaux usées, de l'énergie et des produits chimiques. Les polluants émergents tels que les additifs du plastique, les cosmétiques, les plastifiants, les nanoparticules et les produits pharmaceutiques, représentent une menace trop peu étudiée pour la santé des écosystèmes et des hommes, et qui mérite pourtant toute notre attention, notamment parce que, à ce jour, les stations d'épuration municipales ne peuvent pas les éliminer. Le bruit sous-marin est également un problème qui suscite une inquiétude croissante, en raison de ses effets majeurs sur les cétacés, notamment en lien avec des hotspots identifiés qui chevauchent d'importants habitats de cétacés tels que le Sanctuaire Pelagos et le détroit de Sicile.

35. La mer Méditerranée est l'une des zones les plus touchées par les déchets marins au monde. Plus de 200 tonnes de plastique entrent chaque jour en mer Méditerranée. Ils représentent plus de 95 à 100 % des déchets marins flottants et plus de 50 % des déchets des fonds marins. Les plastiques à usage unique représentent plus de 60 % du total des déchets marins retrouvés sur les plages méditerranéennes, et qui sont généralement produits par les activités de loisirs à la plage. Les principales causes de la pollution plastique comprennent une augmentation de l'utilisation du plastique, des modèles de consommation non durables et des pratiques de gestion des déchets inefficaces et non-efficaces. Moins d'un tiers du plastique produit chaque année dans les pays méditerranéens est recyclé. Les eaux usées sont aussi une voie importante par laquelle les déchets marins entrent dans la mer. À ce jour, moins de 8 % des eaux usées sont soumises à un traitement tertiaire. D'autres sources importantes de déchets marins sont la pêche, le tourisme et la navigation. Les déchets marins ont un effet sur les organismes marins, principalement par le biais de l'étranglement et de l'ingestion, mais aussi de la colonisation et du flottement. Ils ont aussi des effets socio-économiques au travers des coûts de nettoyage, ainsi que de la perte potentielle de revenus et d'emplois issus du tourisme, de la valeur foncière, des activités de loisirs et de la pêche.

36. En 2016, les Parties contractantes de la Convention de Barcelone ont adopté le Plan d'action régional pour la consommation et la production durables (PA CPD) en Méditerranée. Le Plan d'action reconnaît la nécessité de modifier les modèles de consommation et de production afin de séparer le développement humain de la dégradation de l'environnement marin et côtier et fournit des lignes directrices pour favoriser une transition vers des modèles de consommation et de production durables, la durabilité à long terme, l'économie circulaire et de nouveaux paradigmes pour l'utilisation des ressources, en tenant compte du changement climatique et en participant au Programme 2030. Le plan d'action CPD est complété par une feuille de route, et des efforts supplémentaires sont requis pour sa mise en œuvre efficace.

V. Gestion des zones marines et côtières

37. Les économies et les sociétés méditerranéennes sont depuis longtemps une zone de concentration avec une densité démographique de plus en plus élevée et des infrastructures connexes, ainsi que des enjeux touristiques, commerciaux et industriels toujours plus importants, nombre d'entre eux se situant près du niveau moyen de la mer. Cette intensification des utilisations côtières est à l'origine de nombreux impacts qui altèrent le patrimoine inestimable que représente la Méditerranée, entraînant une fragmentation accrue du paysage et perturbant la continuité écologique. Elle rend également les zones côtières extrêmement vulnérables à l'élévation du niveau de la mer, aux épisodes de tempête, aux crues et à l'érosion.

38. La superficie bâtie du pourtour méditerranéen a continué d'augmenter dans tous les pays méditerranéens au cours de la dernière décennie ; entre 1965 et 2015, les trois quarts des pays méditerranéens ont doublé ou plus que doublé la surface bâtie dans la bande côtière de 1 km à partir du littoral. Cela laisse moins d'espace aux écosystèmes côtiers naturels, réduit les services qu'ils fournissent, et aggrave les risques côtiers pour les habitants de la zone côtière. L'article 8 du Protocole Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) de la Convention de Barcelone prévoit que les Parties contractantes doivent établir dans les zones côtières une zone d'au moins 100 m de largeur où la

construction est interdite. Cependant, la superficie construite dans la première bande de 150 m¹⁰⁶ de large le long du littoral dépasse 20% dans près de la moitié des pays méditerranéens (en 2015).

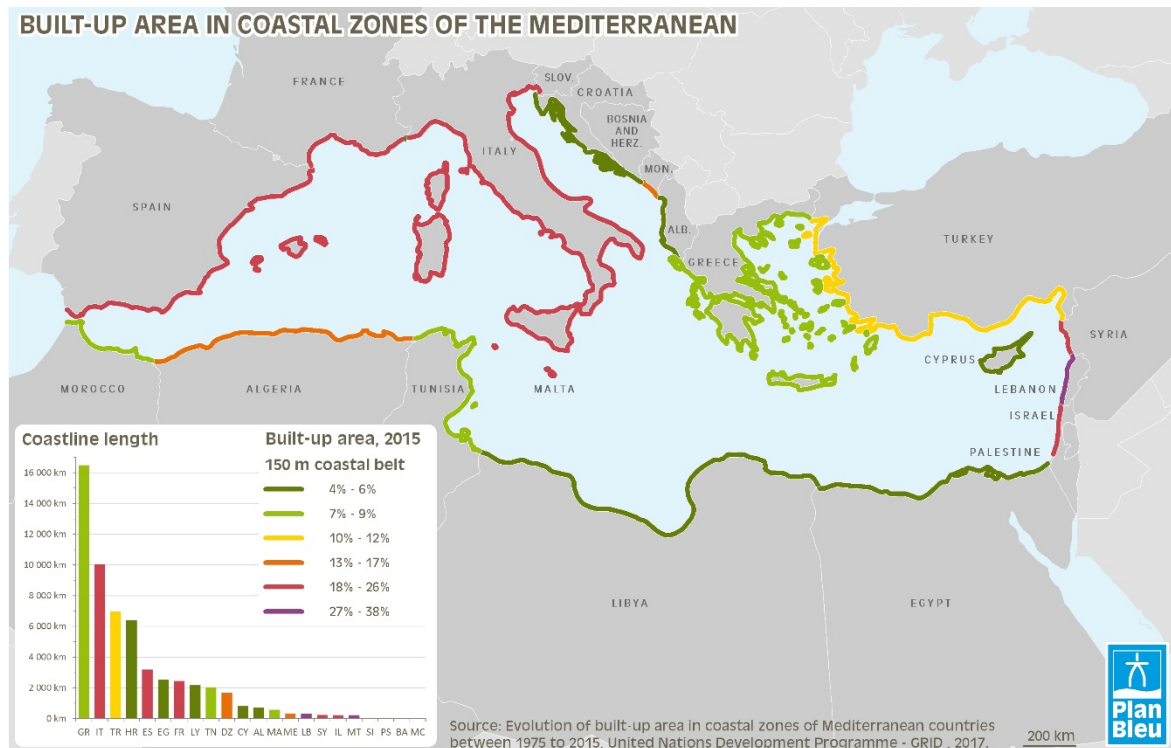


Figure 12: Evolution de la surface bâtie dans les zones côtières des pays méditerranéens entre 1975 et 2015 (Source : UNDP-GRID, 2017)

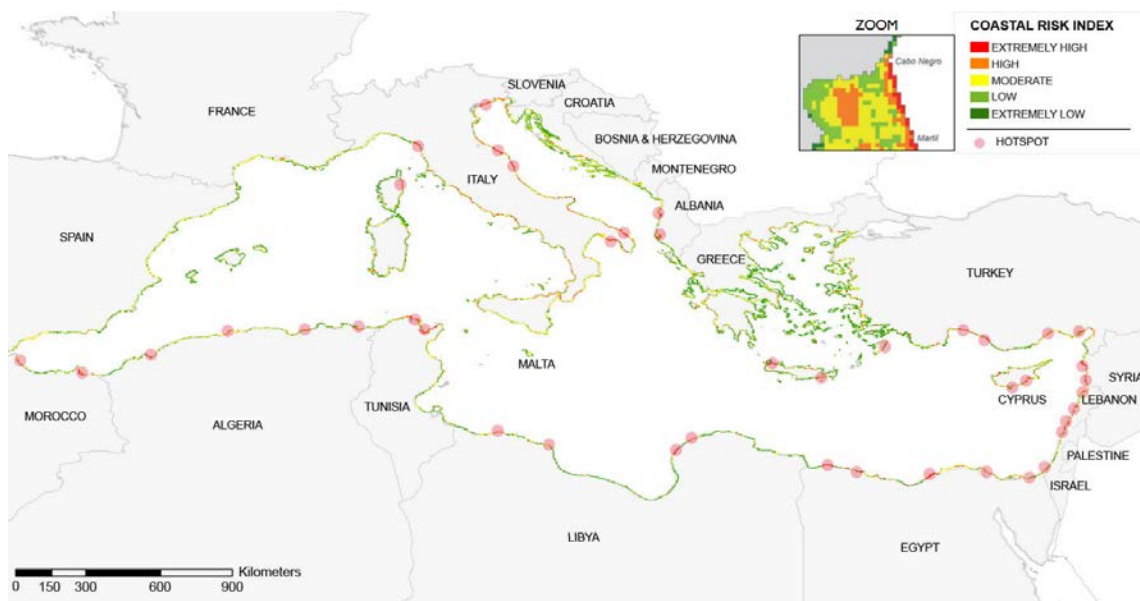


Figure 13: Carte d'évaluation régionale des risques pour la Méditerranée basée sur la méthode CRI-Med (Source : Satta et al., 2016)

39. L'attractivité croissante des régions et villes côtières s'accompagne d'un recul de la dynamique économique et démographique en zone rurale. Alors que dans les PNM, l'exode rural est

¹⁰⁶ Données pour la frange des 100 m non disponibles

une réalité de longue date, il est beaucoup plus récent dans les PSEM, inversant la répartition démographique à moins de 50 % des populations nationales vivant aujourd'hui en zones rurales dans tous les pays méditerranéens, sauf deux. Les disparités socio-économiques entre les zones rurales et les zones urbaines subsistent, les zones rurales étant en général plus pauvres et l'accès aux services et infrastructures de base plus difficile dans ces zones.

40. Récemment, de nouvelles activités comme les énergies marines renouvelables ou l'extraction de minéraux et organismes marins sont apparues et coexistent avec d'autres activités marines telles que les activités pétrolières et gazières offshore, le transport maritime ainsi qu'avec les Aires marines protégées. Cette multiplication et cette intensification des utilisations maritimes constituent de nouveaux obstacles à l'atteinte et au maintien du BEE de la Méditerranée.

41. La Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et la Planification spatiale maritime (PSM) apportent des réponses cohérentes aux difficultés actuellement rencontrées par les côtes méditerranéennes. Le Protocole GIZC de la Convention de Barcelone a été complété en 2017 par un « Cadre régional commun » visant à introduire la PSM dans le Protocole GIZC. Tant le GIZC que la PSM abordent les interactions entre la mer et les terres et tiennent compte des conflits entre les activités humaines et les écosystèmes côtiers et marins, et plaident pour des dosages de politiques cohérents. Éviter une nouvelle dégradation des zones côtières méditerranéennes et restaurer, si possible, les écosystèmes nécessitent la mise en œuvre urgente de ces outils, leur mise en application et leur suivi.

VI. Sécurité en eau et sécurité alimentaire

42. Les ressources totales en eau renouvelables dans le bassin méditerranéen sont principalement concentrées dans les pays du nord (67 %). En 2015, près de 220 millions de personnes souffraient de la rareté de l'eau ou de situations de contraintes hydriques dans les pays méditerranéens, majoritairement dans des PSEM. La rareté de l'eau a conduit à une consommation non durable et à des prélèvements excessifs des ressources en eaux de surface et souterraines, ce qui a encore aggravé les pénuries d'eau. Les aquifères sont surexploités, ce qui entraîne une pollution des eaux souterraines et l'intrusion de l'eau de mer dans les zones littorales. L'irrigation agricole est le secteur le plus gourmand en eau (55 % de la demande totale), suivi par l'énergie et le secteur domestique, les ressources urbaines et rurales en eau potable et les activités touristiques. La demande en eau varie de manière importante pendant l'année et localement, avec des pics de consommation en été, notamment pour irriguer les cultures et pour le tourisme. La consommation totale en eau demeure bien inférieure aux ressources totales disponibles dans les PNM, tandis qu'elle dépasse largement les ressources d'eau disponibles dans les PSEM. En 2050, les projections annoncent que la demande en eau pourrait doubler, voire tripler, notamment au sud et à l'est de la Méditerranée, en raison de la croissance démographique et économique, l'expansion des zones irriguées et l'accroissement des besoins en eau des cultures provoqué par des conditions climatiques plus chaudes et plus sèches. L'agriculture utilise l'eau de manière peu efficace en raison des pertes qui appellent à la modernisation des systèmes d'irrigation. Environ 10 millions de personnes, soit 2 % de la population totale de la Méditerranée, n'ont pas accès à un point d'eau potable sûr, ni à des installations d'assainissement, principalement dans les zones sud-est et ce, bien que d'importantes améliorations aient été effectuées.

43. La sécurité alimentaire est assurée lorsque les habitants ont un accès physique et économique permanent à une ressource alimentaire suffisante, saine et nutritive, qui leur permet de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires, tout en menant une vie saine et active. La production alimentaire dans les pays méditerranéens dépasse la consommation en fruits et légumes, en vin et en huile d'olive, tout en étant insuffisante en céréales de manière chronique. Ce déficit est essentiellement dû aux conditions agro-climatiques et à la faible disponibilité générale d'eau et de terres arables. La limitation intrinsèque des ressources naturelles et les taux actuels de croissance démographique, notamment au sud et à l'est, entraînent une augmentation de la dépendance aux importations alimentaires. Les prévisions indiquent que cette situation s'aggravera lors des prochaines décennies, principalement sous la pression des changements climatiques et de la croissance démographique. Les statistiques actuelles montrent que l'accès à la nourriture est généralement

inférieur dans les zones rurales, pour des raisons physiques (par ex. absence d'infrastructures et de marchés), ou économiques (par ex. faible pouvoir d'achat, inflation des prix), rendant la population rurale particulièrement vulnérable. Les habitudes alimentaires sont progressivement en train de changer depuis quelques décennies, avec l'abandon du régime traditionnel méditerranéen, en faveur d'un style de nutrition « occidental », plus riche en protéines, en graisse et en céréales transformées. La sécurité alimentaire s'est améliorée dans les pays méditerranéens, souvent au détriment de la qualité nutritionnelle, d'une alimentation diversifiée à base de produits locaux et de saison, et du maintien des savoir-faire traditionnels. Ces changements ont des impacts croissants sur l'environnement, l'économie et la santé humaine, y compris une perte de la biodiversité et le gaspillage alimentaire, une dépendance encore plus grande des importations de céréales, une plus grande vulnérabilité à la volatilité des prix internationaux ainsi que les phénomènes à la fois de sous-alimentation (par ex. l'anémie) et de suralimentation. Entre 2012 et 2016, l'obésité a montré une tendance croissante avec un taux d'obésité supérieur à 20 % dans presque tous les pays méditerranéens et des pics de plus de 30 % en Égypte, au Liban, en Libye, à Malte et en Turquie en 2016.

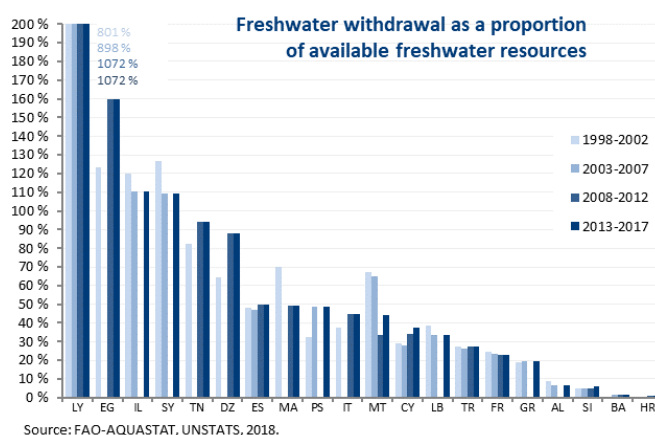


Figure 14: Prélèvement d'eau douce en proportion des ressources en eau disponibles, 1998-2017 (Source : FAO-AQUASTAT, UNSTATS, 2018)

44. La surexploitation des ressources (eau, sols) impose des pressions grandissantes sur la disponibilité de l'eau et de la nourriture. Les changements dans l'utilisation des sols et l'intensification de l'agriculture pour répondre à la croissance démographique (particulièrement dans le sud) ou l'accès aux subventions (pays de l'UE) augmentent l'érosion des sols, ce qui affecte la productivité agricole et augmente la pollution et l'eutrophisation, entraînant des risques aggravés de crues brutales et l'envasement des réservoirs. La pollution des sols est principalement liée à l'emploi de fertilisants et de pesticides, utilisés de manière croissante en région méditerranéenne, imposant ainsi des menaces pour la santé humaine et environnementale au travers de la diffusion de la pollution de l'eau, la mort de la faune et la contamination des sols. Les changements climatiques vont amplifier la plupart de ces pressions et impacts sur la disponibilité, la qualité et l'accès à l'eau et à la nourriture, et encore aggraver les menaces qui pèsent sur la sécurité en eau et alimentaire. Assurer la sécurité alimentaire et la sécurité en eau des populations méditerranéennes est essentiel pour leur développement durable et nécessite une approche intégrée qui tienne compte des interdépendances entre les utilisations des ressources.

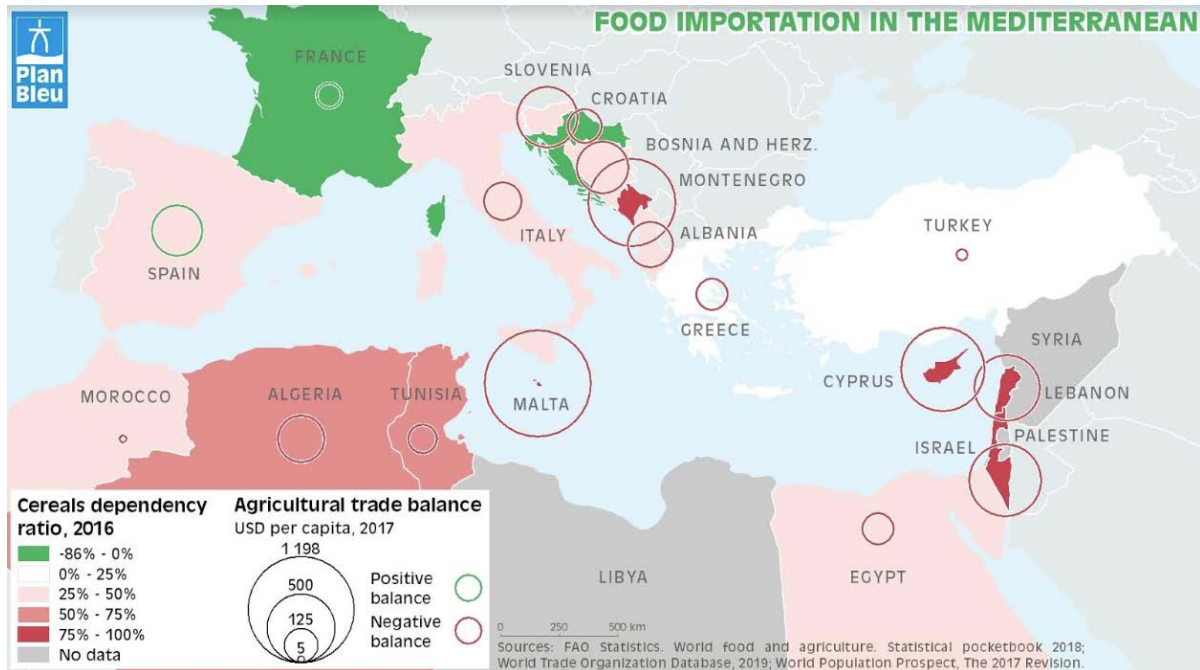


Figure 15: Ratio de dépendance céréalière, 2018 et balance commerciale agricole en USD par habitant, 2017 (Source : FAO 2018)

VII. Environnement et santé

45. La communauté internationale reconnaît que la relation profonde et complexe qui existe entre les conditions environnementales et la santé humaine est une question urgente de préoccupation émergente. Dans les pays méditerranéens, 15% des décès sont imputables à des facteurs environnementaux modifiables, contre 23% dans le monde et entre 8 % et 27 % pour l'ensemble des pays en 2012. Les risques majeurs pour la santé humaine proviennent de la pollution de l'air ambiant et des services d'eau potable et d'assainissement inadéquats. Le changement climatique devrait exacerber les risques pour la santé humaine : l'augmentation attendue de la température de l'air, notamment l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur, peut sérieusement affecter la santé des groupes de population les plus vulnérables, y compris les personnes âgées d'une population vieillissante. Il est hautement probable que les tendances climatiques récemment observées contribueront à la transmission future de maladies à transmission vectorielle, alimentaire et hydrique. Les zones à probabilité élevée d'infections par le virus West Nile, liées au changement climatique, vont probablement s'étendre et inclure à terme la plupart des pays méditerranéens. Des événements extrêmes, tels que des inondations, peuvent entraîner la propagation de maladies infectieuses d'origine hydrique et vectorielle (par exemple les moustiques). Les inondations entraînent également des blessures personnelles, des infections entériques, aggravent les problèmes de santé mentale et peuvent entraîner une contamination par des produits chimiques toxiques. Une augmentation des allergies est également attendue en raison des modifications de l'aire de répartition géographique de certaines espèces de plantes, de la prolongation de la saison pollinique et de l'augmentation de la production de pollen. L'intrusion d'eau salée dans les eaux souterraines, provoquée par l'élévation du niveau de la mer, peut priver une partie de la population d'eau potable et augmenter la teneur en eau salée des sources d'eau potable, ce qui peut avoir de graves conséquences pour la santé.

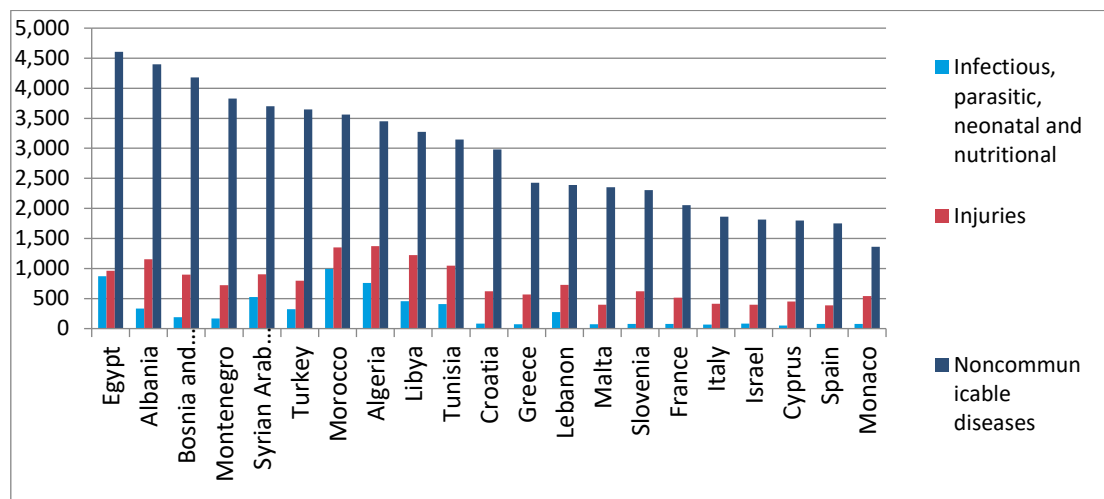


Figure 16: *Espérance de vie corrigée de l'incapacité (DALY) normalisée selon l'âge, attribuable à l'environnement pour 100 000 habitants en 2012 (Source : OMS, 2019)*

46. Dans les pays méditerranéens, on estime à plus de 228 000 le nombre de personnes mortes prématurément en 2016 à cause de l'exposition à la pollution de l'air ambiant. Les polluants représentant les plus grands risques pour la santé publique incluent les matières particulaires (MP), l'ozone (O₃), le dioxyde d'azote (NO₂) et le dioxyde de soufre (SO₂), la plupart émanant des transports et autre consommation de carburant. Le coût de la pollution de l'air est élevé pour les pays ; la Banque mondiale a estimé les pertes de bien-être liées aux PM_{2,5}, issues des transports, à 2,3 % du PIB dans la région MENA et à 7,4 % en Europe et en Asie centrale. La situation de l'Égypte est particulièrement dangereuse, plus de 85 % de la population étant exposés à des niveaux de pollution ambiante supérieurs au seuil défini par l'OMS¹⁰⁷. Les PNM affichent généralement des niveaux d'exposition inférieurs, entre 25 % et 42 % de la population étant exposés. La tendance générale dans les PNM demeure relativement constante, l'exposition aux matières particulaires n'ayant baissé que légèrement après un pic en 2011, tandis que dans les PSEM, l'exposition aux matières particulaires a augmenté, sauf en Israël où la situation s'est légèrement améliorée.

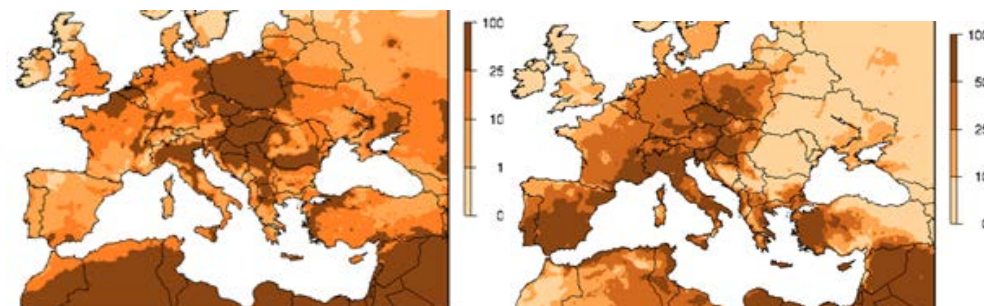


Figure 17: *À gauche – Nombre de jours pendant lesquels le seuil d'exposition recommandé par l'OMS à 25 µg/m³ de matière particulaire (PM_{2,5}) a été dépassé en 2016. À droite – Nombre de jours pendant lesquels le seuil d'exposition à l'ozone recommandé par l'OMS à 100 µg/m³ a été dépassé en 2016 (Source : Copernicus Atmosphere, Commission européenne, 2019)*

¹⁰⁷ Les sources naturelles de pollution atmosphérique (poussière du désert et sel marin) sont très actives dans les PSEM. Malheureusement, peu d'études sur la répartition des sources ont été réalisées dans ces pays. La base de données de l'OMS sur les études de répartition des sources indique que plus de 50% des PM₁₀ et des PM_{2,5} proviennent de ressources naturelles, ce qui est une question très importante lorsqu'il est question de gestion de la qualité de l'air et de perception que la pollution atmosphérique naturelle est moins toxique que la pollution provenant d'autres sources.

47. Les urgences et les désastres naturels et anthropiques sont une réalité en région Méditerranée et ils ont le potentiel d'altérer de manière temporaire ou permanente l'accès des habitants à des infrastructures et des services environnementaux sûrs. La Méditerranée est une région dont l'activité sismique et volcanique est relativement haute, avec une série constatée de tremblements de terre destructeurs, des éruptions volcaniques et des tsunamis, qui ont déplacé et tué des milliers d'habitants méditerranéens. De plus, les urgences anthropiques en lien avec des troubles politiques et la guerre forcent un grand nombre de personnes à fuir et trouver de nouveaux logements et moyens de subsistance, y compris des services d'eau potable et d'assainissement, et ce, souvent de manière improvisée. Fournir des environnements sains à la population est un de ce fait un défi exceptionnel. Le déplacement forcé de la population peut également provoquer des dégradations environnementales, et pas seulement dans les zones (détruites) qu'ils abandonnent, mais également dans les zones qui accueillent ces flux massifs de population. Les plans d'urgence et de vigilance qui intègrent des considérations sanitaires et environnementales jouent un rôle clé dans la gestion des désastres, afin de protéger la santé des humains et des écosystèmes.

48. La santé et le bien-être humain sont influencés par les biens et services fournis par les écosystèmes méditerranéens. La relation entre la santé humaine et les écosystèmes naturels attire de plus en plus l'attention des chercheurs. Dans les zones marines, la surpêche et le réchauffement de la mer contribuent à l'épuisement de certains stocks de poissons, tandis que la contamination microbienne et chimique et les toxines résultant de la prolifération d'algues nuisibles menacent la qualité des produits de la mer, qui constituent une composante importante du régime alimentaire méditerranéen. Les activités humaines telles que le chalutage de fond et la contamination microbienne et chimique menacent les organismes marins méditerranéens qui fournissent des substances bioactives, qui sont utilisés pour développer de nouveaux médicaments destinés à traiter les principales maladies humaines, telles que le cancer. La contamination nuit également à l'utilisation récréative des eaux côtières et marines et à leur capacité d'offrir des avantages aux utilisateurs. Il est donc nécessaire de préserver les biens et services fournis par les écosystèmes marins méditerranéens afin d'améliorer les avantages pour la santé et de minimiser les risques pour la santé. Les chercheurs, les décideurs politiques, les prestataires de soins de santé, les praticiens de la santé publique et le public devraient également se pencher sur les interactions et la valeur des écosystèmes méditerranéens pour la santé et le bien-être humain.

VIII. Gouvernance

49. La Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM, adoptée en 1982) exige que les pays partageant une mer fermée ou semi-fermée coopèrent pour coordonner la gestion, la conservation, l'exploration et l'exploitation des ressources vivantes des mers et pour protéger et préserver l'environnement marin. Plusieurs accords sont en place en région méditerranéenne pour protéger l'environnement côtier et marin. La Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone) est la plus importante. Cet accord a été signé en 1976 et révisé en 1995 (Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée), administrée par le PNUE, dans le but de prévenir, diminuer, lutter et dans toute la mesure du possible, éliminer la pollution de la mer afin de protéger et améliorer l'environnement marin et côtier et ainsi contribuer à son développement durable. Sept protocoles issus de la Convention ont été mis en place et concernent par exemple la protection de la mer contre la pollution d'origine à la fois tellurique et maritime (y compris les déchets dangereux, l'exploration et l'exploitation du plateau continental), la coopération pour la prévention et la lutte contre la pollution par les navires, les Aires spécialement protégées (ASP) et la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

50. La Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) est un organe consultatif multipartite établie en 1995. Il sert à soutenir les pays dans leurs efforts pour intégrer les questions environnementales dans leurs programmes socio-économiques et promouvoir le développement durable, donnant une voix forte à tous les acteurs œuvrant pour la durabilité dans la région méditerranéenne. D'autres initiatives régionales abordent les questions de gouvernance environnementale, notamment l'union pour la Méditerranée (UpM), l'Union du Maghreb Arabe, la

Ligue des Etats Arabes, le Dialogue 5+5 (cadre pour la coopération intergouvernementale dans la Méditerranée occidentale), etc.

51. La multiplication des cadres de gouvernance pour l'environnement et le développement durable en région méditerranéenne demande d'aborder le développement durable de manière intégrée, selon trois axes principaux : l'intégration de la gouvernance régionale parmi les organismes existants ; l'intégration de différents niveaux de gouvernance, du régional au national et local ; et l'intégration de la gouvernance terrestre et marine. Ceci est conforme à la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (SMDD) adoptée en 2016 par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, en tant que document d'orientation stratégique permettant à toutes les parties prenantes de traduire le Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau régional, sous régional et national.

<i>Parties contractantes</i>	Albanie	Algérie	Bosnie-Herzégovine	Croatie	Chypre	Union européenne	Egypte	France	Grèce	Israël	Italie	Liban	Libye	Malte	Monaco	Monténégro	Maroc	Slovénie	Espagne	Syrie	Tunisie	Turquie
<i>Instruments légaux</i>																						
Convention de Barcelone																						
et amendements																						
Protocol immersions																						
et amendements																						
Emergency Protocol																						
Prevention and Emergency P.																						
Protocol Tellurique																						
et amendements																						
Protocol ASP																						
Protocol ASP et diversité																						
biologique																						
Protocol Offshore																						
Protocol Déchets dangereux																						
Protocol GIZC																						
	Instrument de ratification, d'approbation d'adhésion ou d'adhésion déposé et Convention ou Protocole entré en vigueur																					
	Aucun instrument de ratification, d'adhésion, d'approbation ou d'adhésion n'a été déposé																					
	Instrument de ratification, d'adhésion, d'approbation ou d'accession déposé mais le protocole n'est pas encore entré en vigueur																					

Figure 18: Ratification de la Convention de Barcelone et de ses protocoles par chaque Partie contractante

52. Les approches de planification locales et la décentralisation se trouvent à différents stades de mise en œuvre dans les pays méditerranéens. C'est à l'échelle locale que des mesures concrètes pour la conservation et la gestion des ressources naturelles dans l'intérêt du bien-être humain peuvent être prises sur la base de meilleures connaissances des contextes locaux spécifiques. Le défi de l'adaptation au changement environnemental et climatique s'appuie sur la planification et la mise en

œuvres locales. La traduction et la mise en œuvre locales des accords nationaux et internationaux, ainsi que la coordination entre les administrations locales et les services techniques sectoriels décentralisés, nécessitent un renforcement des capacités et un appui à la mise en œuvre supplémentaires.

53. L'implication du public et des parties prenantes est cruciale pour la planification du développement durable. Les pays méditerranéens ont établi un ensemble d'engagements pour appliquer des processus participatifs pour les politiques telles que l'Étude d'Impact Environnemental (EIE), l'Évaluation environnementale stratégique (EES) et la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), en suivant l'approche établie par la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Une participation éclairée lors de la prise de décision aide à prendre de meilleures décisions, améliore la confiance du public envers les décisions gouvernementales et, au final, permet d'atteindre une stabilité politique et un développement économique durable. Jusqu'ici, 12 des 22 pays méditerranéens constituent les Parties de la Convention d'Aarhus. De nouvelles opportunités d'accès à l'information et à la participation du public au débat sur l'environnement sont possibles grâce à la forte augmentation des abonnements à la téléphonie mobile et aux personnes utilisant internet et les réseaux sociaux dans les pays méditerranéens.

54. L'éducation, la recherche, l'innovation et le renforcement des capacités sont par essence interconnectées et offrent d'importantes opportunités pour développer les atouts naturels et culturels de la Méditerranée, en servant de moteurs au développement socio-économique. Il existe une interface nord-sud active et un ensemble de forces motrices politiques et socio-économiques, telles que les activités de renforcement des capacités du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), des initiatives de l'UE variées, et les activités de l'Union pour la Méditerranée (UpM) en vue de la coopération à l'enseignement supérieur et la recherche, comprenant la Stratégie méditerranéenne d'éducation au développement durable adoptée pour la première fois au monde en 2014. Ces outils devraient être encore améliorés pour traiter efficacement des problèmes de développement durable et renforcer les capacités pour générer et communiquer sur des informations scientifiques aux décideurs par le biais d'interfaces scientifiques-politiques efficaces.

IX. Synthèse des progrès réalisés et enjeux persistants et restants

55. Ces dix dernières années, de grands progrès ont été réalisés pour régler les questions de durabilité en Méditerranée et le dispositif de la Convention de Barcelone y a largement contribué :

- Au cours des dix dernières années, les pays méditerranéens ont adopté des objectifs communs aux niveaux mondial et régional ainsi que des cadres de coopération, ouvrant une voie commune vers le développement durable ;
- L'intégration et les approches basées sur les systèmes sont de plus en plus reconnues comme étant la manière la plus efficace de traiter les facteurs systémiques, ainsi que les pressions et les impacts combinés ;
- Les investissements et les collaborations ont traité et réduit certaines sources majeures de pollution et risques sanitaires ;
- Des cadres communs de surveillance et d'évaluation ont été adoptés pour améliorer le processus décisionnel fondé sur les informations ; et
- La diffusion de réseaux de parties prenantes, d'approches inclusives, et d'évolutions technologiques a renforcé les possibilités de participation et d'implication des parties prenantes.

56. Malgré ces efforts et ces innovations, de grands défis subsistent et apparaissent :

- En dépit des avancées relatives à l'élaboration et à l'entente sur des engagements communs, des lacunes importantes demeurent en matière de mise en œuvre et de mise en application ;

- Il reste à accroître la visibilité des institutions et des enjeux environnementaux pour réaliser une intégration efficace de l'environnement ;
- Le passage des engagements nationaux et internationaux à des mesures concrètes au niveau local reste difficile et requiert un renforcement des capacités et une assistance supplémentaires, tout en reconnaissant le besoin de s'adapter au contexte local ;
- L'ambition de réglementations environnementales spécifiques gagnerait à être renforcée ; des preuves scientifiques ont démontré en particulier que le fait de classer la Méditerranée Zone d'émission contrôlée pourrait générer des bénéfices qui l'emporteraient largement sur les coûts ;
- Adopter des *policy mix*, augmenter l'utilisation d'outils économiques, d'instruments de régime foncier, la sensibilisation et l'implication des acteurs restent des domaines à améliorer. Des *policy mix* efficaces constituent notamment une condition essentielle pour assurer une transition vers une économie bleue, verte et circulaire en mettant en avant des innovations techniques et sociales prometteuses, à l'aide d'une série de mécanismes de financement complémentaires. Des *policy mix* coordonnés sont également nécessaires pour empêcher efficacement de nouvelles acquisitions de terres et de nouvelles pressions économiques sur la zone côtière des deux côtés de l'interface terre-mer soulignée dans le Cadre régional commun du GIZC à adopter lors de la COP 21 ;
- Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour développer des cadres de coopération permanents entre les réseaux de parties prenantes spécialisés et les forums de gouvernance ;
- Des financements spécifiques sont nécessaires pour assurer les transitions environnementales et économiques ; des investissements seront en particulier requis pour s'adapter au changement climatique et développer l'efficacité et la réutilisation de l'eau dans les régions où celle-ci est rare. La gestion durable de la biodiversité dans les zones protégées est tributaire des mécanismes de financement durables visant à couvrir les frais récurrents de gestion, de surveillance et de mise en œuvre ;
- La transformation des zones, des activités et des paysages côtiers et marins doit être davantage anticipée dans les politiques et les actions.

57. De manière transversale, la connaissance et la compréhension de tous les aspects de la durabilité sont essentielles pour soutenir des mesures de transition fondées sur des données factuelles. Les manières d'améliorer l'utilisation judicieuse des connaissances consistent notamment en ce qui suit :

- Capitaliser, c'est-à-dire rassembler, analyser, transférer et diffuser les connaissances existantes, les bonnes pratiques et les innovations locales ;
- Mener des recherches supplémentaires pour communiquer sur les enjeux de la dégradation de l'environnement ;
- Mettre en œuvre, poursuivre et élargir les cadres de surveillance communs ; et
- Tirer des enseignements de l'expérience passée en réalisant des évaluations *ex post* des politiques pour prendre des décisions plus efficaces.

X. Conclusions

58. Des progrès ont été réalisés au cours de la dernière décennie. Des politiques de développement durable, des cadres stratégiques et des plans d'action ont été développés et améliorés. La connaissance sur les écosystèmes et leur rôle pour le bien-être humain s'est accrue. Cependant, ces éléments de progrès n'ont pas suffi à réduire les pressions sur les milieux côtiers et marins de la

Méditerranée ni à limiter leur dégradation. Ils n'ont pas permis aux populations côtières méditerranéennes de s'adapter au changement climatique et environnemental actuel et anticipé ni à accroître leur résilience. Pour atteindre les buts et objectifs décidés en commun tels que le bon état écologique de la côte et de la mer méditerranéennes et, plus largement, les ODD. Afin d'éviter les défaillances prévues, les trajectoires actuelles doivent être corrigées de toute urgence. Les transitions vers des trajectoires durables nécessitent de modifier en profondeur les comportements à tous les niveaux et dans tous les domaines, les principaux moteurs des pressions et dégradations croissantes étant nos modèles de production et de consommation.

59. Des transitions sont nécessaires dans tous les systèmes de production et de consommation et ne peuvent être provoquées par les décideurs à eux seuls. Le changement des trajectoires de développement est une responsabilité partagée par toutes les parties prenantes, y compris la société civile, le secteur privé, dont le secteur bancaire et les assurances, la communauté scientifique, les systèmes judiciaires, etc. Encourager la participation et tirer parti de la mobilisation des parties prenantes pour engager un dialogue et des mesures coordonnées améliorera les résultats des politiques à tous les niveaux. La mobilisation actuelle de la jeunesse en faveur du développement durable doit être saisie par les décideurs comme une opportunité de prendre en compte des objectifs de long terme dans les décisions politiques et de les traduire en réformes et investissements de court et moyen termes. Les scientifiques sont de plus en plus mobilisés pour produire des évaluations pertinentes pour la prise de décision et pour collaborer au sein d'interfaces science-politique organisées telles que le GIEC, l'IPBES ou, au niveau méditerranéen, le MedECC. Les systèmes judiciaires sont de plus en plus confrontés à des cas de litiges portant sur l'environnement et le climat et soutiennent l'application des règlements en matière de durabilité. Le rôle important que détient le secteur privé dans le financement et l'invention de modes de vie durables est de plus en plus reconnu.

60. Le système de la Convention de Barcelone peut jouer un rôle majeur pour favoriser des transitions vers la durabilité. Cependant, cela nécessite le passage urgent de la planification, de l'engagement et des innovations locales vers la mise en œuvre et la mise en application efficaces et généralisées d'actions sur le terrain en collaboration avec les autorités locales et d'autres parties prenantes pertinentes y compris le secteur privé et les bailleurs de fonds. La mise en œuvre et l'application sont en retard sur l'ambition des objectifs et des mesures convenus à travers des accords communs, ce qui risque de discréditer leur exhaustivité ainsi que les succès en matière de diplomatie environnementale dans la région. La menace imminente de dommages graves et irréversibles aux écosystèmes et au bien-être humain qui en découle appelle de toute urgence la mise en œuvre et l'application effective des actions convenues, la capitalisation, l'extension et la diffusion d'une multitude d'innovations pertinentes dans une approche cohérente, un suivi et une évaluation adéquats pour assurer que les mesures ont les effets souhaités et effectuer les ajustements nécessaires lorsque les résultats ne sont pas à la hauteur des objectifs.

Annexe III

Version provisoire de la feuille de route révisée de l'étude de prospective MED 2050

Annexe III : Version provisoire de la feuille de route révisée de l'étude prospective MED 2050

Introduction

1. Depuis la fin des années 1970, les pays méditerranéens ont décidé de coopérer afin de « *mettre à la disposition des autorités responsables et des planificateurs des différents pays de la région méditerranéenne des renseignements qui leur permettent d'élaborer des plans propres à assurer un développement socio-économique optimal soutenu sans entraîner une dégradation de l'environnement* » et « *d'aider les gouvernements des Etats côtiers de la région méditerranéenne à approfondir leur connaissance des problèmes communs auxquels ils doivent faire face tant dans la mer Méditerranée que dans ses zones côtières* » (Réunion intergouvernementale, UNEP/IG.5/7, 1977).
2. Dans ce contexte et dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 4 de la Convention de Barcelone et de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD), le Centre d'Activités Régionales/Plan Bleu (Plan Bleu) a été mandaté pour « *réaliser des analyses et des études prospectives pour aider à forger des visions d'avenir en tant qu'aide au processus décisionnel* » et « *diffuser les conclusions de ces travaux sous les diverses formes et par les voies appropriées, y compris la publication régulière de rapports sur l'état de l'environnement et du développement et de perspectives sur l'environnement et le développement pour la région méditerranéenne* » (Décision IG.19/5, 2009).
3. A ce jour, le Plan Bleu a coordonné et publié deux principaux rapports de prospective « *Le Plan Bleu : Avenirs du Bassin Méditerranéen* » (1989) et « *Méditerranée – Les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement* » (2005). Ces rapports ont servi de référence pour la préparation de politiques environnementales et de développement durable en Méditerranée, y compris la SMDD. Ils ont appuyé la planification régionale, nationale et sectorielle dans des domaines variés, et ont été cités des centaines de fois. Alors qu'ils sont aujourd'hui utiles comme références, décideurs et experts continuent à solliciter le Plan Bleu pour obtenir des informations issues de ces rapports, en l'absence de travaux répondant aux mêmes objectifs.
4. La Stratégie à moyen terme (SMT) du PAM 2016-2021 réitère l'objectif de « *Livrer des estimations basées sur les connaissances sur l'environnement méditerranéen et des scénarios de développement pour soutenir le travail des décideurs et des parties prenantes* » (Décision IG.22/1). Afin de mettre en œuvre cette décision, les Parties Contractantes ont inclus dans le Programme de travail et budget du PAM pour 2016-2017 le développement d'une « *feuille de route pour la préparation du Rapport MED 2050* », en tant qu'activité principale spécifique 1.4.1.3 (Décision IG.22/20).
5. Afin de préparer cette feuille de route, le Plan Bleu a organisé un atelier d'experts (décembre 2016), mené une étude de benchmark sur les forces, faiblesses et lacunes de 35 études de prospective récentes dans la région méditerranéenne et a consulté des représentants et experts nationaux. Le projet de feuille de route MED 2050 a été présenté et discuté lors de la Réunion des Points focaux du Plan Bleu (avril 2017), la 17^{ème} Réunion de la CMDD (juillet 2017), la Réunion des Points focaux du PAM (septembre 2017) et la 20^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes (COP 20, Tirana, Albanie, décembre 2017). Les Parties contractantes ont accueilli favorablement cette feuille de route, adopté sa phase I et demandé au Secrétariat (Plan Bleu) de présenter les progrès de la phase I lors de la COP 21 afin de leur permettre de fournir des orientations pour la phase II (Décision IG.23/4). Ceci implique la préparation d'une feuille de route révisée pour la Phase II. Ce document présent réalise cet objectif.

I. MED 2050 cadrage et orientations clés

6. Les activités préparatoires réalisées par le Plan Bleu (étude de benchmark, ateliers d'experts et consultations de parties prenantes) ont établi qu'un nouvel exercice de prospective sur l'environnement et le développement était nécessaire en Méditerranée. Le contexte méditerranéen a considérablement évolué depuis le dernier exercice de prospective du PAM publié en 2005, avec les printemps Arabes, l'accélération du changement climatique, le contre-choc pétrolier, des

bouleversements géopolitiques nationaux, régionaux et mondiaux, etc. La préparation de documents stratégiques prévus, y compris la nouvelle Stratégie à moyen-terme du PAM et la révision de la SMDD nécessitent une nouvelle vision de l'avenir. Les décennies à venir seront décisives pour la résolution des problèmes environnementaux, saisissant des opportunités émergentes et ouvrant la voie pour une région Méditerranée prospère et en paix, où les habitants bénéficient d'une grande qualité de vie et où le développement durable s'inscrit dans les limites de la capacité de charge d'écosystèmes sains. MED 2050 aidera à identifier des voies pour atteindre ces objectifs.

7. Des activités préparatoires pour MED 2050 ont également apporté des éclairages sur la manière dont cet exercice devrait être conçu pour combler des lacunes de connaissances et de ressources. La préparation de MED 2050 est donc partie des orientations suivantes :

- Un horizon à 2050 – avec un horizon intermédiaire à 2030 (correspondant aux ODDs). Un horizon à 2050 permet de réfléchir aux enjeux de long terme comme le changement climatique, les ruptures possibles dans les écosystèmes et leurs conséquences économiques et sociales (conséquences sur l'agriculture, la pêche, les modes de vie, les migrations, l'urbanisation, les politiques de l'énergie, etc.), et d'identifier les transitions nécessaires à la durabilité.
- En phase avec la Convention de Barcelone et les objectifs du PAM, la mer et l'économie maritime ont été pris en compte en amont du processus de réflexion, dans un cadre systémique.
- MED 2050 adopte une approche participative. Elle prévoit de documenter des visions contrastées de l'avenir de la Méditerranée. Elle prendra en compte l'hétérogénéité des situations et points de vue des pays et parties prenantes et aidera à co-construire des objectifs partagés à moyen et long termes.
- Un équilibre entre approches quantitative et qualitative combine l'utilisation d'informations tendanciennes existantes et une analyse plus qualitative des ruptures et signaux faibles.
- Au-delà d'une anticipation prévisionnelle (*forecasting*), MED 2050 utilisera une approche stratégique (sur la base de scénarios contrastés), et identifiera des chemins de transition (*backcasting*).
- Un investissement renforcé dans la communication. Les résultats de MED 2050, même à des étapes intermédiaires, seront rendus accessibles aux publics intéressés – des spécialistes aux citoyens.

8. La feuille de route actualisée proposée organise les activités autour de quatre principaux modules : Module 1 : tendances, ruptures et signaux faibles ; Module 2 : comparaison et partage des visions contrastées ; Module 3 : construction des scénarios ; Module 4 : co-construction des stratégies de transition. Des scientifiques et des experts du PAM sont déjà ou seront associés à tous les modules. Un graphique résumant ces composantes est présenté en Appendice 1. Un calendrier prévisionnel figure en Appendice 2.

9. La phase I de MED 2050 réalisée sur le biennium 2018-2019, a compris des activités de démarrage (mobilisation des ressources existantes, création d'un réseau et d'une stratégie de participation) et le module 1 sur l'évaluation des tendances, ruptures et signaux faibles. La phase II de MED 2050 correspond aux activités prévues durant le biennium 2020-2021 (modules 2 à 5, détaillés en Annexe IV).

II. Activités de démarrage : Mobilisation des ressources existantes et construction du réseau des futurs méditerranéens (Phase I : 2018–2019)

10. **Consultation.** Le Secrétariat (Plan Bleu) a consulté diverses parties prenantes méditerranéennes (les points focaux du Plan Bleu et du PAM, membres de la CMDD, partenaires du PAM, experts, etc.) afin d'identifier des expériences et attentes nationales et des parties intéressées pour participer à MED 2050 ou pour appuyer des ateliers régionaux, sous-régionaux ou nationaux.

11. En avril 2018, un atelier de brainstorming a eu lieu au Plan Bleu afin de cadrer l'opérationnalisation de MED 2050.

12. En juin 2018, le Plan Bleu a organisé un colloque international "Environnement et développement en Méditerranée, hier, aujourd'hui, demain" co-organisé par la Fondation Serge

Antoine, qui a réuni plus de 130 participants, experts et décideurs politiques issus des pays méditerranéens, représentants des composantes du PAM, institutions nationales, européennes et internationales, et membres de la société civile. Des tendances majeures en Méditerranée ont été présentées et discutées, les objectifs de MED 2050 étant au centre des discussions.

13. Des échanges et relations avec plusieurs réseaux thématiques ont été établis en 2018 – 2019, notamment sur les sujets de la mer, de l’environnement rural et de l’agriculture, et de la démographie. Des contacts ont également été établis avec le réseau PROSPER (des gestionnaires de la prospective dans la recherche publique française). Des prises de contacts avec des entités de prospective dans d’autres pays méditerranéens sont en cours avec le soutien des Points focaux du Plan Bleu et des membres de la CMDD. Des entretiens sont conduits pour consolider les collaborations.

14. **Organisation du projet.** MED 2050 s’appuie sur cinq groupes complémentaires (Appendice 3) :

- **L’équipe du Plan Bleu** met en œuvre MED 2050, en collaboration étroite avec d’autres entités du PAM. **Les composantes du PAM** fournissent une expertise critique et facilitent les synergies avec les autres exercices du PAM.
- **Le comité scientifique** sera en charge de s’assurer de la cohérence scientifique des résultats du projet. Ses membres, experts reconnus, se réuniront à quelques occasions clés seulement.
- **Le groupe de prospective** aura un rôle fondamental de production tout au long du projet.
- Des groupes ad hoc seront conviés à **des ateliers spécifiques**, en particulier pour discuter des visions contrastées de l’avenir.
- **Le réseau de prospective MED 2050** plus large est au cœur de l’échange d’information sur les principaux résultats, analyses, points de vue et questions. Il utilisera en particulier la plateforme web dédiée à MED 2050 (Encadré 1). Conçu comme une interface science-politique dynamique, le réseau facilite la mobilisation des ressources existantes, le dialogue entre les parties prenantes et la capitalisation de résultats de recherche pour le développement de politiques. La participation au réseau est ouverte et peut évoluer tout au long du projet selon les thèmes et sujets d’intérêt. Plusieurs parties prenantes ont exprimé leur grand intérêt d’être impliqués dans MED 2050 à différents niveaux. Des institutions et experts impliqués dans des études de prospective méditerranéennes récentes ou en cours, ainsi que des réseaux et institutions scientifiques ont été invités à participer au réseau. Les Points focaux du PAM et du Plan Bleu ont été invités à participer et identifier des participants et représentants nationaux. Le réseau doit encore être complété dans le Sud et l’Est du bassin.

Encadré 1 : La plateforme web MED 2050, outil stratégique alimentant la réflexion sur les avenir du bassin méditerranéen

La plateforme web dédiée à MED 2050 a été créée en juin 2018. Elle sera dynamisée en tant que lieu d’échanges et de mutualisation de documents (études, événements, documents, vidéos...) permettant d’alimenter la réflexion sur l’avenir du bassin méditerranéen à horizon 2050. Une fois davantage développée, la plateforme MED 2050 comprendra :

- Un espace dédié à l’initiative MED 2050, avec une page de présentation sur le projet, ses objectifs, les modules successifs ; un relais vers une/des plateforme/s de consultations ponctuelles, notamment pour alimenter le module 2 Visions contrastées ; et un espace plus général de travail avec une possibilité de poster des commentaires, avis, idées. Cette dernière section ne fonctionnera pas en tant que blog ouvert ; afin de minimiser les besoins de modération, les commentaires et contributions seront reçus pour modération par l’équipe de coordination et ne seront pas directement publiquement visibles.
- Un espace dédié aux travaux de prospective au niveau national et régional,
- Un espace dédié aux outils de prospective et leur utilisation avec une page sur les méthodes de prospective locale participative *Imagine* et *Climagine*, exemples de cas concrets d’application de ces méthodes, etc.

15. **L’approche participative.** Le PAM Phase II, adopté en 1995, indique que « *l’information et la participation du public sont des dimensions essentielles de la politique de développement durable*

et de protection de l'environnement ». Aussi, lors de sa 17^{ème} Réunion (Athènes, Grèce, 4-5 juillet 2017), la CMDDD a demandé de porter davantage d'attention à des approches participatives impliquant des consultations de parties prenantes plus larges, notamment à l'aide d'outils électroniques (plateformes web), en supplément de l'implication de gouvernements nationaux. MED 2050 prendra donc appui sur une stratégie de participation innovante et efficiente, permettant de rendre l'initiative ouverte et collaborative. Tel que recommandé par les Points focaux du Plan Bleu (Marseille, France, 28-29 mai 2019), les méthodes participatives donneront une place spécifique aux représentants des jeunes tout au long de l'exercice.

16. **Newsletter.** Une newsletter sera rendue disponible sur la plateforme web. Cette newsletter ne se concentrera pas uniquement sur les résultats scientifiques. Elle laissera une place à des questionnements, au partage d'expériences nationales, régionales ou internationales, à l'information sur des projets en cours, au débat sur les options et scénarios. Des articles successifs sur le même sujet pourront être regroupés et synthétisés afin de produire des livrets thématiques. Ces produits intermédiaires contribueront à la préparation du rapport final et viendront appuyer la stratégie de communication en ciblant un public plus large que le rapport final.

17. **Calendrier.** La capitalisation, la consultation et l'animation du réseau ont nécessité une attention particulière en 2018-2019. Ces activités seront poursuivies durant le biennium 2020-2021 afin de profiter au maximum de développements nouveaux et d'assurer un dialogue continu entre et avec les parties intéressées. En particulier, des produits intermédiaires seront présentés aux différents organes du système PAM.

III. Module 1 : Evaluer les tendances, ruptures et signaux faibles dans un contexte méditerranéen nouveau (Phase 1 : 2018-2019)

18. Le module 1 de MED 2050 se concentre sur la description des tendances majeures (à la fois qualitatives et quantitatives), l'identification et l'analyse des ruptures, et sur les signaux faibles. La mise en œuvre du module 1 est en cours avec un rapport de synthèse attendu à la fin du biennium 2018-2019.

19. Afin d'assurer une utilisation efficace des ressources, le module 1 se base sur des synergies avec des travaux du PAM et d'autres institutions en cours, y compris le Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée 2019 (RED 2019), le Système d'information partagée sur l'environnement (SEIS), le programme de surveillance et d'évaluation intégrée (IMAP), le Tableau de bord de la durabilité de la Méditerranée, le premier rapport d'évaluation MedECC, etc.

20. Le module 1 comprend la constitution d'une base de données sur les séries longues, ayant pour but de comparer les évolutions entre le précédent rapport de prospective (2005) et les évolutions réelles. Le Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée 2019 (RED 2019) fait l'inventaire des tendances de développement en Méditerranée. Sa publication est prévue pour début 2020, et sera le résultat d'un effort collectif des Parties Contractantes, composantes du PAM, et partenaires externes. Le rapport d'évaluation en cours de préparation par le réseau d'experts MedECC sur les changements climatiques et environnementaux sera également une contribution essentielle au module 1 de MED 2050.

21. Afin de développer le module 1, le Plan Bleu a conclu un partenariat avec le LabexMed, un programme d'excellence pour la promotion de la recherche interdisciplinaire en sciences humaine et sociale en Méditerranée. Ce partenariat est une opportunité importante de collaborer avec des laboratoires de recherche, créer des synergies, et baser MED 2050 sur un travail reconnu scientifiquement, y compris dans son approche interdisciplinaire. Ce partenariat offre l'opportunité à un chercheur en post-doctorat de travailler pendant un an au Plan Bleu, afin d'aller au-delà des analyses sectorielles et institutionnelles segmentées et faire ressortir les tendances structurelles ainsi que les interdépendances entre analyses thématiques. Les résultats de ce travail seront présentés pour discussion au groupe de prospective, et amèneront à la production d'un premier produit de MED 2050 : un rapport sur les tendances, ruptures et signaux faibles, à la fin de 2019.

IV. Module 2 : Comparer et partager des visions contrastées à travers la Méditerranée (Phase II – 2020-2021)

22. Contrairement à la plupart des analyses identifiées par l'étude de benchmark, MED 2050 ne s'appuiera pas uniquement sur des travaux d'experts. Les Parties contractantes et parties prenantes seront consultées sur leurs visions pour le futur de la Méditerranée (leurs points de vue et aspirations), avec l'objectif de partager des visions potentiellement contrastées à travers les sous-régions de la Méditerranée.

23. Deux hypothèses sont envisageables pour la mise en œuvre du module 2, en fonction des moyens mobilisables :

- Option 1 : consultation à distance d'experts et décideurs nationaux et locaux pour apporter leurs visions de l'avenir du bassin méditerranéen. Cette hypothèse permettrait certes de recueillir des visions contrastées, en utilisant des méthodes de consultation prospectives fiables, mais elle n'atteindrait pas toutes les parties-prenantes et ne permettrait pas un réel dialogue.
- Option 2 : ateliers de travail prospectifs nationaux et sous-régionaux. Plusieurs ateliers prospectifs seraient organisés dans des sous-régions choisies afin de faire dialoguer des parties prenantes (experts, décideurs politiques, société civile) sur leurs visions de l'avenir du bassin méditerranéen. Ces ateliers pourraient s'articuler autour des points suivants : discussion en groupes de travail sur les résultats du module 1 (tendances, ruptures et signaux faibles), exercices de prospective permettant de faire émerger des visions d'avenir contrastées, puis mise en commun de ces visions. Cette option permettrait notamment de révéler les spécificités des visions sous-régionales en Méditerranée.

24. Quelle que soit l'hypothèse envisagée, ce module 2 pourra être ouvert à une consultation plus large relayée par des têtes de réseaux partenaires. Des questionnaires pourraient être préparés, disséminés et analysés, en utilisant des méthodes de prospective reconnues, à travers de partenariats avec des têtes de réseaux existants et des représentants des principales parties prenantes et problématiques de la région méditerranéenne, y compris des membres de la CMDD intéressés

25. Une attention particulière sera accordée à la mer, si possible sous la forme d'un atelier spécifique. Des acteurs de la prospective et spécialistes du milieu marin seront à cette occasion rassemblés afin de faire émerger des visions d'avenir contrastées sur la mer Méditerranée.

V. Module 3 : Réconcilier les tendances, ruptures et signaux faibles, et des visions contrastées pour identifier un scénario préféré mais réaliste (Phase II – 2020-2021)

26. Dans le cadre du module 3 de MED 2050, le groupe de prospective se chargera d'articuler les résultats des modules 1 et 2. Prenant en compte les points de vue différents entre les pays, sous-régions et acteurs, le groupe de prospective identifiera des objectifs communs ou convergents, et construira plusieurs scénarios contrastés. Tel que recommandé par les Points focaux du Plan Bleu, ce module prendra en considération des scénarios de rupture compatibles avec une transition durable. Un des scénarios sera retenu, le plus réaliste et le plus souhaitable (consensuel), servira de référence (situation cible) pour le travail du module 4 sur les chemins de transition.

VI. Module 4 : Co-construire des trajectoires et stratégies de transition à court, moyen et long termes (Phase II – 2020-2021)

27. La question centrale à laquelle la prospective doit pouvoir répondre n'est pas quel sera l'avenir en 2050, mais celle des transitions : comment passer des situations et crises actuelles à des plans d'action de moyen terme et des objectifs de long terme ? Lors de leur réunion de 2019, les Points focaux du Plan Bleu ont encouragé le système PAM à poursuivre des objectifs de transition ambitieux mais réalistes (Marseille, France, 28-29 mai). Le module 4 de MED 2040 correspond ainsi à une activité de prospective stratégique pour co-concevoir des chemins de transition ancrés dans la réalité et opérationnels. Le module 4 aidera à identifier les obstacles majeurs et réponses précoces dans des délais permettant une réaction efficace, ainsi que des opportunités pour atteindre un avenir

souhaitable. Il aidera à anticiper les urgences, éviter des coûts de réparation et maximiser les co-bénéfices.

28. Les chemins de transition prendront en compte les différentes temporalités. S'accorder sur des futurs désirables ou acceptables à l'horizon 2050 (long terme) permettra d'identifier des stratégies de transition alternatives à moyen terme (horizon 2030) et de réaliser des évaluations comparatives de leur plausibilité, ainsi que de mettre en avant des investissements critiques pour y parvenir.

29. MED 2050 prendra en compte l'hétérogénéité sous-régionale. MED 2050 alimentera ainsi directement des stratégies et agendas futurs, y compris des plans nationaux et sectoriels.

VII. Mobilisation de ressources financières

30. Un ensemble d'activités fondamentales – suffisantes pour produire un rapport MED 2050 pour la COP 22 – s'appuiera uniquement sur des partenariats techniques, un financement du MTF et des co-financements limités, tel que proposé dans les programmes de travail 2018-2019 et 2020-2021 du PAM. Le Secrétariat, à travers le Plan Bleu, a aussi soumis des dossiers de demandes de financement pour des fonds de recherche interdisciplinaire, avec un succès mitigé. Les co-financements nécessaires sur le premier biennium ont pu être mobilisés. Des activités supplémentaires ou plus ambitieuses nécessitent la mobilisation de co-financements ou partenariats complémentaires. Bien que non-sélectionné à l'étape finale, un projet interdisciplinaire ambitieux a par exemple été retenu jusqu'à l'étape finale d'un financement H2020, et pourra servir de base pour une autre proposition. D'autres opportunités de financement sont en cours de discussion, et restent à compléter.

31. L'organisation de MED 2050 en modules et ensembles d'activités aidera à identifier des fonds supplémentaires associés à des activités et produits explicites. Par exemple, des banques de développement ou d'investissement (Banque mondiale, Banque européenne d'investissement, Banque africaine de développement, Agence française de développement, etc.) pourraient être intéressées d'obtenir des références pour concevoir des stratégies d'investissement, en finançant des activités ciblant les trajectoires de transition et les investissements critiques dans les différentes parties du bassin méditerranéen. La présentation des premiers produits MED 2050 devrait faciliter cette mobilisation de ressources pour les modules ultérieurs.

32. Le financement par le MTF et le soutien officiel des Parties contractantes permettront la mise en place desdits co-financements et partenariats, tout en s'assurant que les produits de MED 2050 alimenteront l'objectif spécifique de la SMT 2016-2021.

VIII. Produits attendus : dissémination des résultats, développement des connaissances et des capacités

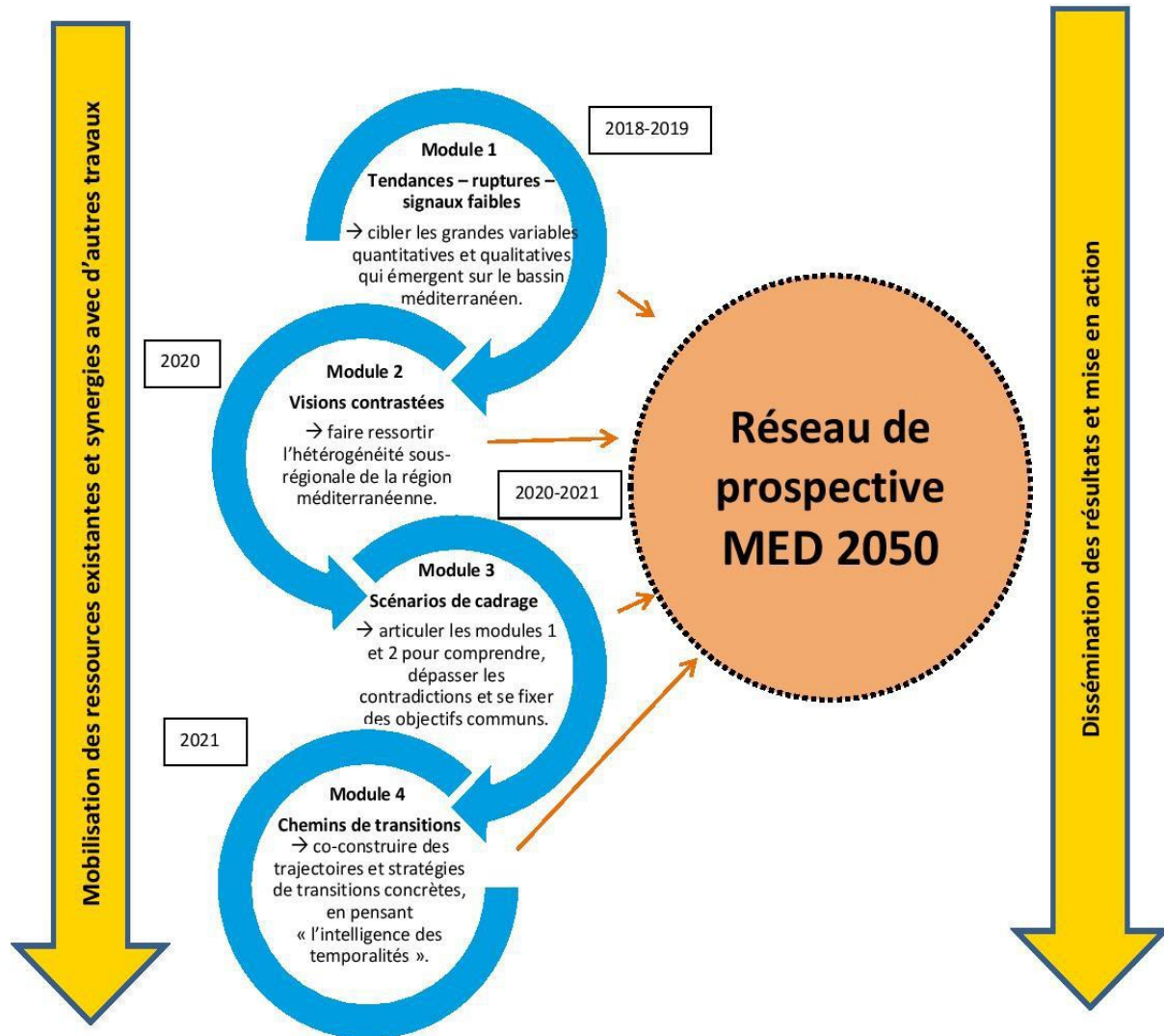
33. Les chapitres du rapport final seront livrés progressivement, avec un chapitre sur les tendances en 2019, un chapitre sur les visions en 2020, et un chapitre sur les trajectoires de transition et les investissements critiques en 2021. Le rapport final sera discuté avec les instances du système PAM en 2021 en vue d'être présenté à la COP 22 en 2021. La plateforme web sera également mobilisée en tant qu'outil stratégique pour la dissémination des résultats de MED 2050, à travers de newsletters et brochures thématiques parmi d'autres produits.

34. MED 2050 contribuera ainsi à la visibilité du système PAM – Convention de Barcelone. Les Points focaux du Plan Bleu (Marseille, France, 28-29 mai 2019), et les membres de la CMDD (Budva, Monténégro, 11-13 juin) ont souligné l'importance de développer des produits de communication adaptés à un public large, y compris la jeunesse.

35. Sous condition d'identification de financements ciblés supplémentaires, le Plan Bleu pourrait aussi appuyer des Parties contractantes intéressées pour développer des déclinaisons de MED 2050 aux niveaux national ou sous-régional, en présentant des résultats de 2050 au niveau local ou en fournissant de l'assistance technique pour intégrer ces résultats au sein d'études prospectives, stratégies et plans d'action aux niveaux sous-régional, national et local. Le Plan Bleu pourrait produire un guide méthodologique pour le partage d'expérience et de bonnes pratiques. L'approche

méthodologique, visant à rassembler des initiatives méditerranéennes, pourrait être appliquée à des différentes échelles au sein de la Méditerranée et au-delà, et pourrait attirer et nourrir des initiatives dans d'autres mers régionales.

Appendice 1 : Composantes proposés pour MED 2050



Appendice 2 : Calendrier prévisionnel de MED 2050

	Période	Consultation & transfert Système PAM	Dialogue Ateliers ou Webinars ¹	Synergies. Mobilisation des ressources	Réseau	Publication Communication	Dissémination Assistance technique		
Réalisé	2016	T3			Réseau				
		T4		Atelier de prospective		Benchmark Cartographie des programmes et produits existants	Rapport de l'atelier		
	2017	T1							
		T2	Points focaux Plan Bleu						
		T3	CMDD				Rapport du Benchmark		
		T4	COP 20	Atelier de prospective			Rapport de l'atelier		
	2018	T1	Consultation - Invitation à participer				Etablissement du réseau		
		T2		Atelier de prospective					
		T3		Atelier de prospective Lancement du réseau					
		T4							
T1				Mobilisation des ressources Partenariats techniques, institutionnels & financiers					
Potentiel	2019	T2	Points focaux Plan Bleu			Rapport de l'atelier			
		T3	CMDD						
		T4	COP 21	Atelier ou webinar Tendances & rétroactions (module 1)			Chapitre tendances		
		T1	Consultation sur les scénarios futurs	Atelier ou webinar Mer, écosystèmes marins (module 2)					
	2020	T2		Ateliers sous-régionaux Vers une vision partagée (module 2)					
		T3							
		T4							
		T1		Atelier ou webinar Co-construction de scénarios de cadrage (module 3)					
2021	T2	Points focaux Plan Bleu							
	T3	CMDD							
	T4	COP 22	Atelier ou webinar Co-construction des chemins de transition (module 4)						

Newsletters ; livrets thématiques

Rapport

Dissémination à travers le réseau du PAM, des partenaires institutionnels, les médias, le grand public

Renforcement des compétences, assistance technique (si financés)

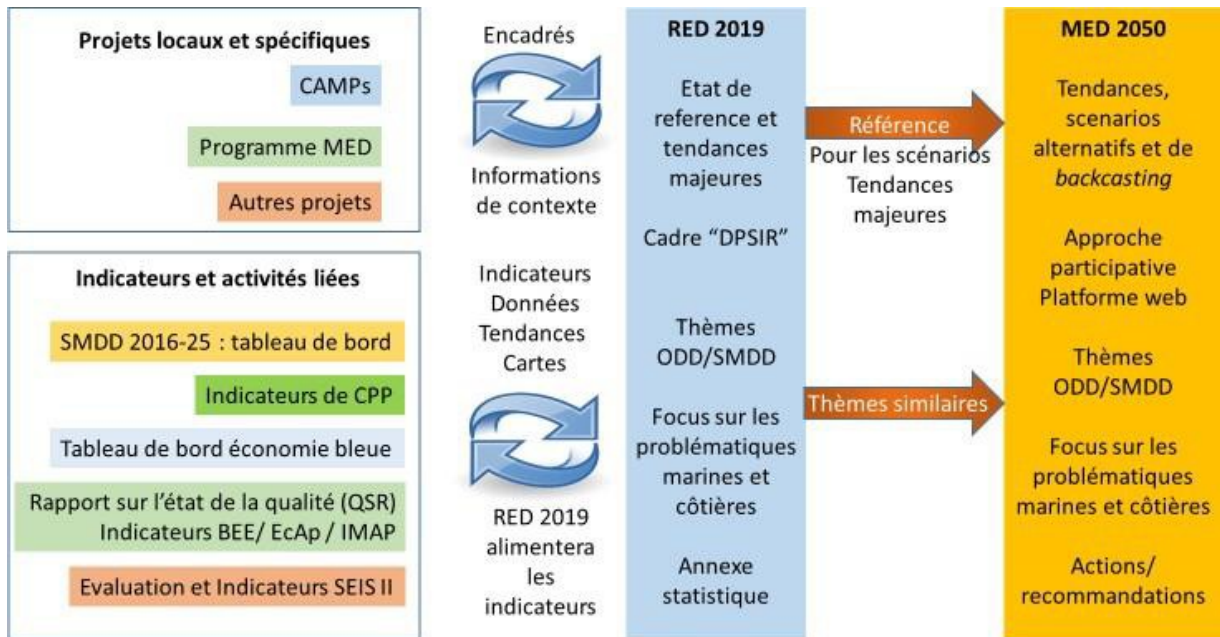
Appendice 3 : Constitution du réseau MED 2050

	Composition	Rôle	Fréquence de réunions	Etape d'intervention
Equipe Plan Bleu	Equipe MED 2050 et partenaires au sein du PAM	Animation MED 2050	Régulières	Tout au long du projet
Comité scientifique	Environ 15 personnes Légitimité Représentativité	Validation scientifique « Caution morale et scientifique » de MED 2050	2 fois (en amont du projet, et en aval pour validation des travaux réalisés / résultats)	En amont du module 1 En fin de module 4
Groupe de prospective	15-20 personnes mobilisées (Minimum 1/3 avec une expérience en prospective et 2/3 experts thématiques et autres parties prenantes, y compris des experts du CAR/Plan Bleu voire d'autres CAR) Représentativité	Rôle de production	Régulières	Tout au long du projet Surtout : module 3 // scénarios de cadrage
Ateliers spécifiques	« Décentralisation » du groupe de prospective (Composition : experts ou groupes plus représentatifs □ selon les moyens)	Faire émerger les visions contrastées Partir des situations des pays Un atelier focus sur la mer, si moyens	Ateliers de 2/3 jours par sous-région ou 2 fois 2/3 jours (Ou visions contrastées d'experts nationaux, selon les moyens)	Module 2 // visions contrastées
Réseau élargi	Réseau informel. Représentativité (en termes de pays, d'organismes)	Echange d'informations / consultation / centre de ressources / possibilité de poster des documents / veille	Actif en continu via la plateforme (à dynamiser sur le nouveau site web) Consultations ponctuelles	Consultations ponctuelles // module 2 Tout au long du projet et après (veille // newsletters // livrets thématiques // échanges d'infos)

Appendice 4 : Modules, stratégie de participation et éléments méthodologiques

	Modules	Qui participe à cette étape ?	Eléments méthodologiques
1	Tendances – ruptures – signaux faibles	Equipe du RED 2019 Réseau MedECC Post-doc, en partenariat avec le LabexMed. Equipe Plan Bleu et partenaires au sein du PAM Groupe de prospective Réseau élargi	Post-doctorat : analyse des tendances en lien avec l'équipe du CAR/PLAN BLEU, et travail plus qualitatif sur les ruptures et signaux faibles Groupe de prospective : première réunion en novembre 2019 pour travailler en groupe sur ce module
2	Visions contrastées	Groupes de travail en ateliers spécifiques (groupes de prospective décentralisés) <i>(ou uniquement experts si manque de moyens)</i> Equipe Plan Bleu et partenaires au sein du PAM Réseau élargi , notamment en utilisant un relai à travers les têtes de réseau partenaires // consultations ponctuelles	Hypothèse 1 : consultation à distance d'experts et décideurs nationaux et locaux pour apporter leurs visions de l'avenir du bassin Hypothèse 2 : ateliers de travail nationaux et sous-régionaux Quelle que soit l'hypothèse retenue : consultation plus large relayée par des têtes de réseaux, et, en fonction du budget, atelier spécialisé sur la prospective de la mer
3	Scénarios de cadrage	Groupe de prospective Equipe Plan Bleu et partenaires au sein du PAM Réseau élargi	Le groupe de prospective articule les résultats des modules 1 et 2 afin de prendre en compte les différences de points de vue et aspirations, construire plusieurs scénarios contrastés et en retenir un, le plus réaliste et souhaitable.
4	Chemins de transitions	Groupe de prospective avec une participation renforcée d'acteurs (institutionnels, associations, société civile, bailleurs de fonds) Equipe Plan Bleu et partenaires au sein du PAM Réseau élargi	Le groupe de prospective et les acteurs participant à ce module hiérarchisent les obstacles, facteurs favorables, opportunités et risques à dépasser pour atteindre les objectifs partagés, et construire des chemins de transitions concrets et ancrés dans la réalité (y compris les investissements et mesures critiques).
Tout au long du projet	Dissémination des résultats et mise en action	Equipe Plan Bleu et partenaires au sein du PAM Groupe de prospective Réseau élargi	Rôle clé de la plateforme web MED 2050 tout au long du projet : lieu d'échanges, de partage de pratiques et d'expériences, de mutualisation d'informations, etc. Un des outputs finaux potentiel : guide méthodologique sur montage d'un exercice de prospective participatif de type MED 2050

Appendice 5 : Synergies avec d'autres initiatives et activités du PAM



Annexe IV

Feuille de route préliminaire pour la consultation des décideurs et des parties prenantes sur le Premier Rapport d'évaluation de l'état actuel et des risques des changements climatiques et environnementaux en Méditerranée

Annexe IV : Feuille de route préliminaire pour la consultation des décideurs et des parties prenantes sur le Premier Rapport d'évaluation de l'état actuel et des risques des changements climatiques et environnementaux en Méditerranée

Introduction

1. Le réseau d'experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC, www.medecc.org) est un réseau d'experts scientifiques ayant pour objectifs la collecte, la mise à jour et le regroupement des meilleures connaissances scientifiques sur le changement climatique dans le bassin méditerranéen pour le rendre accessible aux décideurs politiques, aux parties prenantes clés et aux citoyens. A ce jour, MedECC compte plus de 600 membres scientifiques en provenance de 35 pays, y compris 19 Parties contractantes à la Convention de Barcelone.
2. Le PAM-Secrétariat de la Convention de Barcelone support le MedECC conjointement avec le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM) pour contribuer à des processus d'évaluation bien établis à l'échelle méditerranéenne aussi bien qu'à l'échelle mondiale.
3. Cette initiative méditerranéenne a un rôle important à jouer dans le travail du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), car il contribue au Sixième Rapport d'évaluation (AR6) ; AR6 inclura un rapport transversal dédié pour la première fois à la Méditerranée, devant être préparé sous la direction de l'un des coordinateurs de MedECC, assurant ainsi une forte synergie entre les rapports d'évaluation.
4. Le soutien du PAM à MedECC est conforme avec les objectifs du PNUE/PAM suivant :
 - La Stratégie à Moyen-Terme (SMT) du PNUE/PAM 2016-2020 identifie l'adaptation au changement climatique comme l'une de ses thématiques transversales, fixant pour objectif une meilleure compréhension des impacts du changement climatique en tant que condition pour renforcer la résilience. Pour atteindre cet objectif, la SMT met l'accent sur la nécessité de renforcer l'interface entre science et élaboration de politiques au travers d'une coopération renforcée des institutions scientifiques (produit clef 1.4.4).
 - Par conséquent, le programme de travail et budget du PAM pour 2018-2019 inclue l'activité 1.4.4.1 « Mettre en œuvre, préserver et renforcer le mécanisme d'assistance de la Convention de Barcelone avec les institutions scientifiques ».
 - La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) 2016-2025 identifie sous l'Objectif 4 « Aborder le changement climatique en tant que question prioritaire pour la Méditerranée », l'établissement d'un « mécanisme d'interface régional science-politique (...) dans le but de préparer des évaluations scientifiques régionales consolidées et des orientations sur les tendances, impacts et l'adaptation au changement climatique et des options d'atténuation » en tant qu'Initiative Phare régionale.
 - Le Cadre de régional d'adaptation au changement climatique pour la Méditerranée demande également « un pouvoir décisionnel mieux informé au travers de recherche et de coopération scientifique, de disponibilité et usage de données, informations et outils fiables » (Objectif stratégique 4), par le « renforcement de l'interface science-politique et l'accès aux connaissances reliées ».
5. Le Secrétariat, par l'intermédiaire du Centre d'Activités Régionales Plan Bleu, a soutenu le développement de MedECC depuis sa création en 2015. Le Secrétariat participe au Comité de Pilotage de MedECC, et le Secrétariat scientifique de MedECC est hébergé par le Plan Bleu à Marseille (France), et financé par l'UpM au travers d'un soutien financier de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement.
6. En 2016, MedECC a lancé, au travers d'une série d'ateliers de cadrage et thématiques, la préparation de son Premier rapport d'évaluation MedECC (MAR1), sur l'état actuel et les risques des changements climatiques et environnementaux dans la région.

7. Au printemps 2018, 160 scientifiques provenant de 24 pays – y compris 15 Parties Contractantes à la Convention de Barcelone – ont postulé pour contribuer sur une base volontaire, à la préparation de MAR1. En mars 2019, les auteurs coordinateurs se sont rencontrés pour assurer la cohérence, identifier les lacunes et les messages clés et travailler sur les résumés exécutifs des chapitres (Milan, Italie, 4-7 mars 2019). En mai 2019, le rapport préliminaire a fait l'objet d'une première révision en interne.

8. Les prochaines étapes incluent :

- Juin – septembre 2019 : Développement d'une version préliminaire de Deuxième ordre (Second Order Draft, *SOD*)
- Octobre – novembre 2019 : Révision externe de la SOD par les experts scientifiques (appel étendu)
- Octobre – novembre 2019 : Développement de la version préliminaire du résumé pour les décideurs (RPD)
- Décembre 2019 : Réunions des auteurs principaux chargés de la coordination et du comité de pilotage portant sur la version préliminaire du RPD
- Décembre 2019 – février 2020 : Développement de la version provisoire finale (VPF)
- Février – mars 2020 : Révision de la VPF et de la version préliminaire du RPD par les décideurs et les parties prenantes clés, y compris les Points focaux du PAM, les Points focaux des composantes du PAM et les membres de la CMDD ;
- Avril – juin 2020 : Finalisation du Premier Rapport d'Evaluation et de son Résumé pour les décideurs;
- 2020 (date à confirmer) : Discussion plénière sur RPD, impliquant les Points focaux du Plan Bleu et le Comité de pilotage de la CMDD, selon financements disponibles.

Processus de consultation proposé

9. La réunion des Points focaux du Plan Bleu (Marseille, France, 28-29 mai 2019) a souligné l'importance de MAR1 pour toutes les politiques du PAM, le changement climatique interagissant avec la plupart des thématiques intéressant le PAM. Les participants ont recommandé un processus de consultation large de toutes les composantes du PAM et de leurs points focaux, organisé par le Secrétariat (Plan Bleu) en collaboration avec le Comité de pilotage scientifique et el Secrétariat.

10. Cette consultation sera également coordonnée avec une consultation des groupes d'experts changement climatique et environnement de l'UpM.

11. Un processus en 2 temps est proposé :

- Les composantes du PAM, leurs Points focaux et les membres de la CMDD seront invités à participer à la révision de la version préliminaire finale et de son résumé pour les décideurs, provisoirement prévu pour février 2020 ; et
- Les Points focaux du Plan Bleu et le Comité de pilotage de la CMDD seront invités à une discussion plénière sur le Résumé pour les décideurs au printemps 2020, sous réserve de confirmation d'un budget disponible. Pendant la discussion plénière, les observations signalées dans le résumé pour les décideurs seront discutées pour assurer clarté et entière justification.

Annexe V

Feuille de route et Évaluation des besoins du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée

Annexe V : Feuille de route et Évaluation des besoins du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée

I. Du Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée au Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée

Dans le contexte de la mise en œuvre de la Feuille de route de l'approche écosystémique adoptée par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles en 2008 (Décision IG. 17/6), Le système PNUE/PAM a produit au cours du dernier exercice biennal 2016-2017 le premier Rapport sur la qualité de la Méditerranée de l'histoire (ci-après dénommé 2017 MED QSR, <https://www.medqsr.org/>). Il s'agit d'un produit d'évaluation reposant sur des Objectifs écologiques et des Indicateurs communs couvrant l'ensemble de la région qui s'appuie sur des données existantes et qui est complété par les apports de sources nombreuses et diversifiées.

Tout en soulignant l'importance de cette réalisation majeure et innovante du PAM, la Décision IG. 23/6 sur le 2017 MED QSR (vingtième session de la Conférence des Parties, Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017) a mis en lumière plusieurs lacunes (présentées au Chapitre II du présent document) et a demandé au secrétariat de préparer en coopération avec les Parties contractantes, dans le cadre de la structure de gouvernance de l'approche systémique, au cours de la première année du biennium 2018-2019, une feuille de route accompagnée d'une évaluation des besoins sur comment améliorer la collecte des données pour combler les lacunes en matière de connaissances et renforcer les capacités du système. Dans cette perspective, les activités prioritaires nécessaires pour la réalisation du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée devront être identifiées pour être incluses dans le Programme de travail ».

Suite à la Décision IG. 23/6, le Bureau, lors de sa quatre-vingt-cinquième réunion (Athènes, Grèce, 18-19 avril 2018), a demandé « a demandé que la feuille de route et l'évaluation des besoins pour l'établissement du Rapport 2023 du Bilan de santé de la Méditerranée, préparées en étroite collaboration avec le groupe de coordination de l'approche écosystémique, soient soumises pour examen à sa quatre-vingt-sixième réunion. ».

Le présent document décrit une approche du secrétariat de l'élaboration du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée conforme au mandat susmentionné de la vingtième session de la Conférence des Parties et constitue la version préliminaire de la Feuille de route. En tant que tel, il décrit en détail les principaux processus et jalons ainsi que les résultats et calendriers connexes, dont la mise en œuvre permettra au système PAM de combler les lacunes identifiées en matière de connaissances et de produire, dans la mesure du possible, un Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (Version préliminaire) complet, de qualité, couvrant l'ensemble de la région et reposant sur des données.

La Version préliminaire contient une section narrative qui décrit les constatations de l'évaluation initiale des principaux besoins ainsi que des jalons proposés et des étapes nécessaires proposés pour répondre aux besoins identifiés. Les détails sont ensuite présentés sous forme de tableaux de la Feuille de route initiale du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, et accompagnés de la Vision, des Principaux processus et jalons ainsi que des résultats connexes (avec les délais proposés), notamment la nécessaire implication du mécanisme de gouvernance de l'Approche écosystémique.

Cette version préliminaire de la Feuille de route du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée sera élaborée et discutée de façon plus approfondie, conformément à la Décision IG. 23/6, en étroite coopération avec les Parties contractantes, par l'intermédiaire de la Structure de gouvernance de l'Approche écosystémique.

II. Évaluation des principaux besoins afin de répondre aux lacunes en matière de connaissances et de renforcer les capacités du système

La Décision IG. 23/6 sur le 2017 MED QSR a mis l'accent sur plusieurs lacunes et a recommandé les orientations générales suivantes afin de produire le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée dans les meilleures conditions possibles :

(i) harmonisation et normalisation des méthodes d'évaluation et de surveillance,

(ii) amélioration de la disponibilité et nécessité de recueillir de longues séries de données, dont la qualité soit garantie, afin de surveiller les tendances de l'état de l'environnement marin,

(iii) amélioration de la disponibilité des ensembles de données synchronisés utilisés lors de l'évaluation de l'état de l'environnement marin, y compris en utilisant les données stockées dans d'autres bases de données auxquelles contribuent régulièrement certains pays méditerranéens,

(iv) amélioration de l'accessibilité des données dans le but d'améliorer les connaissances sur l'environnement marin méditerranéen et en s'assurant que le Système de la plateforme méditerranéenne des connaissances (Info-PAM) est opérationnel et continuellement mis à jour, afin d'intégrer les soumissions de données pour tous les Indicateurs communs du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (PISE).

Pour répondre spécifiquement aux principales orientations susmentionnées lors de l'élaboration du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, le secrétariat et les Composantes du PAM ont examiné l'état de la mise en œuvre nationale du PISE, en se focalisant sur les meilleures pratiques et les défis relevés en ce qui concerne les différents aspects de sa mise en œuvre au niveau national, et ont engagé une discussion sur un certain nombre de questions transversales et de défis concernant l'ensemble de la région, qui sont fondamentaux pour assurer une évaluation intégrée efficace du Bon état écologique (BEE). Une évaluation initiale des besoins sur les moyens permettant d'améliorer la collecte des données afin de répondre aux lacunes en matière de connaissances et de renforcer les capacités du système a été élaborée dans « le Rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de la Décision IG. 22/7 sur le Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et les Critères d'évaluation connexes » (UNEP/MED WG.450/3). Ce document a été présenté lors de la réunion régionale sur la mise en œuvre du PISE : Meilleures pratiques, Lacunes et Défis communs (10-12 juillet, Rome, la Réunion de Rome) qui a débouché sur de précieux enseignements tirés, conclusions et recommandations. Ils orientent les travaux du secrétariat vers une évaluation des besoins plus détaillée qui sera fournie par groupe par groupe et discutée lors des prochaines réunions du CORMON et dans le cadre de la Structure de gouvernance de l'approche écosystémique correspondante.

Les questions suivantes seront présentées pour examen et discussion approfondie lors des prochaines réunions du CORMON :

- a) Meilleure prise en compte des liens d'interdépendance entre les Activités/Pressions/Impacts et clarification de la définition des impacts, en soulignant que cette définition doit principalement se focaliser sur la biodiversité,
- b) Clarifications et définitions des règles d'intégration et d'agrégation. À cet égard, la Réunion de Rome a demandé au secrétariat d'apporter les modifications nécessaires au document UNEP/MED WG. 450/3 en choisissant d'accorder la priorité, à ce stade de la mise en œuvre du PISE, aux travaux sur l'agrégation géographique et la mise à l'échelle des évaluations plutôt qu'à l'intégration.

Conformément aux résultats de la réunion de Rome, et tenant compte des réalisations, enseignements tirés et défis relevés pendant la phase initiale actuelle de mise en œuvre du PISE au niveau national, les éléments suivants seront soumis pour discussion lors des prochaines réunions du CORMON :

- a) Les efforts visant à une mise en œuvre nationale du PISE coordonnée doivent être renforcés, notamment grâce à de propositions techniques,
- b) Des activités de renforcement des capacités adaptées doivent être créées afin de combler les lacunes clairement identifiées lors des formations nationales au PISE, notamment sur les capacités techniques, logiciels, protocoles de surveillance, ressources humaines nécessaires, etc.,
- c) D'autres efforts doivent être déployés par les Parties contractantes afin de créer pour les évaluations davantage d'ensembles de données synchronisés (collecte de données dont la qualité est garantie, d'une manière et d'un format cohérents, et disponibilité de longues séries de données afin de surveiller les tendances);

- d) Un système d'information pilote, compatible avec le PISE, doit être finalisé afin de permettre aux Parties contractantes de soumettre les données compatibles avec le PISE, en procédant à une claire distinction entre les données obligatoires et les données optionnelles,
- e) Les protocoles de surveillance et les méthodes d'évaluation doivent être harmonisés et normalisés, notamment les critères harmonisés au plan régional pour les conditions de référence et les valeurs seuil/limite par zone d'évaluation, le cas échéant et dans la mesure du possible,
- f) Les approches fondées sur le risque, les méthodologies des essais analytiques et des évaluations, les critères d'évaluation des méthodes d'évaluation chimique et biologique intégrée, les essais de nouveaux outils - dont l'efficacité a été démontrée par la recherche - pour la surveillance des effets toxiques et l'amélioration des connaissances sur les nouveaux produits chimiques doivent donner lieu à des efforts supplémentaires,
- g) Les essais des évaluations de concentrations ambiantes et des évaluations de concentrations environnementales et l'application de seuils doivent être entrepris à titre expérimental et aux niveaux régional et sub-régional,
- h) L'identification et l'évaluation de l'accumulation des déchets marins (flux d'échouement, charges et liens avec des sources spécifiques) et des points sensibles, en utilisant des systèmes d'information et de cartographie géographiques ainsi que des outils de modélisation, doivent être renforcées, notamment grâce à une meilleure compréhension de la dynamique des transports et des zones d'accumulation,
- i) L'Interface Politique-Science doit être renforcée, structurée et pérennisée en soutenant les programmes de surveillance nationaux, afin de s'assurer que les projets scientifiques en cours peuvent répondre aux besoins de mise en œuvre nationale du PISE,
- j) La coopération au niveau sub-régional en matière d'Indicateurs communs - visant, dans les cas appropriés, à partager les meilleures pratiques et à combler les lacunes spécifiques dans le cadre des programmes de surveillance nationaux - doit être renforcée,
- k) Un échange continu des meilleures pratiques doit être encouragé et établi entre les experts thématiques, possiblement grâce à des outils de communication en ligne pour les trois groupes du PISE.

Sur la base des constatations du 2017 MED QSR et de la Décision IG. 23/6 connexe, ainsi que des recommandations de la Réunion de Rome, le secrétariat a conclu une analyse coordonnée impliquant toutes les composantes pertinentes sur les principales réalisations et lacunes du 2017 MED QSR, besoins prioritaires et questions spécifiques auxquels il convient de répondre pour chaque groupe du PISE. Des recommandations spécifiques ont également été coordonnées sur les besoins en matière de procédures (y compris les réunions et la coordination), en s'appuyant sur les enseignements tirés du processus du 2017 QSR, afin de trouver des façons et des moyens réalistes de répondre aux lacunes identifiées dans le 2017 MED QSR et de les combler.

Le résultat de ce recensement spécifique est :

- (a) Une vision d'une évaluation du bon état environnemental, fondée sur la DPSIR (Force motrice-Pression-État-Impact-Réponse) et plus intégrée, du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, et
- (b) Une brève liste des principaux besoins prioritaires auxquels il est nécessaire de répondre pour atteindre cette vision, assortie des principaux processus, jalons et résultats connexes nécessaires.

Sur la base des résultats des étapes ci-dessus poursuivies par le secrétariat, les principaux besoins prioritaires auxquels il convient de répondre pour réaliser l'évaluation du bon état environnemental, fondée sur la DPSIR, du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, sont :

1. L'(es) échelle(s) de surveillance, d'évaluation et des rapports à convenir, afin de permettre une évaluation d'ensembles de données comparables,

2. Les outils méthodologiques et les critères d'évaluation nécessaires à convenir afin de permettre et de promouvoir l'évaluation intégrée du bon état environnemental,
3. L'application totale du PISE à atteindre, avec la production de données partout en Méditerranée,
4. Un Système d'information du PISE pleinement opérationnel et reposant sur le Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) à mettre en place pour permettre aux Parties contractantes de soumettre leurs rapports en temps opportun,
5. Les Protocoles de surveillance ainsi que l'Assurance qualité et le Contrôle de la qualité des données utilisés pour les Indicateurs communs du PISE doivent être mis à disposition pour guider les Parties contractantes,
6. Les lacunes en matière de capacités nationales et de connaissances doivent être comblées afin d'assurer la cohérence et la disponibilité des données sur l'ensemble de la région,
7. Les partenaires, projets régionaux doivent être en mesure de contribuer en termes de processus d'une façon coordonnée,
8. Une coordination régionale, régulière, efficace (et plus fréquente) avec les Parties contractantes doit être mise en place.

III. Vision et jalons à atteindre pour parvenir à une production réussie du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée

Vision : Une évaluation intégrée du BEE reposant sur la DPSIR, élaborée à partir d'ensembles de données de surveillance consolidés et de qualité assurée, présentés et traités grâce à un Système d'Information du PISE efficace, interopérable avec les réseaux nationaux et régionaux de surveillance et de notification.

Le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée s'articule autour des phases et processus suivants :

1. La négociation et l'accord, en temps opportun, des Parties contractantes grâce à la Structure de gouvernance de l'Approche écosystémique au niveau régional (et, le cas échéant, sous-régional) sur l'(es) échelle(s) de surveillance, d'évaluation et de notification,
2. L'élaboration et l'accord des Parties contractantes grâce à la Structure de gouvernance de l'Approche écosystémique sur les outils méthodologiques et les critères d'évaluation nécessaires pour permettre et promouvoir l'évaluation intégrée du BEE au niveau des Objectifs écologiques et, dans la mesure du possible, pour l'ensemble des Objectifs écologiques pertinents,
3. L'application totale des programmes de surveillance nationaux reposant sur la PISE partout en Méditerranée afin de permettre à la région de produire des données de qualité et en temps réel pendant le biennium 2020-2022 (la production d'au moins deux ensembles de données pour chaque groupe du PISE¹⁰⁸),
4. La livraison et l'opérationnalisation d'un Système d'information du PISE convivial et reposant sur le SEIS pour collecter et traiter les données produites par les programmes de surveillance nationaux reposant sur le PISE,
5. L'élaboration et la mise en œuvre de Protocoles de surveillance ainsi que d'une Assurance qualité des données et d'un Contrôle de la qualité pour les Indicateurs communs du PISE (en fonction de la nature des Indicateurs communs, à élaborer aux niveaux régional/sous-régional ou au niveau national et discutés, convenus par les Parties contractantes par l'intermédiaire du niveau pertinent de la Structure de gouvernance de l'Approche écosystémique),

¹⁰⁸ Il convient de souligner que conformément aux consultations dans l'ensemble du système PNUE/PAM, il est vraisemblablement faisable d'avoir au moins deux ensembles de données dans les domaines de la pollution et des déchets marins, des côtes et de l'hydrographie, alors qu'un seul ensemble de données pourra être d'une qualité assurée pour la biodiversité et les espèces non indigènes partout en Méditerranée.

6. Le soutien et l'assistance technique continus à apporter aux Parties contractantes pour tous les domaines susmentionnés,
7. La communication avec les partenaires régionaux afin qu'ils contribuent au Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, l'établissement de solides partenariats et l'élaboration d'une stratégie de communication et de visibilité pour le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée,
8. Une coopération et une coordination régionales régulières et efficaces avec les Parties contractantes, par l'intermédiaire des CORMON, sous la direction du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique.

Le Tableau 1 ci-dessous détaille chacun des principaux processus et jalons de la feuille de route, ainsi que les délais pour les résultats et productions principaux.

Lorsqu'elle aura été examinée par le Bureau lors de sa quatre-vingt-septième réunion en novembre 2018, cette version préliminaire fera l'objet d'une élaboration plus poussée avec les Parties contractantes par l'intermédiaire de la Structure de gouvernance de l'Approche écosystémique. En particulier, il sera demandé aux Membres du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique de commenter la version préliminaire, y compris les réflexions du Bureau. Les Réunions des CORMON suivront les recommandations du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique afin de continuer à répondre aux besoins spécifiques et aux actions prioritaires nécessaires pour obtenir les résultats présentés au Tableau 1, spécifiques à leurs groupes, tels que précisés dans la Décision IG.23/6 sur le 2017 MED QSR.

Vision du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée :

Une évaluation intégrée du BEE reposant sur la DPSIR, élaborée à partir d'ensembles de données de surveillance consolidés et de qualité assurée, présentés et traités grâce au Système d'Informations du PISE efficace, interopérable avec les réseaux nationaux et régionaux de surveillance et de notification

Caractéristiques du 2017 MED QSR (point de départ)

Ce premier produit d'évaluation régional, fondé sur 23 indicateurs communs du PISE, comprend de claires constatations, conclusions et messages clés liés à chaque indicateur. Les sources des données de l'évaluation comprennent les ensembles de données des Parties contractantes faisant partie de la base de données du MED POL, d'autres données pertinentes fournies par des composantes du PAM et un projet mis en œuvre par le PAM, de la CGPM et d'autres sources de données régionales, y compris des projets.

Les ensembles de données sont fournis, dans la mesure du possible, pour tous les indicateurs communs mais sont incomplets et la disponibilité des données est limitée pour l'ensemble de la région. L'évaluation est limitée par rapport à l'évaluation intégrée du BEE (fournie, lorsqu'elle existe, uniquement pour les Indicateurs communs d'Objectifs écologiques spécifiques). L'évaluation reconnaît la nécessité de s'intéresser aux liens entre les pressions/impacts et l'état de l'environnement marin, mais elle ne peut pas entrer dans les détails.

La décision IG. 23/6 de la vingtième session de la Conférence des Parties sur la préparation du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée prévoit :

- (i)** L'harmonisation et la normalisation des méthodes d'évaluation et de surveillance,
- (ii)** L'amélioration de la disponibilité et la nécessité de recueillir de longues séries de données dont la qualité soit garantie afin de surveiller les tendances de l'état de l'environnement marin,
- (iii)** L'amélioration de la disponibilité des ensembles de données synchronisés utilisées lors de l'évaluation de l'état de l'environnement marin, y compris en utilisant les données stockées dans d'autres bases de données auxquelles contribuent régulièrement certains pays méditerranéens,
- (iv)** L'amélioration de l'accessibilité des données dans le but d'améliorer les connaissances sur l'environnement marin méditerranéen en s'assurant que le Système de la plateforme méditerranéenne (Info-PAM) est opérationnel et continuellement mis à jour, afin d'intégrer les soumissions de données pour tous les Indicateurs communs du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (PISE).

PRINCIPAUX PROCESSUS ET JALONS

1. Échelles de surveillance, d'évaluation et de notification	2. Évaluation intégrée du BEE	3. Mise en œuvre nationale du PISE partout en Méditerranée 6. Assistance et soutien techniques	4. Système d'information du PISE 5. Protocoles de surveillance et Assurance qualité et Contrôle de la qualité des données	7. Sensibilisation et visibilité
--	-------------------------------	---	--	----------------------------------

RÉSULTATS

<p>Analyse pour chaque groupe du PISE des lacunes en matière de connaissances, en mettant l'accent sur les échelles de surveillance préparées (mi-2019 - fin 2020),</p> <p>Approches relatives aux échelles de surveillance pour les Indicateurs communs du PISE incluses dans le Système d'information pilote du PISE défini (2019),</p> <p>Échelles de surveillance pour tous les Indicateurs communs du PISE convenues (2021),</p>	<p>Analyse des interrelations entre secteurs, activités, pressions, impacts et états de l'environnement marin pour chacun des Indicateurs communs inclus dans le Système d'information pilote du PISE préparé (2018-2019),</p> <p>Approches relatives à la cartographie des pressions/impacts/état de l'environnement pour les Indicateurs communs du PISE définis ci-dessus (Réunion de Rome), (2019-2020),</p> <p>Concept méthodologique élaboré et proposé pour évaluer les interrelations des pressions/impacts/états de l'environnement marin (2020),</p>	<p>État de la mise en œuvre nationale du PISE communiqué par les Parties contractantes (2018-2019, 2020-2021, 2021-2022),</p> <p>3 ensembles de données minimums sur les Indicateurs communs du PISE (EO5, EO9, EO10) communiqués par les Parties contractantes (2019, 2020, 2021-2022),</p> <p>1 ensemble de données minimum (EO1 et EO2) communiqué par les Parties contractantes (2021/2022),</p>	<p>Informations sur le PISE et politique de partage des données élaborées (2019),</p> <p>Système d'information pilote du PISE en mesure de télécharger les données (fin 2019),</p> <p>Dictionnaires de données et normes de données finalisés pour tous les Indicateurs communs du PISE (mi-2021),</p> <p>Système d'information pilote du PISE mis à jour</p>	<p>Calendrier du partage des données avec les partenaires régionaux défini (2019-2021),</p> <p>Accords conclus avec les Partenaires régionaux (2020),</p> <p>Stratégie de communication et de visibilité du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée élaborée et convenue (2021),</p> <p>Sensibilisation des partenaires clés entreprise</p>
---	---	--	---	--

<p>Échelles des produits d'évaluation pour l'ensemble des Indicateurs communs regroupés par Objectifs écologiques proposées (2021-2022),</p> <p>Critères d'évaluation/seuils/valeurs de base proposés/mis à jour pour les Indicateurs communs du PISE inclus dans le Système d'information pilote du PISE (2020-2021),</p> <p>Critères d'évaluation/seuils/valeurs de base initiés pour tous les Indicateurs communs du PISE (2021-2022),</p> <p>Modèles de rapport adaptés aux échelles des surveillance et échelles des produits d'évaluation (2021-2022).</p>	<p>Concept méthodologique visant à améliorer l'intégration des produits d'évaluation thématique liés aux Indicateurs communs du PISE, c'est-à-dire l'intégration entre les Objectifs écologiques (à l'échelle nationale, sub-régionale et régionale), convenu et mis à l'essai (2020-2021),</p> <p>Produits d'évaluation thématique sont préparés (2021-2022),</p> <p>Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée remis (2023),</p>	<p>2 ensembles de données minimums (EO7 et EO8) communiqués par les Parties contractantes (2021/2022),</p> <p>Formations au renforcement des capacités nationales organisées en fonction des besoins propres aux pays (2019-2021),</p> <p>Ateliers et formations sub-régionaux/régionaux, dans les domaines des besoins en capacités et des lacunes en matière de connaissances communs, organisés (2 par sous-région au minimum), (2019-2021),</p> <p>Pilotes de surveillance conjoints conçus et mis en œuvre (au minimum 2 dans les pays participants), (2019-2021).</p>	<p>pour couvrir tous les Indicateurs communs du PISE (mi-2022),</p> <p>Système d'information du PISE pleinement opérationnel permettant aux Parties contractantes de communiquer leurs données de surveillance en 2020, 2021 et 2022.</p> <p>Protocoles de surveillance élaborés pour les Indicateurs communs du PISE inclus dans le Système d'information pilote du PISE, (2018/2019),</p> <p>Dispositifs Assurance qualité et Contrôle de la qualité en place pour les Indicateurs communs du PISE inclus dans le Système d'information pilote du PISE (2019-2020),</p> <p>Dispositifs Assurance qualité et Contrôle de la qualité élargis pour couvrir tous les</p>	<p>et réunions organisées (2019-2020),</p> <p>Stratégie de communication et de visibilité du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée mise en œuvre (2021-2023),</p> <p>Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée publié en deux langues et en ligne disponible et présenté lors de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties.</p>
--	--	---	--	---

			Indicateurs communs du PISE (2021-2022),	
8. Collaboration régionale effective				
<ul style="list-style-type: none"> • Les réunions des CORMON sont tenues (au minimum 1/an/groupe entre 2019-2022), • Les réunions intégrées des CORMON sont tenues (au minimum 1/biennium 2020, 2022), • Les réunions du Groupe de coordination de l'Approche systémique sont tenues (au minimum 1/an entre 2019-2023), • Les groupes d'experts sub-régionaux qui s'occupent des spécificités de la surveillance et de l'évaluation, y compris des échelles des produits d'évaluation et de leur intégration, se réunissent (au minimum 1/biennium pour toutes les sous-régions d'une manière intégrée, pour tous les groupes), • Les groupes d'experts en ligne se réunissent pour chaque groupe, afin d'assurer un travail continu entre les réunions des CORMON (à rétablir dans les CORMON en 2019), • Les réunions bilatérales sur la mise en œuvre du mémorandum d'accord sont tenues, les nouveaux mémorandums d'accord sont pris en considération et les partenariats avec les partenaires clés sont encore renforcés, • Les rapports intermédiaires sont soumis aux réunions du Bureau des Parties contractantes, aux réunions des Points focaux du PAM et aux Conférence des Parties (2019-2023) pour orientation et approbation, le cas échéant. 				

